GUIDE PRATIQUE DES ADORATIONS

(La prière et les ablutions illustrées)

Seyfettin YAZICI

Traduit par:
Vildan M. SARIKAN

DİB YAYINLARI

بسم الله الرحمن الرحيم

MAISON D'ÉDITION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES - 942
OUVRAGES PROFESSIONNELS - 66

Correction
İlhami DOĞAN
Sylvie KOUTCHOUK

Correcteur
Mustafa KAYA

Créateur & graphiques
İsa YÜCEL

Imprimerie
Kalkan Matbaacılık San. ve Tic. Ltd. Şti.
0312 341 92 34

Décision de Haut Conseil des Affaires Religiuses :
16.05.2013/17

1re Puplication en 2013

ISBN : 978-975-19-5643-9
2013-06-Y-0003-942
Numéro de Cértificat : 12930

Adresse / Communication
Dini Yayınlar Genel Müdürlüğü
Basılı Yayınlar Daire Başkanlığı
Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulvarı N° 147/A
06800 Çankaya/ANKARA /TURQUIE
Tel : +90 312 295 72 93 - 94
Faks : +90 312 284 72 88
e-posta : diniyayinlar@diyanet.gov.tr

Distribution et Vente:
Döner Sermaye İşletme Müdürlüğü
Tel : 0 312 295 71 53 - 295 71 56
Faks : 0 312 285 18 54
e-posta : dosim@diyanet.gov.tr

Cet ouvrage a été conseillé aux élèves des Lycées religieux et des collèges par la Commission d'Éducation et d'Enseignement du Ministère de l'Education Scolaire de la République Turque, par la décision numéro 396 en date du 27.01.1994.

Cet ouvrage a été conseillé par le Haut Conseil Des Affaires Religieuses aux Responsables Religieux et aux étudiants des Écoles Coraniques, par la décision numéro 507 en date du 30.03.1994.

SOMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE : LA PROPRETÉ

TROISIÈME PARTIE : LA PRIÈRE

QUATRIÈME PARTIE : LE JEÛNE

CINQUIÈME PARTIE : ZEKÂT ET L'AUMÔNE DE FITRE

SIXIÈME PARTIE : LE PÈLERINAGE ET LE KURBAN

SEPTIÈME PARTIE : LES JOURS ET NUITS SAINTS

HUITIÈME PARTIE : LES INVOCATIONS ET LES SOURATES

PRÉAMBULE

Les adorations que nous devons accomplir vis-à-vis d'Allâh sont les piliers de notre foi. Une foi sans adoration est comme un arbre sans fruit. Si nous gardons à l'esprit que la raison première de notre création est de "connaître Allâh et de L'adorer", on comprendra mieux l'importance de l'adoration dans notre religion.

Les piliers de l'Islâm sont en quelque sorte les indicateurs visibles de la foi qui réside dans notre cœur. Pour qu'elles soient acceptées par Allâh, les adorations doivent être accomplies de manière juste et complète. Ceci n'est possible qu'en en ayant une connaissance suffisante. Dans une religion dont le premier commandement est "Lis" et sachant que l'apprentissage du savoir est une obligation, l'ignorance ne peut pas être une excuse. Pour cette raison, tout musulman doit apprendre de manière juste les adorations qu'il doit accomplir pour Allâh.

Dans ce livre que vous avez entre les mains, les adorations sont expliquées en détail, et surtout de façon à ce que les lecteurs de tous âges et de tous niveaux puissent comprendre aisément, grâce aux explications illustrées, les ablutions et les prières ; les sourates et invocations récitées pendant la prière se trouvent à la fin du livre.

Nous espérons sincèrement que ce livre qui contient toutes les informations nécessaires sur les adorations sera utile à nos lecteurs.

A nous les efforts, à Allâh appartient la réussite.

Seyfettin YAZICI
3 Juillet 1991 / ANKARA

INTRODUCTION

LE BUT DE NOTRE CRÉATION

L'être humain, qui occupe une place privilégiée dans l'univers, doté d'intelligence, de pensée et de capacités supérieures, a été créé pour un but suprême.

Allâh te'âlâ explique clairement dans le Coran la sagesse qui préside à notre création et le but de notre présence sur terre. Il dit :

"Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent".[1]

Donc, la véritable raison de notre création est de connaître Allâh et de L'adorer.

L'être humain n'est pas une créature qui existe une courte durée et disparait ensuite. Il est une créature honorée, candidat à une vie plus noble et éternelle. Il est le voyageur du monde de l'éternité. La terre est comme une station sur le chemin allant à ce monde. L'être humain, après être resté un temps ici-bas, va continuer sa route et arriver à sa patrie d'origine.

Notre bien aimé Prophète a exprimé ce voyage de cette manière :

"Je suis tel un cavalier qui après avoir terminé sa sieste à l'ombre d'un arbre, repart en délaissant ce dernier".[2]

L'objectif de notre vie sur terre n'est pas seulement de se nourrir, de dormir et de satisfaire des plaisirs éphémères. Nous sommes sur terre pour nous préparer à une vie plus noble. Notre Seigneur a voulu que

1 Sourate Qui éparpillent, 56.
2 Riyazü's-Salihin c.1, p. 515.

nous nous préparions pour cette noble vie et nous a indiqué les voies pour l'atteindre.

Si nous accomplissons nos adorations conformément à l'objectif de notre création, alors nous obtiendrons à la fois l'agrément d'Allâh et serons heureux pour l'éternité dans l'Au-delà.

OCCUPER SON TEMPS UTILEMENT

La richesse de l'homme est son temps. Il est impossible de revenir en arrière. C'est la raison pour laquelle nous devons consacrer notre temps terrestre, court et passager, au bien. Afin de nous mettre en garde, le Prophète (s.a.v.) a dit à ce sujet :

"Profite de cinq choses avant l'arrivée de cinq autres :

1. *Ta vie avant la mort,*
2. *Ta santé avant la maladie,*
3. *Ton temps libre avant ton activité*
4. *Ta jeunesse avant ta vieillesse,*
5. *Ta richesse avant ta pauvreté".*[3]

On peut comparer le monde à une école, et nous à ses élèves. Dans cette situation, on doit -tel l'élève qui travaille bien, réussit à ses examens en faisant ses devoirs en temps et en heure- accomplir nos adorations dans le délai prescrit. Nous ne devons pas nous retrouver dans la situation de l'élève paresseux qui n'apprend pas ses leçons, ne fait pas ses devoirs à temps et le regrette le jour de l'examen face à son échec.

Nous sommes obligés de réussir notre examen de serviteur en accomplissant nos devoirs envers Allâh. Car notre salut et l'accès à une vie heureuse et sans fin dans la Demeure du bonheur éternel dépend de notre réussite à cet examen.

3 Keşfü'l-Hafa c. 1, p.148.

QU'APPELLE-T-ON UNE ADORATION ?

L'adoration, c'est honorer et respecter Allâh te'âlâ qui nous a créés à partir de rien, nous nourrit de Ses nombreuses faveurs ; c'est Le remercier pour les bienfaits qu'Il nous accorde.

L'adoration ne se pratique que dans le but d'accomplir l'ordre d'Allâh et recevoir Son agrément. L'adoration agréée par Allâh est celle qui s'accomplit avec une intention sincère (sans aucun intérêt particulier).

Car les ordres de notre Seigneur sont remplis de sagesse, nous n'en retirerons que des avantages d'ordre matériel et spirituel.

LES BIENFAITS QU'ALLÂH NOUS ACCORDE

Allâh te'âlâ a créé l'homme sous sa forme la plus parfaite et a mis à son service et à sa disposition de nombreux bienfaits de l'univers. Cette vérité est ainsi mentionnée dans le Coran :

"C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur terre."[4]

"Pour vous, Il a assujetti la nuit et le jour; le soleil et la lune. Et à Son ordre sont assujetties les étoiles. Voilà bien là des preuves pour des gens qui raisonnent."[5]

Il est évident que la terre tourne pour nous, que le soleil et la lune se lèvent pour nous. Des particules aux globes de l'univers, alors que toute chose accomplit son devoir, quand la plupart des êtres vivants servent l'homme, comment peut-on penser que la plus honorable des créatures, l'homme, n'accomplisse pas les adorations qui sont son devoir ?

Quand notre Seigneur nous dit : *"Et si vous comptiez les bienfaits d'Allâh, vous ne sauriez les dénombrer."*[6] Il attire notre attention sur le fait que les bienfaits qu'Il nous accorde sont tellement nombreux qu'on ne peut pas les compter. En retour, Allâh nous demande de Le connaître et de L'adorer.

---

4 Sourate La Vache, 29.

5 Sourate Les Abeilles, 12.

6 Sourate Ibrahim, 34.

Allâh, dans Sa grande Miséricorde, a doté notre corps différemment des autres êtres vivants, avec des yeux qui voient, des oreilles qui entendent, une langue qui parle, des pieds qui marchent, des mains qui agissent, une intelligence et une raison. Notre Seigneur nous a donné tout ceci sans aucune contrepartie.

Maintenant réfléchissons avec équité :

Si l'un de nos organes, par exemple notre œil tombe malade, et que nous remercions le médecin qui nous soigne moyennant une somme d'argent, ne devrions-nous pas alors remercier notre Seigneur qui nous en a fait don ? Nous remercions une personne qui nous a invités à dîner ; ne devrions-nous pas remercier Allâh de l'air que l'on respire à l'eau que l'on boit, Lui qui nous héberge avec Ses innombrables bienfaits dans Sa Royauté durant des années ?

Et bien nous, en accomplissant nos adorations, nous obéissons à l'ordre d'Allâh tout en Le remerciant des bienfaits qu'Il nous octroie.

La valeur du musulman se mesure auprès d'Allâh en fonction de ses adorations. Le verset du Coran à propos de ceux qui n'accomplissent pas leur devoir d'adoration malgré tous les bienfaits de notre Seigneur retient l'attention. Allâh te'âlâ dit :

Dis : "Mon Seigneur ne se souciera pas de vous sans votre prière".[7]

Face à la Grandeur de notre Seigneur et à Ses innombrables bienfaits, notre bien-aimé Prophète ressentait le besoin d'être toujours plus reconnaissant et de Le remercier en priant même la nuit.

Aïcha (r.a.) rapporte :

"Une nuit, alors qu'on allait se coucher, le Prophète fit ses ablutions et se mit à prier, il pleurait. Ensuite, il leva ses deux mains, il continuait à pleurer. J'ai même vu ses larmes mouiller le sol.

Ensuite Bilal est venu pour l'appel à la prière. Quand il a vu que le Prophète pleurait :

7 Sourate Le Discernement, 77.

"Ô Rassûlullâh ! Pleures-tu alors qu'Allâh t'a pardonné tes péchés passés et futurs ?" dit-il.

Ce à quoi notre Prophète répondit :

"Ô Bilal ! Ne serais-je pas un serviteur reconnaissant ?"[8]

PRÉPARONS-NOUS AU VOYAGE ÉTERNEL

Nous ne devons pas oublier ceci : Allâh n'a pas besoin de nos adorations. Mais nous avons besoin d'adorer. Allâh te'âlâ a une miséricorde si grande que face à tous Ses bienfaits Il accepte nos insuffisantes et imparfaites adorations et nous accorde de nombreuses grâces. A titre d'exemple concernant l'abondance des grâces et les dons d'Allâh pour Ses serviteurs, lisons cette histoire citée dans le Mesnevi :

Un homme qui vivait dans le désert, était très pauvre et dans le besoin. Pour se sortir de cette situation, avec sa femme, ils pensèrent à une solution :

"Aller à Bagdad, et faire part de leur situation au souverain de l'époque afin d'en recevoir une aide."

Mais ils ne voulurent pas aller à Bagdad les mains vides. Ils décidèrent d'offrir au souverain ce qu'ils avaient de plus précieux au désert : une cruche d'eau de pluie. Ils pensèrent qu'il y avait pénurie d'eau à Bagdad. L'homme prit une cruche d'eau de pluie et voyagea pendant des jours à travers les déserts jusqu'à ce qu'il arrive à Bagdad. Les gardes du souverain lui réservèrent un très bon accueil.

Le pauvre dit : "Amenez ce présent au souverain afin qu'il soulage ce pauvre de son indigence, cette eau fraîche est recueillie de l'eau de pluie."

Les gardes prirent l'eau des mains de l'homme et l'offrirent au souverain. Le souverain accepta ce présent avec beaucoup de satisfaction et en contrepartie, il soulagea le pauvre en lui rendant sa cruche remplie d'or, des vêtements et de bien d'autres cadeaux.

8 Et-Tergib ve't-Terhib, c. 2, p.372, Egypte 1954/1373

Il ordonna aux gardes : “Cet homme s’est beaucoup fatigué en venant par la route, à son retour, renvoyez-le par le Tigre.” Ils en firent ainsi. Au retour, l’homme prit le bateau. Jusque-là, il ne connaissait même pas l’existence du fleuve du Tigre. En voyant le fleuve, il se prosterna de honte et en s’étonnant il dit ceci :

“Quel homme bienveillant ce souverain, alors qu’il a autant d’eau, il a accepté la cruche d’eau que je lui ai apportée et en contrepartie m’a donné tant de cadeaux !”

Et bien, nos adorations sont comme cette cruche d’eau qui est le cadeau de ce pauvre homme. Allâh accepte dans Sa bienveillance nos adorations et nous donne tant de rétributions en retour.[9]

Il suffit que nous accomplissions nos adorations avec sincérité et une bonne intention, que nous ne nous présentions pas devant Allâh les mains vides.

LE BESOIN D’ADORER

L’être humain est composé de l’association d’un corps et d’une âme. De la même manière que notre corps a besoin de s’alimenter, notre âme a aussi besoin de se nourrir. La nourriture la plus importante pour l’âme est une foi solide, vient ensuite la pratique religieuse. Les adorations renforcent notre foi et nous assurent une bonne moralité. Le fruit de l’arbre de la foi, nourri avec les adorations, est le bon caractère.

La lumière de la foi illuminera le cœur de celui qui continue sa pratique du culte ; la crainte d’Allâh et le sentiment de responsabilité s’y installeront. Grâce au culte, notre intérieur sera purifié des mauvaises pensées et notre extérieur des taches des péchés. Le musulman sera apprécié des autres en accomplissant les adorations faites avec ses biens.

Un culte accompli en toute conscience l’éloignera du pêché, le transformera en un croyant mature, doté d’un bon caractère et de vertu. C’est là, l’adoration agréée par Allâh.

9 Ömer Nasuhi Bilmen, Recommandations et enseignements du Coran, p.179.

Un jeune musulman de Médine, bien qu'il priât derrière le Prophète, continuait à faire le mal. Le Prophète (s.a.v.) en fut informé et dit : *"Un jour, sa prière le dissuadera de commettre le blâmable."*[10]

Effectivement, peu de temps après, le jeune homme se repentit, cessa de commettre le mal et devint quelqu'un de bonne moralité.

De même que nous avons besoin pour vivre de nous nourrir et de nous désaltérer, de même nous avons besoin d'adorer et de nous nourrir spirituellement jusqu'à la fin de notre vie. Allâh te'âlâ dit : *"Adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort)."*[11]

La pratique religieuse est le meilleur moyen qui rapproche le croyant d'Allâh et un rempart qui protège des difficultés. Dans la vie, lorsque les personnes sont angoissées, désespérées, elles retrouvent la paix en se réfugiant auprès d'Allâh grâce aux adorations.

Par le biais des adorations, le croyant se libère des chaines matérielles de ce monde pour s'élever spirituellement, les obstacles disparaissant, et s'ouvre à lui la voie lumineuse de la Demeure du bonheur éternel.

Pour résumer, les adorations sont le reflet de notre foi, la nourriture de notre âme ; elles fortifient notre foi, nous transforment en un croyant mature, doté d'un bon caractère et de vertu en purifiant notre intérieur des mauvaises pensées et notre extérieur des traces des péchés. Ainsi, c'est la voie qui nous permet d'accéder au bonheur sur terre, de nous soustraire aux châtiments de l'Au-delà et d'accéder à une vie heureuse et éternelle au Paradis.

Se contenter de croire en abandonnant les pratiques religieuses provoquera une baisse de la foi. Un jeune arbre fruitier planté dans la terre a besoin d'être arrosé de temps à autres pour ne pas se dessécher et grandir. Sinon il dépérit. La foi dans notre cœur doit elle aussi être fortifiée et protégée par les adorations.

10 Müsned-i Ahmed ibn Hanbel, Tefsir ibn Kesir, t.6, p. 291, Caire, ts.

11 Sourate Hicr, 99.

C'est pour cette raison que nous avons besoin d'avoir des pratiques religieuses. En accomplissant la prière, le jeûne et les autres adorations, nous réalisons nos devoirs vis-à-vis d'Allâh et protégeons la clé de la Demeure du bonheur éternel, c'est-à-dire notre foi.

LE BUT DE L'ISLÂM EST LE BONHEUR DE L'ÊTRE HUMAIN

La religion musulmane, à laquelle nous sommes fiers d'adhérer, a pour objectif le bonheur de l'être humain sur terre et dans l'Au-delà. Pour atteindre ce bonheur, voici en résumé les principes apportés par l'Islâm :

"Travaille pour ce monde comme si tu n'allais jamais mourir ; et travaille pour l'autre monde comme si tu savais que tu mourrais demain."

Dans notre vie terrestre, nous pensons avant tout à l'avenir. Ne prépare-t-on pas dès l'été les provisions de l'hiver ? Ne travaille-t-on pas nuit et jour durant notre jeunesse en pensant à notre vieillesse ? N'est-il pas vrai que nos jeunes passent les meilleures années de leur vie à étudier en faisant face à de nombreuses difficultés dans l'espoir d'avoir un avenir meilleur ?

Dans ce cas, alors qu'il travaille, sans répit pour une courte et passagère vie terrestre, l'homme ne devrait-il pas se préparer à gagner la vie éternelle en priant une heure sur vingt-quatre, en jeûnant un mois sur douze ?

Notre Seigneur qui nous appelle à une Demeure éternelle, dit dans le Coran :

"Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain"[12] par là, Il veut que nous nous préparions pour l'Au-delà.

Il est évident qu'assimiler correctement les piliers de la foi et les adorations et accomplir en leur temps nos devoirs vis-à-vis d'Allâh, sont d'une grande importance pour le musulman.

12 Sourate Haşr, 18.

LES ACTES D'ADORATIONS SONT DE TROIS SORTES

1. Les adorations faites avec le corps : comme prier, jeûner.

Les adorations accomplies avec le corps sont celles que tout musulman doit lui-même effectuer. Il ne lui est pas permis de donner procuration à un autre. C'est la raison pour laquelle nul ne peut prier ou jeûner à la place d'un autre.

2. Les adorations faites avec les biens : s'acquitter de la *zekât*.

On peut accomplir les adorations faites avec les biens en donnant procuration à une autre personne. Par exemple, un musulman peut aussi bien donner sa *zekât* en main propre à un pauvre que le faire faire par un autre croyant.

3. Les adorations faites avec le corps et les biens : Tel le pèlerinage.

Le musulman qui remplit les conditions pour accomplir le pèlerinage doit le faire lui-même. En revanche, s'il a les moyens financiers pour accomplir le pèlerinage mais est malade, handicapé ou alors vieux au point de ne pas pouvoir y aller, il peut envoyer quelqu'un d'autre à sa place.

QUI APPELLE-T-ON MÜKELLEF (Personne Responsable) ?

On nomme *mükellef* (personne responsable) une personne ayant atteint la puberté et saine d'esprit.

La personne *mükellef* a la responsabilité d'accomplir les obligations de la religion et de se préserver de ses interdits. Pour être *mükellef*, la personne doit obligatoirement être pubère et saine d'esprit.

Les personnes qui ne sont pas saines d'esprit, les malades mentaux, et les enfants encore pubères ne sont pas *mükellef*.

L'âge de la puberté varie en fonction de la physiologie du corps des enfants et des conditions climatiques. La puberté apparaît entre douze et quinze ans chez les garçons et entre neuf et quinze ans chez les filles. Les garçons comme les filles ayant quinze ans révolus, même sans avoir de signe de puberté sont considérés comme pubères.

LES DIFFÉRENTES RÈGLES DU MÜKELLEF

Les prescriptions religieuses en lien avec les dispositions du *mükellef* sont de huit sortes. On les appelle *"Ef'al-i Mükellefin – Les actions des mükellefin"*.

1. *Farz* (ce qui est prescrit) :

On appelle *farz* ce qui est absolument prescrit par notre religion. Tel que prier, jeûner et donner l'aumône (la *zekât*).

Le statut du *farz* : Celui qui accomplit les devoirs obligatoires sera récompensé en retour. Celui qui ne les accomplit pas sans raison valable, méritera d'être châtié. Celui qui renie le *Farz* sort de l'Islâm.

Le *farz* est de deux sortes :

a) *Farz-i Ayn* (obligation individuelle) : signifie que tout *mükellef* doit l'accomplir. Comme accomplir les cinq prières quotidiennes, jeûner le mois de *Ramazan*.

b) *Farz-i kifaye* (obligation collective) : signifie l'obligation accomplie par certains *mükellef* sans que d'autres *mükellef* soient obligés de l'accomplir. Comme accomplir la prière mortuaire. Si certains musulmans accomplissent la prière mortuaire sur un défunt, ils auront accompli le devoir obligatoire, il n'est pas nécessaire que tous les autres prient eux aussi pour ce mort.

La récompense du *Farz-i kifaye* est attribuée seulement à ceux qui auront accompli ce devoir, alors que s'il n'est pas accompli, le châtiment s'exercera sur tous ceux qui vivent dans ce même lieu. Ainsi, si un homme décède quelque part et que personne n'accomplit la prière mortuaire, tous ceux qui vivent à cet endroit seront considérés comme des pécheurs.

2. *Vacib* (obligatoire) :

Bien qu'il ne soit pas aussi catégorique que le *farz*, on appelle *vacib* l'accomplissement de ce qui est impérativement commandé avec une preuve solide. Tel que l'accomplissement de la prière de Bayram, donner l'aumône du fitir et le sacrifice d'une bête.

Le statut du *vacib* : Celui qui accomplit les *vacib* sera récompensé. Celui qui ne les accomplit pas sans raison valable pourra être châtié.

3. *Sünnet* (tradition prophétique) :

En dehors du *farz* et du *vacib*, on appelle *sünnet* tout ce que notre Prophète a accompli.

Le *sünnet* se divise en deux :

a) *Sünnet-i müekkede* : On dit *Sünnet-i müekkede* aux *sünnet* que notre Prophète accomplissait la plupart du temps, et négligeait très rarement. Telles que les prières surérogatoires de l'aube, du midi et du soir.

b) *Sünnet-i Gayri Müekkede* : On dit *Sünnet-i gayri müekkede* aux *sünnet* que notre Prophète accomplissait de temps à autres. Telles que les prières surérogatoires de l'après-midi et la première prière surérogatoire de la nuit.

Le statut du *sünnet* : Celui qui accomplit ces *sünnet* sera récompensé et l'intercession de notre Prophète lui sera accordée. Ceux qui abandonnent le *sünnet* en toute connaissance de cause seront réprimandés.

4. *Müstehab* (préférable) :

On appelle *Müstehab* les actes que notre Prophète faisait à certains moments ou ne faisait pas à d'autres. Tels que la prière de la matinée (*Kuşluk namazı*).

Le statut du *Müstehab* : Celui qui accomplit les actes *Müstehab* aura des récompenses et celui qui ne les accomplit pas n'aura pas de blâme.

5. *Mübah* (indifférent) :

On appelle *Mübah* les actes que le *mükellef* est libre d'effectuer ou pas. Tels que s'asseoir, marcher et dormir.

Le statut du *Mübah* : Celui qui accomplit un acte *Mübah* ne sera pas récompensé et celui qui ne l'accomplit ne sera pas blâmé.

6. *Haram* (interdit) :

On dit *haram* d'une chose interdite catégoriquement par notre religion. Tuer une personne injustement, voler, consommer de l'alcool, jouer aux jeux, consommer de la viande de porc, tenir tête à ses parents.

Le statut du *haram* : Celui qui commet l'interdit pourrait être puni et châtié. Celui qui s'éloigne du péché par crainte d'Allâh aura des récompenses. Celui qui renie le *haram* sort de la religion.

7. *Mekruh* (blâmable) :

Bien qu'il ne soit pas aussi catégorique que l'interdit, on dit *mekruh* pour un acte que notre religion juge répréhensible.

Le *mekruh* se divise en deux:

a) *Kerahet-i Tahrimiyye* = *Mekruh* proche du *haram* : par exemple, abandonner les obligations.

Son statut : Celui qui se préserve de commettre un tel acte *mekruh* aura des récompenses. Celui qui le fait aura commis un péché.

b) *Keraht-i Tenzihiyye* = *Mekruh* proche du *helâl* : Tel qu'abandonner le *Sünnet* et les *Müstehab*.

Son statut : Celui qui se prémunit de ces *mekruh* aura des récompenses. Tandis que celui qui les fait n'aura pas de châtiment.

8. *Müfsîd* (corrupteur):

On dit *müfsîd* d'une chose qui annule un acte d'adoration déjà commencé. Par exemple, parler lorsque l'on prie, manger volontairement alors que l'on jeûne. Parler en priant, manger alors que l'on jeûne, annule l'acte d'adoration.

Son statut : Interrompre volontairement l'acte d'adoration entraine le châtiment. Interrompre l'acte d'adoration par erreur n'entraine pas de châtiment.

PREMIÈRE PARTIE : LA FOI

LA FOI

La foi est le fait de croire avec la certitude du cœur en la véracité des ordres et interdits transmis par notre Prophète Muhammed (a.s.) de la part d'Allâh.

Seulement, pour qu'une personne soit reconnue et traitée en tant que musulmane, elle doit attester avec sa langue ce qu'elle a reconnu avec son cœur.

Kelime-i Tevhid **(Attestation de l'Unicité) :**

لَٓا اِلٰهَ اِلَّا اللّٰهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللّٰهِ

Sa prononciation : *"Lâ ilâhe illellâh, Muhammedün Resûlüllâh."*

Sa signification : *"Il n'y a pas de divinité en dehors d'Allâh, et Muhammed est Son Messager."*

Kelime-i Şehadet **(Attestation de foi):**

أَشْهَدُ أَنْ لَٓا اِلٰهَ اِلَّا اللّٰهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ

Sa prononciation : *"Eşhedü en lâ ilâhe illellâh, ve eşhedü enne Muhammeden abdühü ve resûlüh."*

Sa signification : *"J'atteste qu'il n'y a pas de divinité en dehors d'Allâh, et j'atteste que Muhammed est Son Serviteur et Messager!"*

Les fondements de la foi de notre religion sont exprimés, en résumé, à la fois par "*Kelime-i Tevhid*" et "*Kelime-i Şehadet*". Tout musulman doit les apprendre correctement avec leur sens.

Notre bien-aimé Prophète a dit : *"Kelime-i Tevhid (c'est-à-dire la foi) est la clé du Paradis"*. Le plus grand des bonheurs pour une personne est de posséder cette clé. Seulement, ce n'est pas suffisant. Il est impératif de protéger, jusqu'à notre dernier souffle, la clé de la Demeure du bonheur éternel pour pouvoir y accéder.

Le chemin pour y parvenir est de se préserver des interdits et d'accomplir les obligations pour obtenir l'agrément d'Allâh.

NOTRE PREMIER DEVOIR

Le premier devoir de toute personne saine d'esprit et pubère est de croire aux *"Piliers de la foi"*. L'acceptation des adorations dépend de cela.

Pour cette raison, nous devons d'abord apprendre les piliers de la foi. On les appelle également *"Les conditions de la foi"*.

LES PILIERS DE LA FOI

Les piliers de la foi sont au nombre de six:

1. Croire en Allâh et en Son Unicité,

2. Croire en Ses Anges,

3. Croire en Ses Livres,

4. Croire en Ses Prophètes,

5. Croire au Jour dernier,

6. Croire au Destin : croire que le bien et le mal sont la création d'Allâh.

EXPLICATION DES PILIERS DE LA FOI

1. CROIRE EN ALLAH

Notre premier devoir est de croire en Allâh, qui nous a créés et nous fait vivre, et être fermement attachés à Lui. Croire en Allâh avec conviction et connaître Son Essence Suprême passent par l'apprentissage de Ses attributs.

Les Sifât (attributs) d'Allâh

Allâh a 14 attributs. Les Zati Sifât (les attributs d'essence) sont au nombre de six et les Sifât Subûti (les attributs d'actes) sont au nombre de huit.

Les Zati Sifât :

1. Vücut (l'Existence) : Allâh existe

2. Kidem (l'Exemption de début) : L'existence d'Allâh n'a pas de commencement.

3. Beka (l'Éternité) : L'Existence d'Allâh n'a pas de fin.

4. Vahdaniyet (l'Unicité d'Allâh) : Allâh est unique.

5. Muhalefetün Li-l Havadis (la non ressemblance : Allâh ne ressemble en aucune manière au reste de la création.

6. Kıyam bi nefsihi (l'autosuffisance) : Allâh se suffit à Lui-même. Allâh n'a pas besoin de quoi que ce soit.

Les Sifât Subûti :

1. Hayat (la Vie) : Allâh est Propriétaire de la vie, Il est Vivant.

2. Ilim (le Savoir) : Allâh sait tout de toutes choses.

3. Sem'i (l'Ouie) : Allâh entend tout.

4. Basar (la Vue) : Allâh voit tout.

5. Irade (la Volonté) : Ce qu'Allâh veut est et Il fait ce qu'Il veut.

6. Kudret (la Puissance) : Allâh est le Tout-Puissant, rien ne Lui est difficile.

7. Kelâm (la Parole) : Allâh parle.

8. Tekvin : Allâh a le pouvoir de créer.

Voici comment nous devons croire en Allâh :

Allâh existe et est unique, Son existence n'a pas de début ni de fin. Allâh ne ressemble en rien à aucune des créatures. Allâh existe par Lui-même, Il n'a besoin de rien, toute chose a besoin de Lui.

Allâh est vivant. Allâh a la science de toute chose, entend tout et voit tout. Ce qu'Allâh veut est et Il fait ce qu'Il veut. Allâh est le Tout-Puissant, rien ne Lui est difficile. Allâh est Le créateur, Il créé à partir de rien, Il détruit ce qu'Il veut. Tout ce qui existe dans l'univers, existe par Sa création, toute chose qu'Il a créée comporte une sagesse.

Allâh a la parole. Il a fait entendre Ses paroles à Ses prophètes et Il leur a fait communiquer Ses commandements et Ses interdits. Le Livre saint de notre religion, le *Kur'ân-i Kerim*, est la Parole d'Allâh.

Le cœur d'une personne qui croit en Allâh de cette manière se purifiera des mauvaises pensées. Elle sera embellie de belles pensées et d'un bon caractère. La crainte d'Allâh et le sentiment de responsabilité s'installeront dans le cœur d'une personne qui croit dans le fait qu'Allâh voit et sait tout. Par ce biais, la personne fera attention à ses faits et gestes, s'éloignera de toute sorte de péchés apparents et cachés, deviendra un croyant mature, doté d'un bon caractère et de vertu.

2. CROIRE AUX ANGES

Les anges sont des êtres créés de lumière. Ils ne mangent pas, ne boivent pas, ils sont asexués. Ils accomplissent sans faille les ordres d'Allâh, ne commettent jamais de péchés. Seul Allâh connait leur nombre. Certains adorent Allâh sans cesse, d'autres sont chargés de l'ordre et de l'agencement de l'univers. Chacun d'entre eux a des missions qu'Allâh leur a confiées.

Les Principaux Anges et leurs Missions :

1. Cebrail : C'est le plus grand des anges. Sa mission : faire l'intermédiaire entre Allâh et les Prophètes, porter les Livres d'Allâh aux Prophètes. C'est Cebrail qui a porté à notre Prophète notre Livre Sacré, le *Kur'ân-i Kerim*, de la part d'Allâh.

2. Mikâ'il : Il est chargé de la gestion des événements naturels. (Par exemple, de la pluie, du vent, des plantes, etc.)

3. Isrâfil : Il est chargé du Jour du Jugement dernier et de la résurrection des hommes.

4. Azrâïl : Il est chargé de retirer les âmes de ceux dont la vie vient de se terminer.

En dehors de ces quatre principaux anges, les autres anges et leurs missions :

Kiramen kâtibin (Les anges scribes) : Ce sont deux anges. L'un se tient à droite de la personne, l'autre à sa gauche. Celui de droite écrit les bonnes œuvres de la personne, celui de gauche les mauvaises actions. De cette façon est établi le "*Amel Defteri*" où sont écrits les bonnes œuvres et les péchés d'une personne.

Münker et Nekir : Ceux-là sont les deux anges chargés d'interroger la personne après la mort dans la tombe.

3. CROIRE AUX LIVRES

Allâh -Le Très-Haut- a envoyé à Ses serviteurs des Livres par l'intermédiaire de Ses Prophètes. Dans ces Livres sont mentionnés les commandements et interdits d'Allâh, et les voies du bonheur sur terre et dans l'Au-delà.

Parmi les Livres envoyés aux Prophètes certains sont de petits Livrets. Ils sont appelés "*Suhuf*", ce qui signifie feuillets. Ils sont au total de cent feuillets. Les autres sont appelés "*Quatre Grands Livres*".

Les Feuillets envoyés aux Prophètes :

- 10 Feuillets à Adem aleyhisselâm,
- 50 Feuillets à Sît aleyhisselâm,
- 30 Feuillets à Idrîs aleyhisselâm,
- 10 Feuillets à Ibrâhîm aleyhisselâm,

Les Livres envoyés aux Prophètes:

- *Tevrat* (La Torah) à Moïse aleyhisselâm,
- Zebûr (Les Psaumes) à David aleyhisselâm,
- Incîl (L'Evangile) à Jésus aleyhisselâm,
- Le *Kur'ân-i Kerim* à Muhammed aleyhisselâm.

Nous croyons en tous ces Livres envoyés aux Prophètes. Seulement, en dehors du *Kur'ân-i Kerim*, les autres Livres ont été altérés et modifiés. C'est pour cette raison que nous ne croyons pas aux versions falsifiées de ces livres mais à la version non altérée, envoyée aux Prophètes.

Quant à notre Livre, le *Kur'ân-i Kerim*, il a été préservé tel qu'il a été révélé à notre Prophète jusqu'à nos jours et n'a pas subi de modification. Et il en sera ainsi jusqu'au Jour de la Résurrection.

Les caractéristiques du *Kur'ân-i Kerim* :

Le *Kur'ân-i Kerim* est le saint Livre de l'Islâm révélé par Allah au dernier et plus noble Prophète, Muhammed aleyhisselâm.

Il y a de nombreuses particularités qui distinguent et placent le *Kur'ân-i Kerim* au-dessus des autres Livres divins.

Les principales singularités sont :

a. Le *Kur'ân-i Kerim* a été préservé tel qu'il a été révélé à notre Prophète sans subir de modification. Et il ne subira aucune altération jusqu'au Jour de la Résurrection.

Allâh te'âlâ garantit la protection du *Kur'ân-i Kerim* à travers ce verset : *"C'est Nous, en vérité, qui avons révélé le Coran, et c'est Nous qui en assurons l'intégrité."*[1]

Il est vrai qu'Allâh a préservé notre Saint Livre, Le *Kur'ân-i Kerim*, jusqu'à nos jours, et le protégera aussi après.

1 Sourate Hicr, 9.

b. Le *Kur'ân-i Kerim* n'a pas été révélé en un bloc, mais en fonction de la période et des circonstances, sous forme de versets et de sourates. Ce qui a facilité sa mémorisation et sa compréhension.

c. Le *Kur'ân-i Kerim* est le dernier Livre divin. Aucun autre Livre ne sera révélé après celui-là. Les prescriptions du Coran seront valables jusqu'au Jour de la Résurrection et ne changeront pas. Tandis que les Livres précédents ont été envoyés pour des périodes déterminées.

d. Le *Kur'ân-i Kerim* est un Livre envoyé à toute l'humanité. Il contient toutes les vérités et sagesses qui répondent aux besoins de tous les siècles. Alors que les autres Livres Saints ont été envoyés à des peuples en particulier.

e. Le *Kur'ân-i Kerim* est le plus grand et inaltérable miracle de notre Prophète. Sa lecture apaise les cœurs - ses nombreuses sagesses sont lourdes de sens - le *Kur'ân-i Kerim* est un miracle sans égal de part les principes immuables qu'il porte pour le bonheur de l'homme et les vérités scientifiques qui éclairent toutes les époques.

4. CROIRE AUX PROPHÈTES

Les Prophètes sont les messagers qu'Allâh a envoyés pour avertir les hommes des Lois divines. Les Prophètes ont enseigné aux hommes les fondements de la foi, comment adorer Allâh, ils ont montré la voie du bonheur sur terre et dans la Vie dernière en expliquant les règles religieuses et les principes de la morale.

Les Prophètes sont des personnes modèles choisis par Allâh parmi les hommes dotés d'une grande qualité morale.

Ce qui caractérise les prophètes:

1. Sıdk : Ce qui signifie véridique. Les Prophètes sont des personnes extrêmement sincères et ne mentent jamais.

2. Emanet : Ce qui signifie être digne de confiance. Les Prophètes sont des personnes dignes de confiance à tous les égards.

***3. Fetanet* :** Ce qui signifie être intelligent et éveillé. Les Prophètes sont intelligents, éveillés et dotés de capacités intellectuelles supérieures.

4. Ismet : Ce qui signifie ne pas commettre de péchés. Les Prophètes ne commettent pas de péchés, qu'ils soient apparents ou cachés.

***5. Tebliğ* :** Ce qui signifie transmettre. Les Prophètes transmettent aux hommes les prescriptions religieuses qu'ils reçoivent d'Allâh.

Le nombre des Prophètes

Le premier prophète est Adem et le dernier est notre Prophète Muhammed (a.s.). Entre les deux, il y a eu de nombreux prophètes. Parmi ceux-là, le nom de vingt-cinq prophètes est cité dans le *Kur'ân-i Kerim*. En réalité, le nombre de prophètes est bien plus important.

En tant que musulman, nous croyons, sans faire aucune distinction, à tous les Prophètes dont le nom est cité dans le *Kur'ân-i Kerim* et à tous les autres prophètes dont le nombre n'est connu que d'Allâh. Seul, notre Prophète Muhammed (a.s.) occupe une place supérieure et a des particularités parmi les autres Prophètes.

Ces principales particularités sont :

1. Notre Prophète Muhammed (a.s.) est le plus aimé serviteur d'Allâh et le plus vertueux parmi les créatures.

2. Il est le dernier prophète, il n'y aura pas d'autre prophète après lui. Allâh te'âlâ dit : *"Il est l'envoyé d'Allâh et le sceau des prophètes."*[2]

3. Il est le prophète de toute l'humanité. Les prophètes avant lui ont été envoyés à des peuples bien précis. Allâh te'âlâ fait savoir cette vérité ainsi : *"Dis : "Ô hommes! Je suis, en toute vérité, le Prophète d'Allâh, envoyé à vous tous."*[3]

4. Sa prophétie englobe toutes les époques jusqu'au Jour de la Résurrection. Les missions des prophètes précédents étaient spécifiques à certaines époques.

2 Sourate Les Coalisés, 40.

3 Sourate Al-Araf, 158.

5. La religion musulmane transmise par notre Prophète demeurera jusqu'au Jour de la Résurrection.

La porte de la prophétie s'est refermée avec la venue de Muhammed (a.s.). Il est le dernier et le plus grand des prophètes envoyé à toutes les nations de la terre.

Les autres prophètes ont été envoyés à certains peuples. Ils étaient semblables à une lampe à huile qui éclaire l'intérieur d'une maison. Tandis que notre Prophète, envoyé à toute l'humanité, est comme le soleil qui illumine le monde.

NOTRE PROPHÈTE MUHAMMED (A.S.)

Notre Prophète Muhammed (a.s.) est venu au monde à la Mecque, dans la nuit du 20 avril 571 ce qui correspond au lundi 12 du mois de *Rabiul-evvel*, à l'heure où l'aube blanchissait. Son père se prénomme Abdullâh et sa mère Amine. Son père est mort environ deux mois avant sa naissance sans avoir pu voir son seul et unique fils. Sa mère est morte lorsque notre Prophète avait six ans.

Allâh te'âlâ l'a doté d'une bonne moralité et de vertu en l'éduquant de la meilleure façon. Lorsqu'il eut atteint l'âge de quarante ans, il fut désigné comme le dernier prophète.

Etant né tel un rayon de bonheur, les mauvaises croyances se sont effacées, le savoir a remplacé l'ignorance, la justice et l'équité l'oppression, l'amour du prochain a remplacé la haine et l'hostilité grâce à la lumière de la foi que le plus aimé des serviteurs d'Allâh, le dernier et le plus grand Prophète, Muhammed (a.s.) a installée dans les cœurs. La véritable fraternité musulmane est née. La femme a retrouvé la place qu'elle mérite d'avoir dans la famille et la société.

Notre bien-aimé Prophète a montré les chemins du bonheur sur terre et dans la Vie dernière en transmettant aux hommes le dernier Livre Saint qui est le *Kur'ân-i Kerim*. Il a été le meilleur modèle en s'appliquant d'abord à lui-même les principes de bonne moralité qu'il enseignait. Le cœur de notre Prophète était rempli de miséricorde et d'amour

pour son prochain. Il préférait donner aux pauvres ce qu'il avait et avoir faim lui-même. Il était d'une très grande modestie. Il ne faisait pas de distinction entre le pauvre et le riche, il se mettait à la table des pauvres et des indigents et mangeait avec eux, il se rendait au domicile des plus pauvres pour prendre de leurs nouvelles.

Notre bien-aimé Prophète était un chef de famille exemplaire. Il était extrêmement bienveillant avec les femmes et les aidait dans les tâches ménagères. Il a dit :

"Le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte le mieux envers ses épouses."

Notre Prophète aimait recevoir et servait lui-même ses hôtes. De toute sa vie, il n'a jamais dit de paroles blessantes à qui que ce soit, il n'a jamais eu de comportements blessants et n'a jamais réprimandé qui que ce soit. Il était souriant et plein de tendresse. Quand d'autres parlaient, il les écoutait sans les interrompre. Il ne disait jamais en face de quelqu'un les défauts qu'il remarquait.

Notre Prophète était quelqu'un de raffiné et vivait de manière simple. Il faisait toujours attention à son hygiène corporelle et veillait à toujours porter des vêtements propres. Notre honorable Prophète était loyal. Il ne revenait pas sur une parole donnée et n'aimait pas les menteurs. Parce qu'il était une personne authentique et de confiance, on l'appelait *"Muhammed-ül Emin"* c'est-à-dire *"Muhammed le loyal"*.

Il était le plus généreux des hommes. Il ne renvoyait jamais les mains vides celui qui venait lui demander quelque chose, en même temps, il n'aimait pas la mendicité, il indiquait aux mendiants les chemins pour gagner leur vie en travaillant. Il ne se vengeait de personne, et aimait pardonner. Il était respectueux envers les personnes âgées et plein d'affection et de tendresse envers les petits. Notre Prophète n'aimait pas la paresse et l'oisiveté. Il avait porté lui-même des pierres lors de la construction d'une mosquée et avait travaillé tel un ouvrier. Notre bien-aimé Prophète avait vécu une vie simple et avait donné tout ce qu'il possédait aux pauvres. Par ce biais, il ne se contentait pas de parler

de justice sociale dans la communauté, mais il le prouvait par ses actes et c'est ainsi qu'il est devenu un modèle pour l'humanité.

Sur les 23 années de sa vie de prophète, il en a passé 13 à la Mecque et 10 à Médine. Il a beaucoup œuvré pour le bonheur de l'humanité et avec l'aide d'Allâh, il y est parvenu en surmontant les difficultés. Il a accompli sa mission avec succès en tant que dernier prophète. Il a quitté ce monde en l'an 632 pour rejoindre son Maître Suprême alors qu'il avait 63 ans.

Quel bonheur pour ceux qui suivent sa route...

5. CROIRE AU JOUR DERNIER

De la même manière que les hommes et les autres êtres vivants ont une fin, le monde dans lequel nous vivons va prendre fin. Lorsque le moment qu'Allâh a décidé arrivera, tous les êtres vivants mourront, l'ordre des cieux et de la terre basculera, le grand événement appelé *"Kıyamet"* aura lieu et l'univers prendra une nouvelle forme.

Après qu'un certain temps se soit écoulé après le *kıyam*et, tout le monde ressuscitera, se présentera devant Allâh et là, chacun sera interrogé sur ce qu'il a fait sur terre.

L'homme recevra dans sa main le "*Amel Defteri*" où sont écrits ses bonnes œuvres et ses péchés par les anges scribes, *"Kiramen kâtibin";* il verra dans son livre des comptes tout ce qu'il a fait sur terre.

Toutes les bonnes et mauvaises actions commises en secret ou ouvertement sur terre seront dévoilées et pesées sur la balance de la Justice qui est extrêmement précise concernant le bien et le mal.

L'homme recevra dans la Vie dernière la récompense de ce qu'il a commis sur terre, la Justice divine s'exercera et nul ne subira la moindre injustice.

Ceux qui, sur terre, accomplissent les commandements d'Allâh, se prémunissent contre les interdits et se comportent bien avec les autres accéderont à une vie éternelle et heureuse au Paradis.

La vie au Paradis est éternelle. La mort n'y existe pas. Le Paradis est un lieu rempli de choses d'une beauté unique où l'homme y trouvera tout ce qu'il désire. Celui qui y accédera n'en ressortira plus, vivra éternellement dans le plaisir et la joie.

L'Enfer est le lieu où seront punis par le feu ceux qui n'ont pas cru et ceux qui, malgré leur foi, ont commis des péchés. Ceux qui sont morts mécréants y resteront éternellement.

Ceux qui, bien qu'ils fussent croyants, n'ont pas accompli leurs obligations religieuses, vont rester en Enfer un certain temps, après avoir subi leur châtiment, puis iront au Paradis.

Ce qu'on appelle *"le Jour Dernier"*, c'est la période qui débute par la résurrection des morts pour l'éternité.

6. CROIRE AU DESTIN

On appelle *"Kader" (le Destin)* le fait qu'Allâh sait de tout temps et décrète tout ce qui va se produire dans l'univers avec son temps, son lieu, ses circonstances et comment cela va se produire.

On appelle *"Kaza" (la prédestination)* la réalisation d'une chose qu'Allâh a décrétée de toute éternité et se produit quand son heure arrive, conformément à cette Volonté.

Si l'on doit comparer le destin à un plan, la prédestination est la réalisation de cette chose conformément à ce plan. Toute chose dans l'univers survient par le décret et la création d'Allâh. Il n'y a pas d'autre créateur en dehors d'Allâh.

Avoir foi dans le destin et la prédestination signifie croire que tout bien et tout mal sont la volonté d'Allâh et c'est Lui qui décide de notre dernière heure.

LA RESPONSABILITÉ DE L'HOMME

Les actes de l'homme sont de deux sortes :

Le premier : les choses créées par Allâh qui surviennent en dehors de sa volonté. Comme la main qui tremble à cause d'une maladie, le cœur qui bat, qu'il soit de grande ou de petite taille. Étant donné que ces choses se produisent directement par la Volonté et le Décret d'Allâh, la personne n'en est pas responsable.

Le deuxième : ce sont les choses qu'Allâh créées suivant la volonté de la personne. Le fait qu'une personne se déplace, marche, les choses qu'elle fait avec ses mains et ses autres organes sont créées par Allâh et surviennent selon sa demande, ce qui l'en rend responsable.

C'est Allâh qui décrète et créé tout. Seulement, Allâh a accordé un libre arbitre à l'homme, c'est-à-dire la liberté de choisir. Si une personne choisit d'utiliser ce libre arbitre et sa capacité pour faire le bien, Allâh créera le bien. Si la personne choisit de faire le mal et utilise sa capacité pour le faire, Allâh créera le mal.

Il est évident qu'Allâh créera ce que l'homme veut faire. C'est ce que signifie cette expression : *"Le bien et le mal proviennent d'Allâh. C'est-à-dire, que le bien et le mal existent par la création d'Allâh."*

La raison pour laquelle l'homme est tenu responsable de ses actes est qu'il a la possibilité de faire des choix librement et d'utiliser sa capacité pour décider de mettre en application ou non ce choix. C'est pourquoi chacun est responsable des choses qu'il décide librement de faire. S'il fait le bien, il en aura la récompense; s'il fait le mal, il en aura la sanction.

Les piliers de la foi sont ouvertement mentionnés dans *"Amentü"*. Tout musulman doit apprendre par cœur *"Amentü"* en en comprenant le sens et le lire de temps à autre.

Amentü:

اٰمَنْتُ بِاللّٰهِ وَمَلٰٓائِكَتِهٖ وَكُتُبِهٖ وَرُسُلِهٖ وَالْيَوْمِ الْاٰخِرِ وَبِالْقَدَرِ خَيْرِهٖ وَشَرِّهٖ مِنَ اللّٰهِ تَعَالٰى وَالْبَعْثُ بَعْدَ الْمَوْتِ حَقٌّ أَشْهَدُ أَنْ لَٓا إِلٰهَ إِلَّا اللّٰهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ

“Âmantü billâhi ve maelâiketihî ve kütübihî ve Resulihî ve-l yevmil âhiri ve bil-kaderi hayrihî ve şerrihî minellâhi te’âlâ. Ve’l- ba’su ba`del mevti hakkun.

Eşhedü en lâ ilâhe illellâh, ve eşhedü enne Muhammeden abdühü ve resûlüh.”

Sa signification :

“Je crois en Allâh, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, dans le Dernier Jour et dans le Destin – que ce soit bon ou mauvais – de la part d’Allâh. Et la Résurrection est une vérité après la mort.

J’atteste qu’il n’y a pas de divinité en dehors d’Allâh, et j’atteste que Muhammed est Son Serviteur et Messager !”

L’ISLÂM

L’Islâm est la dernière et la plus parfaite religion envoyée à toute l’humanité par Allâh par l’intermédiaire de notre Prophète Muhammed (a.s.).

C’est la seule voie de salut pour l’humanité ; l’unique religion acceptée par Allâh est l’Islâm.

Dans le *Kur’ân-i Kerim* Allâh te’âlâ mentionne cette vérité ainsi :

“La vraie religion pour Allâh, c’est l’Islâm.”[4]

“Quiconque recherche en dehors de l’Islâm une autre religion, celle-ci ne sera point acceptée de Lui; et dans l’autre monde, il sera du nombre des réprouvés.”[5]

4 Sourate La Famille d’Amrân, 19.
5 Sourate La Famille d’Amrân, 85.

L'Islâm, c'est accepter tout ce que notre Prophète Muhammed (a.s.) a transmis de la part d'Allâh et manifester son acceptation en obéissant à Allâh et au Prophète. En résumé, l'Islâm, c'est vivre ce en quoi l'on croit.

LES PILIERS DE L'ISLÂM

Après la foi, notre devoir le plus important est d'acquérir les *"Piliers de l'Islâm"*, et les appliquer car ils sont les exigences de notre foi.

Les piliers de l'Islâm sont au nombre de cinq :

1. La profession de foi (*Şehadet*) :

La *Kelime-i Şehadet*, c'est prononcer :

"Eşhedü en lâ ilâhe illellâh, ve eşhedü enne Muhammeden abdühü ve resûlüh."

Sa signification : *"J'atteste qu'il n'y a pas de divinité en dehors d'Allâh, et j'atteste que Muhammed est Son Serviteur et Messager !"*

2. La Prière

C'est accomplir les cinq prières quotidiennes.

3. Le Jeûne

C'est jeûner chaque année tout le mois de *Ramazan*.

4. La *zekât*

C'est le fait que les musulmans riches donnent chaque année l'aumône aux pauvres.

5. Le pèlerinage

C'est le fait qu'un musulman qui en a les moyens financiers accomplisse le pèlerinage une fois dans sa vie.

DEUXIÈME PARTIE : LA PROPRETÉ

L'Islâm accorde beaucoup d'importance à la propreté et a mis la purification comme condition première à l'accomplissement de certaines adorations. Prier, c'est être en présence d'Allâh. Le croyant qui se présente devant Allâh, doit se purifier par les ablutions; de même que, son corps, les vêtements qu'il porte, le lieu où il priera doivent aussi être propres.

Seulement, la propreté matérielle ne suffit pas. Le musulman doit aussi se présenter devant Allâh avec un cœur pur. C'est pour cette raison que, de la même manière que nous nous purifions des impuretés extérieures par les ablutions et le *gusül*, nous devons aussi nous purifier des impuretés intérieures de toutes sortes.

Au sens propre du terme, la propreté implique que notre intérieur comme notre extérieur soient purs. Concernant l'importance de la propreté, notre Prophète a dit : *"Observez les règles d'hygiène tant que vous le pouvez. Certes, Allâh te'âlâ a édifié l'Islâm sur la pureté. Seuls les purs pourront accéder au Paradis."*[1]

LES ABLUTIONS

Il est impératif de faire les ablutions pour prier. Une prière sans ablution n'est pas permise. Notre bien-aimé Prophète a dit : *"La clé de la prière est la pureté* (les ablutions)."[2] De ce fait, apprenons d'abord les *farz*, les *sünnet* et la bienséance des ablutions, et ensuite comment faire les ablutions.

1 Câmiu's-Sagir, t.1, p.133.C

2 Câmiu's-Sagir, t.2, p.156.

Les obligations des ablutions

Les *farz* des ablutions sont au nombre de quatre :

1. Laver le visage une fois,

2. Laver les mains jusqu'au coude inclus une fois,

3. Essuyer le quart de la tête (*mesh*),

4. Laver les pieds jusqu'aux chevilles incluses une fois.

Si l'un de ces obligations venait à manquer, les ablutions ne seraient pas valides.

Les *sünnet* des ablutions

1. Avoir l'intention (*niyet*) de faire les ablutions,

2. Commencer les ablutions par la *Besmele*,

3. Laver en premier les mains jusqu'aux poignets,

4. Se brosser les dents avec le *misvak* ou alors une brosse à dents, ou bien les frotter avec les doigts,

5. Se laver les membres des ablutions sans laisser d'intervalles, c'est-à-dire laver un membre avant que l'autre membre n'ait séché,

6. Bien frotter les membres lavés,

7. Se rincer la bouche trois fois, et recracher l'eau à chaque fois,

8. Bien rincer sa bouche avec l'eau quand on ne jeûne pas.

9. Aspirer l'eau trois fois par les narines et à chaque fois, rejeter l'eau avec la main gauche, (quand on ne jeûne pas, bien aspirer par les narines),

10. Respecter l'ordre de lavage et d'essuyage (*mesh*) des membres des ablutions tel qu'il est dit plus haut,

11. Laver chaque membre trois fois,

12. Commencer les ablutions par la droite,

13. Lors des ablutions, commencer le lavage des mains et des pieds par les doigts et orteils,

14. Celui qui a une barbe touffue, l'écarter avec les doigts,

15. Faire bouger la bague qu'on a au doigt,

16. Essuyer les oreilles (*mesh*),

17. Essuyer le cou (*mesh*),

18. Essuyer l'intégralité de la tête (*mesh*),

19. Écarter les doigts.

Les bienséances des ablutions :

1. Faire ses ablutions avant que le temps de la prière débute afin d'être prêt à prier.

2. S'orienter en direction de la *Kıble* pendant les ablutions,

3. S'asseoir en hauteur,

4. Ne pas demander l'aide d'un autre pour les ablutions,

5. Tant que l'on n'est pas obligé, ne pas parler pendant les ablutions,

6. A la fin des ablutions, prononcer la *Şehadet* en se tournant en direction de la *Kıble*.

Comment faire les ablutions ?

Tout d'abord, on retrousse les manches jusqu'aux coudes, ensuite, si possible, se tourner en direction de la *Kıble* et s'asseoir en hauteur. Formuler la *niyet* en disant : *"J'ai l'intention, pour l'agrément d'Allâh, de faire mes ablutions."* et prononcer : *"Eûzü billâhiminesseytanirracîm, bismillâhirrahmânirrahîm."*

Ensuite, dans l'ordre :

Laver les mains jusqu'aux poignets, s'il y a des bagues aux doigts, les faire bouger afin de laver la partie sous la bague.

Après cela, porter de l'eau à la bouche à trois reprises avec la paume de la main droite, bien rincer la bouche à chaque fois. Ensuite, encore avec la paume de la main droite, prendre de l'eau à trois reprises et l'aspirer par les narines, se moucher avec la main gauche.

Puis, laver trois fois l'ensemble du visage. Après cela, laver trois fois d'abord le bras droit jusqu'au coude inclus, ensuite, laver aussi trois fois le bras gauche jusqu'au coude inclus.

Après cela, mouiller de nouveau la main droite, passer sur la tête la paume de la main et les doigts (*mesh*). Ensuite, remouiller les mains puis passer soit l'index droit ou le petit doigt de la main droite à l'intérieur de l'oreille droite, avec le pouce à l'extérieur de l'oreille droite; passer soit l'index gauche ou le petit doigt de la main gauche à l'intérieur de l'oreille gauche, avec le pouce à l'extérieur de l'oreille gauche (*mesh*). Passer le dos des trois autres doigts sur le cou (*mesh*).

Puis, laver trois fois jusqu'aux chevilles incluses d'abord le pied droit, ensuite le pied gauche. Lors du lavage des pieds : il est préférable de commencer par le petit orteil du pied droit en allant vers le gros orteil ; pour le pied gauche, laver du gros orteil en allant vers le petit orteil. Lors du lavage des pieds, veiller à bien nettoyer entre les orteils.

Une fois les ablutions terminées, prononcer la *Şehadet* face à la *Kıble*. Ainsi s'achèvent des ablutions accomplies sans manquement en appliquant ses *farz*, ses *sünnet* et sa bienséance. En faisant les ablutions, il y a des invocations à réciter. C'est très bien de les réciter. Toutefois, les ablutions restent valides si elles ne sont pas dites.[3]

Les *mekruh* des ablutions

Voici les *mekruh* des ablutions :

1. Utiliser plus qu'il ne faut d'eau,
2. Utiliser peu d'eau sans raison,
3. Projeter l'eau sur le visage,

3 Les invocations des ablutions sont à la fin du livre.

4. Parler sans raison valable durant les ablutions,

5. Faire les ablutions dans un lieu impur.

La personne qui fait les ablutions doit éviter tout cela.

Ce qui annule les ablutions :

Une personne en état de pureté perd ses ablutions si l'une des situations ci-dessous apparaît :

1. L'écoulement de sang, de pus et du liquide jaune de n'importe quelle partie du corps,

2. Vomir abondamment,

3. En crachant, que la moitié ou plus de la moitié soit du sang,

4. Uriner ou aller à la selle, émettre des gaz,

5. S'évanouir ou être ivre,

6. Rire durant la prière (rire en dehors de la prière n'annule pas les ablutions),

7. S'endormir couché ou en s'adossant à quelque chose.

Les choses qui ne peuvent être faites sans les ablutions :

Sans ablutions :

a) On ne peut pas prier,

b) On ne peut pas toucher le *Kur'ân-i Kerim*,

c) La prosternation de la lecture du Coran ne peut pas être effectuée (*Tilâvet secdesi*).

d) On ne peut pas faire de *tavaf* à la *Kâbe*,

e) On ne peut pas accomplir la prière mortuaire.

LES ABLUTIONS EN IMAGES

LES ABLUTIONS EN IMAGES



1. Tout d'abord, retrousser les manches jusqu'aux coudes. Ensuite, formuler l'intention: *"J'ai l'intention, pour l'agrément d'Allâh, de faire mes ablutions."* et prononcer : *"Eûzü billâhiminesseytanirracîm, bismillâhirrahmânirrahîm."* **(Image : 1)**



2. Laver trois fois les mains jusqu'aux poignets. Faire attention à laver entre les doigts. S'il y a une bague au doigt, la faire bouger pour laver en dessous. **(Image : 2)**



3. Avec la paume de la main droite, porter de l'eau à la bouche et bien rincer à chaque fois. **(Image : 3)**



4. Avec la paume de la main droite, aspirer trois fois l'eau par les narines et nettoyer le nez en la rejetant avec la main gauche. **(Image : 4)**



5. Laver tout le visage trois fois de la racine des cheveux jusqu'au front, du lobe des oreilles, jusqu'au menton. **(Image : 5)**



6. Laver trois fois le bras droit, le coude y compris. En lavant, passer bien la main sur tout le bras pour qu'il ne reste aucune partie sèche. **(Image : 6)**

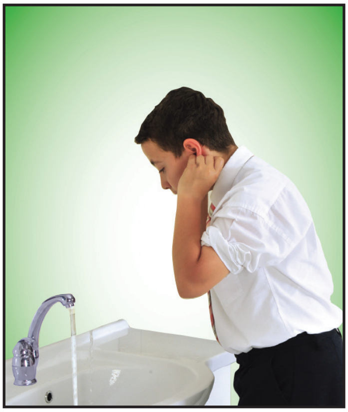


7. Laver trois fois le bras gauche, coude compris. En lavant, passer bien la main sur tout le bras pour qu'il ne reste aucune partie sèche. **(Image : 7)**

8. Après avoir remouiller la main droite, poser une fois la main bien à plat sur la tête, doigts écartés (*mesh*).

(Image : 8)





9. Remouiller les mains, passer soit l'index droit ou le petit doigt à l'intérieur de l'oreille droite, et le pouce à l'extérieur de l'oreille droite; passer soit l'index gauche ou le petit doigt à l'intérieur de l'oreille gauche, et le pouce à l'arrière de l'oreille (*mesh*). **(Image : 9)**



10. Passer le dos des trois autres doigts sur le cou (*mesh*). **(Image : 10)**

11. Laver trois fois le pied droit y compris la cheville. Commencer par laver l'extrémité des orteils, bien laver entre les orteils. **(Image : 11)**





12. Laver trois fois le pied gauche y compris la cheville. Commencer par l'extrémité des orteils, bien laver entre les orteils. **(Image : 12)**

Une fois les ablutions terminées, prononcer en étant debout la *Şehadet* face à la *Kıble*.

ESSUYAGE (MESH) DES CHAUSSONS

Quand une personne a fait ses ablutions et mis ses chaussons alors qu'elle est en état de pureté, il lui est permis (*câiz*) de ne pas se laver les pieds lorsqu'elle renouvelle ses ablutions et d'essuyer par-dessus ses chaussons (*mesh*). Ceci est une facilité que notre religion accorde aux musulmans.

Ceux qui ne sont pas voyageurs peuvent effectuer l'essuyage des chaussons à chaque ablution pendant 24 heures. Cette durée commence au moment où les ablutions sont rompues. Au-delà des 24 heures, il faut se relaver les pieds en renouvelant les ablutions. Religieusement parlant, la durée pour les voyageurs est de trois jours et trois nuits, c'est-à-dire 72 heures.

Comment faire *mesh* sur les chaussons :

Faire les ablutions comme expliqué ci-dessus, puis quand c'est au tour du lavage des pieds, on mouille d'abord la main droite, avec trois doigts (les doigts écartés) on passe une fois la main depuis la pointe du pied droit et on remonte jusqu'à la cheville par-dessus le chausson. Puis, mouiller la main gauche et essuyer le pied gauche de la même manière. On n'essuie pas le dessous des chaussons.

Les conditions pour que l'essuyage (*mesh*) soit permis (*câiz*) :

Il faut sept conditions pour que l'essuyage des chaussons soit permis (*câiz*) :

1. Les chaussons doivent être enfilés en état de pureté (les pieds lavés),

2. Les chaussons doivent recouvrir les chevilles. L'essuyage ne peut être fait sur des chaussons qui n'arrivent pas à la cheville.

3. Les chaussons doivent être suffisamment résistants à la marche pour effectuer un trajet d'environ douze mille pas ou davantage.

4. Aucun des deux chaussons ne doit comporter de trou ou de déchirure aussi grande que trois fois le petit orteil ou être décousu.

5. Les chaussons doivent être suffisamment épais pour tenir debout seuls,

6. Les chaussons doivent être imperméables.

7. La personne qui souhaite porter des chaussons doit avoir un espace à l'avant de chacun de ses pieds de l'équivalent de trois fois la taille du petit doigt de la main (dans le cas d'une personne amputée à l'extrémité du pied).

Si elle est amputée de l'avant de ses pieds et qu'il ne lui reste pas l'équivalent de la largeur de trois doigts, elle ne peut pas faire le *mesh*, elle doit laver ses pieds. Si elle a l'un des deux pieds amputé tel qu'il est décrit, elle lave les deux pieds, même si l'autre pied est sain; il ne sera pas permis (*câiz*) de faire *mesh* sur le pied valide.

Ce qui annule le *mesh* :

– Tout ce qui annule les ablutions, annule le *mesh*.

C'est pour cette raison qu'il faut essuyer les chaussons lorsqu'on renouvelle les ablutions.

– Quand l'un des chaussons quitte le pied pied ou qu'on le retire.

Dans ce cas, la personne qui est en état de pureté lave uniquement ses pieds, elle devra laver les deux pieds même si elle n'a retiré qu'un seul chausson. Si elle n'est pas en état de pureté, elle fait ses ablutions et lave les pieds.

– Quand la durée du *mesh* arrive à son terme.

Si elle a toujours les ablutions lorsque la durée du *mesh* est terminée, il lui suffit de retirer les *mesh* et laver les pieds. Si les ablutions sont rompues, il faut laver les pieds au moment de renouveler les ablutions.

MESH SUR UN BANDAGE

S'il y a un bandage sur n'importe quelle partie du corps à cause d'une fracture ou d'une blessure, défaire le bandage et laver l'emplacement du bandage. S'il est contrindiqué de défaire le bandage, il n'y a pas

lieu de défaire le bandage. Dans ce cas, mouiller la main et la passer une fois par-dessus le bandage.

S'il y a une pommade sur la plaie mais pas de bandage, laver en faisant couler de l'eau par dessus tant que cela ne nuit pas à la plaie ; si l'eau est nuisible alors il ne faut pas la laver, il suffit de l'essuyer (*mesh*). Si même faire le *mesh* est nuisible, alors ne pas le faire non plus.

GUSÜL (Les grandes ablutions)

On appelle *gusül* le fait de laver tout le corps sans laisser la moindre partie sèche.

Les situations qui nécessitent le *gusül* :

1. Un état d'impureté majeure (*cünüp*) :

a) Toucher, regarder et avoir un ihtilâm (un rêve érotique) qui entraîne un écoulement de meni suite à une sensation de plaisir,

b) Un homme et une femme pubères ayant un rapport sexuel même s'il n'y a pas d'écoulement de meni, entraîne l'état de *cünüp* et il est obligé de faire le *gusül* (se laver).

Le sperme ou *meni* est un liquide blanc et épais qui s'écoule de l'organe sexuel suite à une sensation de plaisir.

Si le reste du *meni* s'écoule d'une personne qui a eu un ihtilâm ou un rapport sexuel -sans qu'elle n'ait uriné ou alors n'ait marché suffisamment ou encore ne se soit lavée avant de dormir- elle devra refaire le *gusül*.

Si le reste du *meni* s'écoule sans sensation de plaisir – après avoir uriné ou avoir marché assez longuement ou avoir dormi - alors qu'il avait fait le *gusül*, il n'est pas nécessaire pas de refaire le *gusül*.

Il n'est pas nécessaire de faire le *gusül* si l'écoulement de *meni* est provoqué par des coups, le fait de soulever quelque chose de lourd ou bien suite à une chute et non par une sensation de plaisir.

Si une personne, se souvient au réveil d'avoir eu un *ihtilâm* (c'est-à-dire avoir eu une relation sexuelle en rêve) et constate de l'humidité sur elle, il lui faudra faire le *gusül*.

Si la personne ne se souvient pas avoir eu un *ihtilâm* au réveil mais qu'elle constate une humidité sur elle, il lui faudra faire le *gusül*.

S'il n'y a pas de trace d'humidité alors qu'elle a eu un *ihtilâm*, il ne lui est pas nécessaire de faire le *gusül*.

La personne qui se convertit à l'Islâm (si elle est *cünüp*) doit faire le *gusül*.

Après les menstrues ou les lochies, la femme musulmane doit faire le *gusül* une fois les menstrues ou les lochies terminées.

2. A la fin de l'état de menstrues que les femmes ont à des périodes précises chaque mois,

3. Enfin, il est obligatoire de faire le *gusül* pour les femmes qui ont accouché, après que la période des lochies soit terminée.

Pour une personne en état de *cünüp* (tant qu'elle n'a pas fait le *gusül*), il lui est interdit de faire les choses ci-dessous :

a) Prier,

b) Lire le Coran,

c) Toucher le Coran,

d) Faire le *tavaf* autour de la *Kâbe*,

e) Entrer dans une mosquée sans y être obligé.

Il est *Sünnet* de faire le *gusül* (c'est-à-dire de se laver) le vendredi et les jours de fête même s'il n'y a pas de situation qui nécessite le *gusül*.

Les *farz* du *gusül*

Les obligations du *gusül* sont au nombre de trois :

1. Porter de l'eau à la bouche et se rincer la bouche jusqu'à la gorge,

2. Aspirer de l'eau par le nez et le nettoyer,

3. Laver tout le corps (sans laisser la moindre partie sèche même l'équivalent de la pointe d'une aiguille).

Les *sünnet* du *gusül*

Les principaux *Sünnet* du *gusül* sont les suivants :

1. Commencer le *gusül* par la *Besmele*,

2. Formuler la *niyet* pour le *gusül*,

3. S'il y a des impuretés sur le corps, les laver et les nettoyer au préalable,

4. Laver les parties intimes,

5. Faire les ablutions avant de commencer le *gusül*,

6. Après les ablutions, se laver d'abord trois fois la tête, puis trois fois l'épaule droite, trois fois l'épaule gauche, et à chaque fois veiller à ce que l'eau atteigne l'ensemble du corps,

7. Passer la main sur le corps en même temps que l'on verse l'eau,

8. Si, lors des ablutions l'eau s'accumule au niveau des pieds, laver les pieds en dernier.

Comment accomplir le *gusül* ?

La personne qui s'apprête à faire le *gusül*, prononce d'abord la *Besmele* et exprime l'intention de se purifier. Après s'être lavée les mains jusqu'aux poignets, elle lave et nettoie ses parties intimes.

Puis, elle porte avec la paume de la main droite de l'eau à sa bouche et rince bien jusqu'à la gorge. Si elle jeûne, elle fait attention à ne pas avaler d'eau; puis par la main droite elle aspire et rejette trois fois l'eau par les narines, à chaque fois, en se lavant le nez de la main gauche.

Ensuite, faire les ablutions telles qu'expliqué plus haut. Une fois les ablutions mineures terminées, laver trois fois chaque partie en versant de l'eau d'abord sur la tête, puis sur l'épaule droite, et enfin sur l'épaule gauche. A chaque fois que l'eau est versée, frotter toutes les parties du corps que la main peut atteindre. Bien laver tout le corps jusqu'à ne plus

avoir la moindre petite partie sèche, même aussi petite qu'une pointe d'épine.

En se lavant :

Veiller particulièrement à ce que l'eau pénètre dans le creux du nombril, dans les ondulations de l'oreille, les trous des boucles d'oreilles, entre les dents, la racine des cheveux, de la moustache et de la barbe. On ne fait pas d'invocations pendant le *gusül*, si l'on n'est pas couvert, on ne se tourne pas en direction de la *Kıble*, et on ne parle pas sans motif valable. Voilà ce qu'est le *gusül* accompli dans ses obligations et ses *sünnet*.

La personne qui doit accomplir le *gusül*, si après avoir bien rincer sa bouche et son nez avec de l'eau, plonge dans une eau qui ruisselle, ou dans la mer ou encore dans une grande piscine et mouille l'intégralité de son corps, aura accompli le *gusül*.

LE CAS DE CEUX QUI ONT UN EMPÊCHEMENT "ÖZÜR"

On nomme *"özür"* (excuse) une situation qui rompt les ablutions et perdure au-delà de la période d'accomplissement d'une prière; on dit d'une personne étant dans une telle situation personne excusée *"özür sahibi"*.

Si à cause d'une maladie, une personne saigne du nez ou bien un liquide quelconque ou du sang s'écoule de n'importe quelle partie de son corps (incontinence urinaire, écoulement de pus), une fois que la période d'accomplissement de la prière a débuté, elle renouvelle ses ablutions dès que l'écoulement s'interrompt - dans le temps de la prière - et elle accomplit sa prière.

Si, l'écoulement perdure durant tout le temps de la prière, s'il n'y a pas une durée d'interruption suffisante pour faire les ablutions et prier, la personne est considérée comme étant excusée *"özür sahibi"*.

Lorsque la période d'accomplissement de la prière a débuté, la *"personne excusée"* fait ses ablutions, bien que l'écoulement perdure, et accomplit sa prière. Si en dehors de l'écoulement habituel, il n'y a pas

d'autre facteur qui rompt les ablutions, la personne peut accomplir avec ces mêmes ablutions autant de prières qu'elle le souhaite (comme des prières manquées ou *nafile*).

L'ablution de la "personne excusée" est rompue dès lors que la période de l'accomplissement de la prière est terminée ; elle devra renouveler les ablutions à chaque prière tant que la situation d'empêchement perdurera.

Ceci est une facilité accordée par notre religion aux personnes ayant un empêchement.

LES SITUATIONS SPÉCIFIQUES A LA FEMME

Les situations spécifiques à la femme sont au nombre de trois :

1. Les menstrues :

A partir de la puberté, la femme commence à avoir ses règles. Les règles sont un écoulement de sang qui provient de l'utérus en dehors d'une maladie ou des lochies. Ceci est la *"période de menstrues"*.

Une fille, qui a ses règles à partir de 9 ans, est considérée comme pubère.

La durée des menstrues varie d'une femme à une autre; le minimum est de trois jours, le maximum est de dix jours. Il n'est pas obligatoire que l'écoulement de sang soit en continue durant cette période. Même si l'écoulement s'interrompt par moment, cela fait partie aussi des règles. Comme il est formellement interdit d'accomplir certaines choses en période de règles, chaque femme doit bien connaître et être attentive à la durée de ses règles.

En période de menstrues, les femmes :

- Ne peuvent pas prier,
- Ne peuvent pas jeûner,
- Ne peuvent pas lire le Coran,

Seulement, si la femme réglée est enseignante, elle peut, non pas dans l'intention de lire le Coran mais dans le but de le transmettre, l'enseigner lettre par lettre, mot à mot.

- Ne peuvent pas toucher le *Kur'ân-i Kerim*,
- Ne peuvent pas faire le *tavaf* à la *Kâbe*,
- Ne peuvent pas entrer dans une mosquée,
- Ne peuvent pas avoir de rapport sexuel avec leur mari.

Tout cela est interdit pour une femme pendant la durée de ses règles.

Une fois la période des menstrues terminée, il lui est *farz* de faire le *gusül*. Les femmes ne rattrapent pas les prières qu'elles n'ont pas pu accomplir pendant la durée de leurs règles ; Allâh te'âlâ leur a pardonné. Mais elles doivent rattraper les jours de jeûne qu'elles n'ont pas pu observer.

2. Les lochies :

C'est l'écoulement de sang en provenance de l'utérus qui survient chez les femmes après un accouchement. On nomme cela les lochies et la femme est en état de lochies.

La femme n'a pas de règle quand elle est enceinte.

La période de lochies dure au maximum quarante jours après la naissance de l'enfant. Il n'y a pas de minimum. Cette période peut se terminer avant même les quarante jours. Dans ce cas, la femme reprend les adorations après avoir fait le *gusül*. Elle n'attend pas la fin des quarante jours. Si, en période de lochies, l'écoulement s'interrompt un certain temps et reprend par la suite, les jours où il y a eu interruption d'écoulement font aussi partie de la période des lochies.

Tout ce qui est interdit de faire en période de menstrues l'est aussi en période de lochies.

Il est obligatoire de faire le *gusül* une fois la période des lochies terminée. On ne rattrape pas les prières non accomplies en cette période, par contre, on rattrape les jours de jeûne non jeûnés.

3. *Istihaza* (métrorragie) :

Chez les femmes, on nomme métrorragie le sang qui provient d'une veine et s'écoule par le biais de l'organe génital. Ceci ne provient pas de l'utérus mais d'une veine suite à une maladie. Il n'a pas d'odeur. Cette situation est pour les femmes une maladie et un empêchement.

Le sang qui s'écoule avant les 9 ans et après 55 ans ou pendant la grossesse est aussi une *istihaza*.

Si la période de menstrue se termine en moins de trois jours, ceci n'est pas la menstruation, on considère cela comme une excuse. Il en est de même pour des règles qui durent plus de dix jours, des lochies qui durent plus de quarante jours ainsi que l'écoulement qui peut provenir durant la grossesse. On nomme ces situations *"istihaza"*.

Dans ces cas, les femmes accomplissent leurs prières et observent les jours de jeûne. Car ce ne sont pas des règles ou des lochies, mais des excuses telles que le saignement du nez.

TEYEMMÜM (ABLUTION SÈCHE)

On nomme *teyyemüm* le fait de se frotter les mains sur de la terre propre ou avec quelque chose provenant de la terre et de faire *mesh* sur le visage et les bras. Lorsqu'on ne trouve pas d'eau pour faire les ablutions ou le *gusül*, faire *teyyemüm* remplace les ablutions et le *gusül*.

Les *farz* du *teyyemüm*

Les obligations des ablutions sèches sont au nombre de deux :

1. Avoir l'intention,

2. Frotter à deux reprises les mains sur de la terre propre ou quelque chose provenant de la terre : la première pour faire *mesh* sur le visage et la deuxième sur les bras.

Les *sünnet* du *teyyemüm*

1. D'abord prononcer la *Besmele*,

2. Respecter l'ordre,

3. Accomplir ces actes les uns à la suite des autres sans s'arrêter,

4. En touchant la terre, commencer d'abord par pousser les mains en avant,

5. Puis les retirer en arrière,

6. Garder les doigts écartés,

7. Si les mains sont poussiéreuses en les retirant de la terre, les tapoter l'une contre l'autre.

Comment accomplir le *teyyemüm* ?

Retrousser les manches jusqu'au-dessus des coudes. Faire l'intention en fonction de la pureté à accomplir. Frotter une fois les mains, les doigts écartés, sur la terre propre ou à quelque chose provenant de la terre; si les mains sont trop poussiéreuses, les joindre et les frapper l'une contre l'autre pour les dépoussiérer.

Puis faire *mesh* une fois avec la paume des mains sur l'ensemble du visage.

Puis, après avoir frotté une deuxième fois les mains sur la terre, passer la paume de la main gauche sur le bras droit coude compris, puis avec la paume de la main droite sur le bras gauche, coude compris.

Ce qui annule le *teyyemüm* :

1. Tout ce qui annule les ablutions, rompt aussi les ablutions sèches,

2. Si l'on a accès à de l'eau pour faire les ablutions ou le *gusül* et qu'il est possible d'utiliser cette eau, alors le *teyyemüm* est rompu,

3. Si, à cause d'une plaie ou d'un empêchement, une personne ne peut pas mouiller son corps et est obligée d'avoir recours aux

ablutions sèches, elles seront caduques dès lors que l'empêchement n'existera plus.

Dans quelles circonstances accomplir les ablutions sèches ?

1. Lorsqu'on ne trouve pas suffisamment d'eau propre pour faire les ablutions ou le *gusül*,

2. Lorsqu'on trouve de l'eau mais qu'on n'y a pas accès,

3. Lorsque tout le corps ou une partie du corps comporte des blessures et qu'il est dangereux d'utiliser de l'eau.

Les ablutions sèches sont un bienfait qu'Allâh te'âlâ a accordé à notre bien-aimé Prophète et à nous, les musulmans, afin que nous accomplissions nos adorations.

TROISIÈME PARTIE : LA PRIÈRE

Le premier pilier de l'Islâm est de prononcer *"l'attestation de foi"* et le deuxième est d'accomplir *"la prière"*.

Le premier devoir de l'homme est de croire en l'existence et en l'unicité d'Allâh, et en la prophétie de Muhammed aleyhisselâm. Après la foi, la prière est la plus importante des obligations.

La prière est une adoration qui purifie l'âme, illumine le cœur, élève la personne en Présence d'Allâh. Notre bien-aimé Prophète en disant : *"La prière est le pilier de la religion"*,[1] a montré la grande importance de la prière en tant qu'adoration dans notre religion. La prière est une lumière qui purifie le cops et l'âme. Par ce biais, le musulman est purifié de ses péchés et devient un serviteur digne d'entrer au Paradis.

Notre Prophète (a.s.) dit à ce sujet :

"Que pensez-vous si un fleuve se trouvait devant la porte de l'un d'entre vous dans lequel il se lave cinq fois par jours; restera-t-il quelque chose de sa saleté ?"

Ils dirent :

"Il ne restera rien de sa saleté !"

Notre Prophète dit :

"Ceci est l'exemple des cinq prières; Allâh efface les péchés grâce à elles."[2]

1 Keşfü'l-Hafa, t.2, p. 31.

2 Buhari, t.2, p.475B

La prière préserve la personne de commettre des péchés en installant la crainte d'Allâh dans les cœurs. Celui qui accomplit sa prière de manière juste, renforcera sa foi. Il obtiendra l'agrément d'Allâh. Le chemin lumineux du Paradis lui apparaitra. De la même manière que le musulman est *mükellef* pour accomplir la prière, il a aussi l'obligation d'apprendre la prière à ses enfants. Notre bien-aimé Prophète dit : *"Ordonnez à vos enfants d'accomplir la prière lorsqu'ils atteignent l'âge de sept ans."*[3]

Si les parents apprennent à leurs enfants dès l'âge de sept ans à faire la prière, arrivés à la puberté, les enfants seront déjà bien habitués à prier.

La prière ne te laisse pas sur le côté

A l'aube, au milieu de la journée, de l'après-midi, le soir et la nuit, cinq fois,

Présente-toi à la prière, de tes péchés purifie-toi,

L'intérieur des prieurs se remplit de lumière,

Le visage de ceux qui ne prient pas, se vide de sa lumière.

Prier veut dire se présenter à Allâh,

C'est parler avec Allâh, obtenir Sa lumière,

Purifie-toi avec les ablutions, sois propre dès le matin,

Il faut s'habituer à la propreté dès qu'on est chérubin.

M. Şerefettin YALTKAYA

CELUI POUR QUI LA PRIÈRE EST OBLIGATOIRE

Pour qu'il soit *farz* à une personne de faire la prière, trois conditions doivent être réunies :

1. Être musulman,
2. Être pubère,
3. Être saint d'esprit.

3 Keşfü'l-Hafa, t.2, p.203.

LES TEMPS DE PRIÈRES

Il y a cinq prières quotidiennes. Ce sont celles de l'aube, de midi, de l'après-midi, du soir et de la nuit. Chacune de ces prières a un temps bien précis. Il est impératif d'accomplir chaque prière dans son temps respectif. De même qu'il n'est pas permis d'accomplir une prière avant l'heure prescrite, il est aussi un grand péché de reporter, sans raison, une prière après son temps.

Les moments où la prière n'est pas permise :

A certains moments de la journée aucune prière *farz*, *vacib* et *nafile* ne peut être accomplie. On appelle cela les moments *mekruh*. Il y en a trois :

– Au lever du soleil,

– Quand le soleil est à son zénith, avant qu'il ne commence à décliner,

– Au coucher du soleil.

Si la prière *farz* de l'après-midi n'a pas été accomplie à temps, elle peut encore être faite au moment du coucher du soleil.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRIÈRES

Il y a trois principaux types de prières :

– Les prières *farz*,

– Les prières *vacib*,

– Les prières *nafile*. (Les prières *sünnet* et *mendup* -méritoires- font aussi partie des *nafile*.)

A- LES PRIÈRES FARZ

Ce sont les cinq prières quotidiennes, la prière du vendredi et la prière mortuaire.

Il est également *farz* de rattraper les prières quotidiennes qui n'ont pas pu être accomplies en leur temps.

Les cinq prières quotidiennes :

1. **La prière de l'aube** : composée de 4 *rek'at*.

   2 *rek'at sünnet*,

   2 *rek'at farz*.

2. **La prière de midi** : composée de 10 *rek'at*.

   4 *rek'at*, premier *sünnet*,

   4 *rek'at farz*,

   2 *rek'at*, dernier *sünnet*.

3. **La prière de l'après-midi :** composée de 8 *rek'at*.

   4 *rek'at sünnet*,

   4 *rek'at farz*.

4. **La prière du soir** : composée de 5 *rek'at*.

   3 *rek'at farz*,

   2 *rek'at sünnet*.

5. **La prière de la nuit** : composée de 10 *rek'at*.

   4 *rek'at*, premier *sünnet*,

   4 *rek'at farz*,

   2 *rek'at*, dernier *sünnet*.

Autres prières obligatoires en dehors des prières quotidiennes :

1. **La prière du vendredi :** composée de 10 *rek'at*.

   4 *rek'at*, premier *sünnet*,

   2 *rek'at farz*,

   4 *rek'at*, dernier *sünnet*.

2. La prière mortuaire : c'est une *Farz-i kifaye* (obligation collective).

B- LES PRIÈRES VACIB

1. **La prière du *vitir* :** composée de 3 *rek'at*.
2. **La prière de *Ramazan Bayramı*** : composée 2 *rek'at*.
3. **La prière de *Kurban Bayramı*** : composée de 2 *rek'at*.

C- LES PRIÈRES "NAFILE"

En dehors des prières *farz* et *vacib*, on appelle "*prières nafile*" toutes les autres prières.

Les prières *nafile* sont de deux sortes :

Les prières *nafile* accomplies en lien avec les prières *farz* :

Ce sont les *sünnet* accomplis avant et après les prières *farz* ainsi que le *Teravih* accompli pendant les nuits du *Ramazan* et qui est une prière *müekkede*.

Les prières *nafile* sans lien avec les prières *farz* :

Ce sont les prières *müstehab* (fortement recommandées) et *mendup* (méritoires). Ce sont les prières accomplies à certains moments avec l'intention d'en être récompensé.

Parmi celles-ci:

a) La prière de *Kuşluk* : c'est une prière de minimum deux *rek'at*, au maximum douze *rek'at*, accomplie après le lever du soleil, une fois que le temps *mekruh* est passé.

b) La prière de *Teheccüd* : c'est une prière de minimum deux *rek'at*, maximum huit *rek'at* accomplie après la moitié de la nuit.

c) *Tehiyyet-ül mescid* : c'est une prière de deux *rek'at* accomplie (si ce n'est pas un temps *mekruh*) lorsqu'on entre dans une mosquée.

Les *farz* de la prière :

Les obligations de la prière sont au nombre de douze. Parmi celles-ci, il y en a six qui sont extérieures à la prière ; elles sont nommées *"les*

conditions de la prière". Et six autres internes à la prière. Elles sont appelées *"les piliers de la prière"*.

Pour que la prière soit authentique, il est impératif que les douze obligations soient respectées.

LES CONDITIONS DE LA PRIÈRE :

1. La purification mineure (*Hadesten Taharet*) : On appelle "*hades*" le fait de faire les ablutions pour se purifier des impuretés spirituelles, dans ce cas, il faut faire les grandes ablutions. On nomme "*hades*" l'état où l'on est sans ablutions ou état de *cünüp* "impureté majeure".

2. La purification majeure (*Necasetten Taharet*) : C'est le fait que la personne qui va prier nettoie de toute impureté -s'il y a des saletés- son corps, les vêtements qu'elle porte et le lieu où elle va prier.

3. *Setr-i Avret* : signifie que la personne qui va prier doit couvrir les parties du corps qui doivent l'être.

Chez les hommes : Cette partie se situe entre le nombril et le genou (genou compris).

Chez les femmes : En dehors du visage, des mains et des pieds, tout le reste du corps est considéré comme "*avret*", et afin que sa prière soit valide, ces parties doivent être couvertes.

4. *Istikbal-i Kıble* : C'est prier en direction de la *Kıble*. La *Kıble* est le premier bâtiment saint construit sur terre, dans la ville de la Mecque, dans le but d'adorer Allâh. La *Kâbe* a été construite sous l'ordre d'Allâh par Ibrâhîm et Ismaël aleyhisselâm.

5. *Vakit* : C'est accomplir les prières en leurs temps impartis. Il n'est pas permis d'accomplir une prière avant que son temps n'ait commencé.

6. *Niyet* : C'est le fait de savoir quelle prière est accomplie et s'en souvenir dans le cœur. Il est *Sünnet* de formuler la *niyet* avec la langue.

LES PILIERS DE LA PRIÈRE:

1. *Tekbir* d'ouverture "*Iftitah tekbiri*" : C'est le fait de prononcer le *tekbir* en commençant la prière.

2. *Kıyam* : C'est le fait de se tenir debout pendant la prière.

3. *Kıraat* : C'est le fait de réciter un peu de Coran en étant debout dans la prière.

4. *Rukû* : C'est le fait de s'incliner jusqu'à ce que les mains atteignent les genoux.

5. *Sucüd* : C'est le fait de poser sur le sol - après le *rukû* - les pieds, les genoux en même temps que les mains, et le front.

6. *Ka'de-i Ahîre* : C'est le fait de s'asseoir le temps de lire *"Ettehiyyatü"* après avoir effectué les deux *secde* de la dernière *rek'at*. On appelle cela *"dernière position assise"*.

LES *VACIB* DE LA PRIÈRE :

1. Commencer la prière en disant *"Allâhü Ekber"*.

2. Lire la sourate la Fatiha dans les deux premières *rek'at* des prières obligatoires et lors de chaque *rek'at* pour les prières surérogatoires.

3. Lire une sourate ou des versets après la Fatiha pour les deux premières *rek'at* des prières obligatoires, et lors de chaque *rek'at* pour le *vitir* et les *nafile*.

4. Lire la Fatiha avant la sourate.

5. Lors du *secde*, poser le nez et le front sur le sol.

6. Pour les prières de trois et quatre *rek'at*, s'asseoir à la deuxième *rek'at* (on appelle celle-ci k*a'de-i ûlâ=première station assise*).

7. Réciter *Ettehiyyatü* à la première et dernière station assise des prières.

8. Lorsque la prière est faite en commun, l'imam lit à voix haute la Fatiha et la sourate à chaque *rek'at* pour les prières du matin, du

vendredi, des Fêtes, du *teravih* et du *vitir* et uniquement lors des deux premières *rek'at* pour les prières du soir et de la nuit ; il les lit à voix basse pour les prières de midi et de l'après-midi.

9. L'assemblée des fidèles qui suit l'imam ne lit pas la Fatiha et la sourate ; elle reste silencieuse.

10. Lors de la prière du *vitir*, prononcer la *tekbir* du *kunut* et réciter les invocations du *kunut*.

11. Lors des prières de *Bayram*, prononcer des *tekbir* en supplément.

12. La quiétude, c'est-à-dire que nos membres doivent être apaisés que ce soit debout, en inclinaison "*rukû*" ou en prosternation "*secde*"; en se relevant de l'inclinaison, se relever entièrement et rester dans cette position le temps de dire "*Sübhânellâh* "; et s'asseoir entre deux prosternations le temps de dire "*Sübhânellâh* ".

13. A la fin de la prière, saluer "*Selâm*" à droite et à gauche.

14. Si l'on se trompe durant la prière, accomplir la prosternation de réparation de l'oubli "*sehiv secdesi*".

[Si durant la prière, un acte obligatoire ou recommandé (*vacib*) est fait en retard, ou bien, si l'un des actes *vacib* n'est pas accompli par oubli, alors il faut faire la prosternation de l'oubli. Si l'on n'accomplit pas volontairement le *vacib*, la prière doit être refaite.]

LES *SÜNNET* DE LA PRIÈRE :

1. Lever les mains pour le *tekbir* au début de chaque prière, pour le *tekbir* du *kunut* et les *tekbir* supplémentaires des fêtes "*Bayram*". (Pour les hommes, lever les mains jusqu'à ce que les pouces arrivent au niveau du lobe de l'oreille ; pour les femmes, lever les mains jusqu'à ce que le bout des doigts arrive au niveau de l'épaule.)

2. Pour les prières quotidiennes et celle du vendredi, faire l'appel à la prière et l'*ikamet*. (Il n'est pas *Sünnet* de faire l'appel à la prière et l'*ikamet* pour les femmes.)

Il est fortement recommandé *"müstehab"* d'écouter l'appel à la prière. Celui qui entend l'appel à la prière répète chaque phrase que le *muezzin* prononce. Sauf lorsqu'il dit *"Hayye alessalâh"* et *"Hayye alelfelâh"* il faut dire : *"Lâ havle ve lâ kuvvete illâ bilâhil aliyyi'l'azim"*.

A la fin de l'appel à la prière, invoquer le salut sur notre Prophète et réciter cette invocation :

اَللّٰهُمَّ رَبَّ هٰذِهِ الدَّعْوَةِ التَّامَّةِ وَالصَّلَاةِ الْقَائِمَةِ اٰتِ مُحَمَّدًا نِ الْوَسِيلَةَ وَالْفَضِيلَةَ وَابْعَثْهُ مَقَامًا مَحْمُودًا نِ الَّذِي وَعَدْتَهُ

La phonétique : **Allâhumme Rabbe hazihi'd-da'veti't-râmmeti ves'-*Salât*il-kaimeti âti Muhammeden el-vesilete vel'fazilete ve-b'ashü makamen mahmuden ellezî vadteh."**

Sa signification : *"Ô Seigneur ! Toi qui es le Maître de ce parfait appel et de la prière qui va être là accomplie. Permets à Muhammed d'intercéder (le jour du Jugement), accorde-lui le rang que Tu n'accorderas qu'à un seul de Tes serviteurs au Paradis, et ressuscite-le à la noble place que Tu lui as promise."*

Notre Prophète a dit : *"Celui qui après avoir entendu l'appel à la prière prononce cette formule, celui-là, mon intercession lui sera acquise le jour de le Résurrection."*[4]

L'APPEL À LA PRIÈRE

Allâhü Ekber, Allâhü Ekber

Allâhü Ekber, Allâhü Ekber

Eşhedü enlâ ilâhe illellah

Eşhedü enlâ ilâhe illellah

Eşhedü enne Muhammeden Resûlüllah

Eşhedü enne Muhammeden Resûlüllah

Hayye alessalâh, Hayye alessalâh

4 Riyazü's-Salihin, t.2, p.371.

Hayye alelfelâh, Hayye alelfelâh

Essalâtu hayrun minennevm[5]*

Essalâtu hayrun minennevm

Allâhü Ekber, Allâhü Ekber

Lâ ilâhe illellah

Sa signification :

Dieu est Le plus grand, Dieu est Le plus grand

Dieu est le plus grand, Dieu est le plus grand

J'atteste qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée sauf Allâh

J'atteste qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée sauf Allâh

J'atteste que Muhammed est le Messager de Dieu

J'atteste que Muhammed est le Messager de Dieu

Venez à la prière ! Venez à la prière!

Venez à la félicité ! Venez à la félicité!

La prière vaut mieux que le sommeil (*)

La prière vaut mieux que le sommeil

Dieu est le plus grand ! Dieu est le plus grand!

Il n'y a nulle divinité digne d'être adorée sauf Allâh.

L'*ikamet*

Allâhü Ekber, Allâhü Ekber

Allâhü Ekber, Allâhü Ekber

Eşhedü enlâ ilâhe illellah

Eşhedü enlâ ilâhe illellah

Eşhedü enne Muhammeden Resûlüllah

5 * N'est prononcé que pour la prière de l'aube.

Eşhedü enne Muhammeden Resûlüllah

Hayye alessalâh, Hayye alessalâh

Hayye alelfelâh, Hayye alelfelâh

Kad kamati's-salâh

Kad kamati's-salâh

Allâhü Ekber, Allâhü Ekber

Lâ ilâhe illellah

3. Lire *Sübhâneke*.

4. Lors de la première *rek'at*, après *Sübhâneke* réciter "*Eûzü*" (la protection contre Satan) et "la *Besmele*"; pour les autres *rek'at* dire "la *Besmele*" avant la Fatiha.

5. Dire à voix basse "*Eûzü*" et la "*Besmele*".

6. Réciter la Fatiha lors de la troisième et quatrième *rek'at* pour les prières de trois ou quatre *rek'at*.

7. Après la Fatiha, l'assemblée, comme l'imam, dit "amin" en silence.

8. Tous les *tekbir* à l'intérieur de la prière en dehors du Tekbir d'ouverture "*Tekbir-ül iftitah*".

9. En se redressant de l'inclinaison dire *"semiallâhü limen hamideh"*, et après cela *"Rabbenâ lek'l-hamd"*.

10. Dire trois fois en inclinaison *"Sübhâne Rabbiye'l-azim"* et à chaque prosternation trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

11. En station debout "*kıyam*" avoir un espace d'environ quatre doigts entre les pieds.

12. En inclinaison, tenir les genoux avec les mains en ayant les doigts écartés. (Les femmes n'écartent pas les doigts et ne tiennent pas les genoux, elles posent juste les mains sur les genoux.)

13. En position d'inclinaison, tenir les genoux et les coudes tendus et avoir le dos plat sans se courber. (Quant aux femmes, elles replient légèrement les genoux et gardent le dos légèrement courbé.)

14. En effectuant la prosternation, poser au sol d'abord les genoux, ensuite les mains, et puis le visage; en se relevant du tapis de prière, on relève d'abord le visage, puis les mains, et ensuite on se relève en posant les mains sur les genoux.

15. En station assise, poser les mains sur les cuisses.

16. En station assise, s'asseoir pied gauche à plat sur le sol, le pied droit à la verticale, les orteils orientés vers la *Kıble*. (Les femmes mettent les pieds sur le côté droit et s'assoient sur la hanche.

17. A la dernière station assise, réciter *"Ettehiyyatü"* puis *Allâhumme Salli* et *Allâhumme Barik* ainsi que des invocations (*Rabbena âtina*...)

18. En faisant le *Selâm*, tourner sa tête d'abord à droite, puis à gauche.

19. Lors du *Selâm* dire *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*.

Les bienséances de la prière :

C'est regarder :

a) Là où l'on va faire la prosternation quand on est debout,

b) Ses pieds lors de l'inclinaison,

c) Son giron (partie du corps allant de la taille aux genoux) en stationassise,

d) De chaque côté de son nez en prosternation,

e) Ses épaules lors du *Selâm*.

Ce qui annule la prière :

1. Parler pendant la prière.
2. Manger ou boire quelque chose durant la prière.

3. Rire suffisamment fort au point de s'entendre rire (si les personnes à coté l'entendent rire, alors les ablutions ne sont plus valables).

4. Saluer quelqu'un ou répondre à un *Selâm*.

5. Détourner son buste de la *Kıble*.

6. Pleurer, soupirer pour quelque chose qui concerne la vie d'ici bas ou pour une douleur. (Pleurer par crainte d'Allâh n'annule pas la prière.)

7. Chercher à tousser alors qu'on n'en a pas envie. (Une toux qui se manifeste naturellement n'annule pas la prière.)

8. Essayer de faire quelque chose lors de la prière, souffler sur quelque chose.

9. Réciter le Coran de façon à en dénaturer le sens.

10. Lire le verset sur le *Mushaf* (le Coran).

11. Perdre ses ablutions lors de la prière.

12. Une personne qui a fait les ablutions sèches, aperçoit de l'eau lors de la prière et est en mesure d'utiliser l'eau; si le temps de l'essuyage des chaussons se termine durant la prière.

13. Si le soleil se lève alors qu'on fait la prière de l'aube.

14. Le fait que les femmes et les hommes prient ensemble sur le même rang sans qu'il n'y ait un voile qui les sépare ou un espace vide suffisamment grand pour une personne.

15. Le fait qu'une des parties qui doit être couverte se découvre du quart pendant le temps de faire une inclinaison.

Les actes blâmables "*mekruh*" de la prière :

1. Pendant la prière, remuer son corps ou son vêtement, claquer des doigts, croiser les doigts, mettre ses mains sur la taille, bailler, s'étirer.

2. Fermer les yeux, regarder à gauche à droite, en l'air. (Si en regardant autour de lui, la personne détourne son buste de la *Kıble*, sa prière n'est pas valide.)

3. Commencer la prière avec les manches retroussées. (Si les femmes prient les manches retroussées, la prière n'est pas valide.)

4. S'asseoir en tailleur, s'accroupir, ou s'asseoir les genoux relevés en prière sans raison.

5. Prier face à une personne ou à un feu de braise (il n'est pas blâmable de prier face à une lampe à huile, une bougie ou une lampe.)

6. Essuyer la sueur de son visage, se gratter, remettre en place les pierres sur le lieu de prosternation (ce n'est pas blâmable si tout ceci est fait à cause d'un trouble psychologique).

7. Abandonner les invocations lors de l'inclinaison ou de la prosternation ou en dire moins que trois fois.

8. Le fait que l'image d'un être vivant se trouve devant, au-dessus, à la droite ou à la gauche de celui qui prie ou alors faire une prosternation sur quelque chose où il y a la photo d'un être vivant. (Il n'y a pas de problème en ce qui concerne les images de choses tel un paysage ou un arbre.)

9. S'appuyer contre quelque chose durant la prière.

10. Lors de la prosternation, poser juste son front sur le sol et ne pas poser son nez.

11. En allant à la prosternation, poser ses mains au sol avant les genoux ; relever les mains avant les genoux en se redressant de la prosternation, (il n'est pas blâmable si cela est fait à cause d'une maladie.)

12. Prier sur la route, dans un endroit sale, sur une tombe, un endroit proche d'impureté, dans un endroit appartenant à quelqu'un sans avoir demandé au préalable l'autorisation au propriétaire.

13. Réciter à la deuxième *rek'at* une sourate ou un verset plus long que la sourate ou le verset de la première *rek'at*.

14. Réciter la même sourate aux deux *rek'at* alors qu'on connait par cœur d'autres sourates.

15. Réciter à la deuxième *rek'at* une sourate ou un verset qui se situe avant la sourate ou le verset lu lors de la première *rek'at*.

Pour la récitation des sourates pendant la prière, on va du début à la fin (de haut en bas). Par exemple : Si lors de la première *rek'at* après la Fatiha on récite la sourate *"Elemtere"*, à la deuxième *rek'at*, il convient de réciter la sourate *"Li ilâfi"*. Par contre, si à la première *rek'at* on récite *"Li ilâfi"*, et à la deuxième *rek'at* *"Elemtere"*, on aura lu dans le sens inverse et ceci est blâmable.

1. Réciter une sourate à la première *rek'at* et pour la deuxième *rek'at* passer à une sourate en sautant une sourate entre les deux.

Par exemple : A la première *rek'at* on récite *"Elemtere"*, à la deuxième *rek'at* alors que *"Li ilâfi"* devrait être récitée, on saute celle-ci pour réciter la sourate *"Ereeytellezi"* cela sera blâmable. Par contre, si l'on saute deux voire plusieurs sourates, cela n'est pas blâmable.

2. En faisant la prière, poser sa veste ou son manteau sur les épaules sans l'enfiler.

3. Fermer les yeux durant la prière.

4. A la mosquée, se mettre à prier dans les rangs du fond alors qu'il ya de la place devant.

COMMENT ACCOMPLIR LES PRIÈRES QUOTIDIENNES

Après avoir appris tout ce que nous devons savoir concernant la prière, voyons maintenant comment accomplir dans l'ordre les prières quotidiennes.

LA PRIÈRE DE L'AUBE

Elle est composée de quatre *rek'at*, deux *sünnet* et deux *farz*. On prie d'abord le *sünnet* et ensuite le *farz*.

Afin de faciliter l'apprentissage de la prière, la manière d'accomplir le *sünnet* de la prière de l'aube est expliquée en images.

LA PRIÈRE EXPLIQUÈE EN IMAGES

le Sünnet de la Prière De L'Aube Expliquée En Images

Première rek'at :

1. On s'oriente debout vers la *Kıble*, les pieds écartés d'un espace de quatre doigts et les orteils en direction de la *Kıble*.

2. On prononce la formule de l'intention en disant : *"J'ai l'intention, pour l'agrément d'Allâh, d'accomplir le sünnet la prière du matin d'aujourd'hui."*

3. On fait le tekbir d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"*.



Les hommes : en prononçant le *tekbir*, ils ont la paume des mains face à la *Kıble* et les doigts écartés naturellement.

On lève les mains de telle façon que les pouces atteignent la hauteur du lobe des oreilles.

(Image : 1)



Les femmes : en prononçant le *tekbir*, elles ont la paume des mains face à la *Kıble*, les doigts écartés naturellement et on lève les mains de telle façon que les bouts des doigts atteignent la hauteur des épaules.

(Image : 2)

4. Après le *tekbir*, joindre les mains. En station debout, regarder là où l'on va faire la prosternation.

5. En station debout, dans l'ordre :

a) Réciter *Sübhâneke*,

b) Prononcer *Eûzü-Besmele*,

c) Réciter la Fatiha,

d) Réciter une sourate du Coran. *(Les invocations faites dans la prière et certaines sourates sont à la fin du livre.)*



Les hommes joignent les mains sous le nombril, la paume de la main droite sur la main gauche tout en saisissant le poignet gauche avec le pouce et le petit doigt de la main droite.

(Image : 3)

Les femmes posent les mains au-dessus de la poitrine, la main droite sur la main gauche. Elles ne saisissent pas le poignet gauche avec les doigts de la main droite comme chez les hommes.

(Image : 4)



6. Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."* Lors de l'inclinaison, regarder ses pieds.



Les hommes -lors de l'inclinaison- se tiennent les genoux avec les mains, doigts écartés, tout en gardant le dos plat. Ils maintiennent leurs coudes et genoux tendus.

(Image : 5)

Les femmes -lors de l'inclinaison- courbent leur dos légèrement, elles s'inclinent moins que les hommes. Elles posent les mains (sans écarter les doigts) sur les genoux tout en les fléchissant légèrement.

(Image : 6)



7. Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"* et en position debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.



La position debout **des hommes** en se redressant de l'inclinaison.

(Image : 7)

La position debout **des femmes** en se redressant de l'inclinaison.

(Image : 8)



8. Se prosterner en disant *"Allâhü Ekber"*. En se prosternant, poser sur le tapis de prière d'abord les genoux, ensuite les mains, puis le front et le nez. En prosternation, la tête est entre les deux mains et au même niveau que celles-ci. En prosternation, on ne soulève pas les pieds. Lors de la prosternation, regarder de chaque côté du nez. Dire dans cette position trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.



Les hommes, en prosternation, tiennent leurs bras éloignés de leur flanc et relevés du sol.

Les pieds sont à la verticale, appuyés sur les orteils de façon à être orientés vers la *Kıble*.

(Image : 9)



Les femmes, en prosternation, maintiennent leurs bras collés au corps.

Les pieds sont à la verticale, appuyés sur les orteils de façon à ce que la pointe des orteils soit orientée vers la *Kıble*.

(Image : 10)

9. Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir. En s'asseyant, poser les mains sur les cuisses de façon à ce que les doigts arrivent au niveau des genoux et les yeux posés sur son giron. Rester assis dans cette position le temps de dire trois fois *"Sübhânellâh"*.



Les hommes étalent sur le sol le pied gauche sur lequel ils s'assoient, le pied droit posé verticalement, orteils orientés en direction de la *Kıble.*

(Image : 11)

Les femmes positionnent leurs pieds sur le côté droit et s'assoient dans cette position.

(Image : 12)



10. Se prosterner pour la deuxième fois en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.



Deuxième prosternation.

(Les hommes)

(Image : 13)



Deuxième prosternation.

(Les femmes)

(Image : 14)

11. Se relever en disant *"Allâhü Ekber"* pour se remettre debout (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

La deuxième *rek'at* :

1. En position debout, dans l'ordre :

a) Faire la *Besmele*,

b) Réciter la Fatiha,

c) Réciter une sourate.



Les hommes : position debout.

(Image : 15)



Les femmes : position debout.

(Image : 16)

2. Comme lors de la première *rek'at*, dire *"Allâhü Ekber"*, s'incliner, et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*



La façon de faire le *rukû*.

(Les hommes)

(Image : 17)

La façon de faire le *rukû*.

(Les femmes)

(Image : 18)



3. Se relever de l'inclinaison en disant *"Semiallâhü limen hamideh"* et debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.



Les hommes : après s'être redressés du *rukû*.

(Image : 19)

Les femmes : après s'être redressées du *rukû*.

(Image : 20)



4. Se prosterner à nouveau en disant *"Allâhü Ekber"*. Dire dans cette position trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.



La prosternation

(Les hommes)

(Image : 21)



La prosternation

(Les femmes)

(Image : 22)

5. Se relever en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir. Rester assis dans cette position un laps de temps suffisant pour dire trois fois *“Sübhânellâh”*.



Position assise entre deux prosternations.

(Les hommes)

(Image : 23)



Position assise entre deux prosternations.

(Les femmes)

(Image : 24)

6. Ensuite, retourner pour la deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.



Deuxième prosternation

(Les hommes)

(Image : 25)



Deuxième prosternation

(Les femmes)

(Image : 26)

7. Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

En s'asseyant, poser les mains sur les cuisses de façon à ce que les doigts arrivent au niveau des genoux, les yeux posés sur son giron.

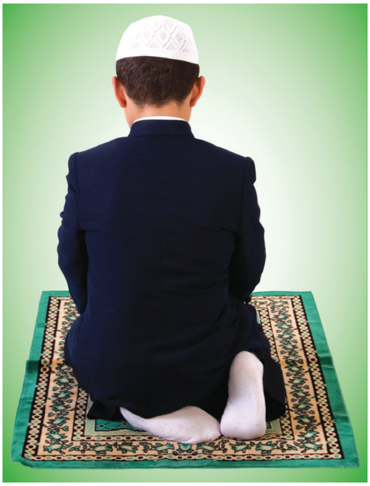
8. En position assise, réciter dans l'ordre :

a) *Ettehiyyatü*,

b) *Allâhumme sallî*,

c) *Allâhumme bârik*,

d) *Rabbenâ âtina*...





Les hommes étalent sur le sol le pied gauche sur lequel ils s'assoient, pied droit posé à la verticale, orteils orientés en direction de la *Kıble*. **(Image : 27-28)**



Les femmes positionnent leurs pieds sur le côté droit et s'assoient dans cette position.

(Image : 29)

9. Tourner d'abord la tête sur le côté droit en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Regarder les épaules en faisant le *"Selâm"*.



Les hommes : le *Selâm* à droite.

(Image : 30)

Les femmes : le *Selâm* à droite.

(Image : 31)



10) Puis, tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*". Ainsi s'achève une prière de deux *rek'at*.



Les hommes : le *Selâm* à gauche.

(Image : 32)

Les femmes : le *Selâm* à gauche.

(Image : 33)



INVOCATIONS

En faisant les invocations, lever les mains à hauteur de la poitrine. Ouvrir les mains en direction du ciel, la paume des mains légèrement tournée face au visage tout en gardant un espace entre les deux mains. **(Images : 34-35)**



Un garçon qui fait des invocations

(Image : 34)



Une fille qui fait des invocations.

(Image : 35)

DESCRIPTION DU FARZ DE LA PRIÈRE DE L'AUBE :

Étant donné que les prières – depuis celles de l'aube jusqu'aux autres autres prières – ont été expliquées en détail et dans l'ordre de manière à être facilement comprises, il ne nous a pas semblé nécessaire de mettre des images dans cette partie (comme il a été fait pour la prière de l'aube).

Car, il n'y a pas une très grande différence entre les gestes d'une prière de deux *rek'at* et les gestes des autres prières. Les différences dans certaines prières, seront expliquées en détail au cas par cas (comme dans les prières du *vitir* et du *Bayram*).

Le *farz* de la prière de l'aube est accompli de la même manière que le *sünnet*. La seule différence avec le *sünnet* est que pour le *farz*, il faut faire l'intention pour *farz* et que les hommes doivent faire l'*ikamet*.

L'accomplissement du *farz* de la prière de l'aube :

Première *rek'at* :

- Faire l'*ikamet* (pour les hommes).
- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière de l'aube d'aujourd'hui."*
- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.
- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, prononcer *Eûzü* et faire la *Besmele*, réciter la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner pour la deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"*, se remettre debout (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha, une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Se prosterner en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner pour la deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

- En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

- Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*".

LA PRIÈRE DE MIDI

La prière de midi est composée de dix *rek'at* dont quatre premiers *sünnet*, quatre *farz* et deux derniers *sünnet*.

L'accomplissement du premier *sünnet* de midi :

Première *rek'at* :

- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le premier sünnet de midi d'aujourd'hui."*
- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.
- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"*, se mettre debout (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"* et réciter seulement *"Ettehiyyatü"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"*, (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

- Debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"*, se remettre debout (pour la quatrième *rek'at*) et joindre les mains.

Quatrième *rek'at* :

- En station debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"*, et s'asseoir.

- En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

- Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*.

L'accomplissement du *farz* de la prière de midi :

Première *rek'at* :

- Faire l'*ikamet* (pour les hommes).

- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le farz de la prière de midi d'aujourd'hui."*

- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.

- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"*, se remettre debout (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

- En position assise, réciter *Ettehiyyatü*.

- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

- En station debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele* et la Fatiha.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *“Semiallâhü limen hamideh”*, une fois debout dire *“Rabbenâ leke’l-hamd”*.

- Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se mettre debout en disant *“Allâhü Ekber”* (pour la quatrième *rek’at*) et joindre les mains.

Quatrième *rek’at* :

- En station debout, réciter dans l’ordre : la *Besmele* et la Fatiha.

- Aller à l’inclinaison en disant *“Allâhü Ekber”* et là, dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-azîm.”*

- Se relever en disant *“Semiallâhü limen hamideh”*, une fois debout dire *“Rabbenâ leke’l-hamd”*.

- Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”*, et s’asseoir.

- En position assise, réciter dans l’ordre les invocations : *Ettehiyyatü, Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

- Tourner d’abord la tête sur la droite en disant *“Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah”*. Puis tourner la tête à gauche en disant *“Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah”*.

Après cela dire : *"Allâhumme entesselâmü ve minkesselâm. Tebârekte yâ ze'l-celâli vel'ikrâm"* et se relever pour les deux dernières *rek'at* de *sünnet*.

L'accomplissement du dernier *sünnet* de midi :

Première *rek'at* :

- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le dernier sünnet de la prière de midi d'aujourd'hui."*
- Faire le *tekbir* de l'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.
- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"*, se mettre debout (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye'l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye'l-âlâ”*.

- S’asseoir en disant *“Allâhü Ekber”*.

- En position assise, réciter dans l’ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî*, *Allâhumme bârik*, *Rabbenâ âtina...*

- Tourner d’abord la tête sur la droite en disant *“Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah”*. Puis tourner la tête à gauche en disant *“Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah”*.

LA PRIÈRE DE L’APRÈS-MIDI

La prière de l’après-midi est composée de huit *rek’at*, dont quatre *sünnet* et quatre *farz*.

L’accomplissement du *sünnet* de la prière de l’après-midi :

Première *rek’at* :

- Formuler l’intention en disant : *“J’ai l’intention pour l’agrément d’Allâh d’accomplir le sünnet de la prière de l’après-midi d’aujourd’hui.”*

- Faire le *tekbir* de l’ouverture en disant *“Allâhü Ekber”* et joindre les mains.

- En station debout, réciter dans l’ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l’inclinaison en disant *“Allâhü Ekber”* et là, dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye'l-azîm.”*

- Se relever en disant *“Semiallâhü limen hamideh”*, une fois debout dire *“Rabbenâ leke'l-hamd”*.

- Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye'l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”*, se remettre debout (pour la deuxième *rek’at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek’at* :

- En position debout, réciter dans l’ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l’inclinaison en disant *“Allâhü Ekber”* et là, dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-azîm.”*

- Se relever en disant *“Semiallâhü limen hamideh”*, une fois debout dire *“Rabbenâ leke’l-hamd”*.

- Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- S’asseoir en disant *“Allâhü Ekber”* et réciter dans l’ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî, Allâhumme bârik.*

- Se mettre debout en disant *“Allâhü Ekber”* (pour la troisième *rek’at*) et joindre les mains.

Troisième *rek’at* :

- En station debout, réciter dans l’ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l’inclinaison en disant *“Allâhü Ekber”* et là, dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-azîm.”*

- Se relever en disant *“Semiallâhü limen hamideh”*, une fois debout dire *“Rabbenâ leke’l-hamd”*.

- Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se mettre debout en disant *“Allâhü Ekber”* (pour la quatrième *rek’at*) et joindre les mains.

Quatrième *rek’at* :

- En station debout, réciter dans l’ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l’inclinaison en disant *“Allâhü Ekber”* et là, dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-azîm.”*

- Se relever en disant *“Semiallâhü limen hamideh”*, une fois debout dire *“Rabbenâ leke’l-hamd”*.

- Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en redisant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*.

- Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”*, et s’asseoir.

- En position assise, réciter dans l’ordre les invocations : *Ettehiyyatü, Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

- Tourner d’abord la tête sur la droite en disant *“Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah”*. Puis tourner la tête à gauche en disant *“Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah”*.

La différence entre le premier *sünnet* de quatre *rek’at* de la prière de midi et le *sünnet* de quatre *rek’at* de la prière de l’après-midi :

Le premier *sünnet* de midi est *"Sünnet-i muekkede"*. Lors de la station assise de sa deuxième *rek'at*, on récite seulement *Ettehiyyatü* et en se relevant pour la troisième *rek'at*, on récite la *Besmele*, la Fatiha suivie d'une sourate.

Le premier *sünnet* de la l'après-midi est *"Sünnet-i gayri müekkede"*. Lors de la station assise de sa deuxième *rek'at*, on récite *Ettehiyyatü*, *Allâhumme salli, Allâhumme bârik* et en se relevant pour la troisième *rek'at*, on récite d'abord *Sübhâneke*, puis on récite *Eûzü*, la *Besmele* puis la Fatiha et une sourate.

L'accomplissement du *farz* de la prière de l'après-midi :

Première *rek'at* :

- Faire l'*ikamet* (pour les hommes).
- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le farz de la prière de l'après-midi d'aujourd'hui."*
- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.
- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"*, (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.
- En position assise, réciter "*Ettehiyyatü*".
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

- En station debout : réciter la *Besmele* et la Fatiha.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

• Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la quatrième *rek'at*) et joindre les mains.

Quatrième *rek'at* :

• En station debout : réciter la *Besmele* et la Fatiha.

• Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

• Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

• Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

• Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

• Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

• S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

• En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

• Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*".

LA PRIÈRE DU SOIR

La prière du soir est composée de cinq *rek'at* dont trois *farz* et deux *sünnet*. On accomplit d'abord le *farz*.

L'accomplissement du *farz* de la prière du soir :

Première *rek'at* :

• Faire l'*ikamet* (pour les hommes).

• Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le farz de la prière du soir d'aujourd'hui."*

- Faire le *tekbir* de l'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.
- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke, Eûzü, la Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en redisant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

- En position assise, réciter "*Ettehiyyatü*".
- Se mettre debout disant *"Allâhü Ekber"* (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

- En station debout : réciter la *Besmele* et la Fatiha.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.
- En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü, Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*
- Tourner d'abord la tête sur la droite en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*". Puis tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*".

Après cela dire : *"Allâhumme entesselâmü ve minkesselâm. Tebârekte yâ ze'l-celâli vel'ikrâm"* et se relever pour les deux *rek'at* de *sünnet*.

L'accomplissement du *sünnet* de la prière du soir :

Première *rek'at* :

- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le sünnet de la prière du soir d'aujourd'hui."*
- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.

- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm"*.

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner pour la deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm"*.

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner pour la deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

- En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî*, *Allâhumme bârik*, *Rabbenâ âtina*...

- Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*".

LA PRIÈRE DE LA NUIT

La prière de la nuit est composée de dix *rek'at*, dont quatre premiers *sünnet*, quatre *farz* et deux derniers *sünnet*.

L'accomplissement du premier *sünnet* de la prière de la nuit :

Première *rek'at* :

- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le premier sünnet de la prière de nuit d'aujourd'hui."*
- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.
- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

- En station assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî*, *Allâhumme bârik*.

- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü* et la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la quatrième *rek'at*) et joindre les mains.

Quatrième *rek'at* :

• En station debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

• Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm"*.

• Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

• Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

• Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

• Retourner une deuxième fois en prosternation en redisant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.

• S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

• En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

• Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*".

L'accomplissement du *farz* de la prière de la nuit :

Première *rek'at* :

• Faire l'*ikamet* (pour les hommes).

• Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le farz de la prière de la nuit d'aujourd'hui."*

• Faire le *tekbir* de l'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.

• En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm"*.
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.
- En position assise, réciter "*Ettehiyyatü*".
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

- En station debout : réciter la *Besmele* et la Fatiha.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"*, (pour la quatrième *rek'at*) et joindre les mains.

Quatrième *rek'at* :

- En station debout : réciter la *Besmele* et la Fatiha.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.
- En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî*, *Allâhumme bârik*, *Rabbenâ âtina...*

- Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*.

Après cela dire : *"Allâhumme entesselâmü ve minkesselâm. Tebârekte yâ ze'l-celâli vel'ikrâm"* et se relever pour les deux dernières *rek'at* de *sünnet*.

L'accomplissement du dernier *sünnet* de la prière de la nuit :

Première *rek'at* :

- Faire l'intention en disant : *"Je fais l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le dernier sünnet de la prière de la nuit d'aujourd'hui."*

- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.

- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*, *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner pour la deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout, réciter dans l'ordre : la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.

- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."*

- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.

- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.

- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

- En position assise, réciter dans l'ordre les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

- Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*".

LA PRIÈRE DE VITIR

La prière de *vitir*, qui est composée de trois *rek'at* et se fait après la prière de la nuit, comporte des différences par rapport aux autres prières. C'est le fait qu'après avoir récité la Fatiha et une sourate à la troisième *rek'at*, elle n'est pas suivie d'une inclinaison. Il faut lever les mains en disant "*Allâhü Ekber*" puis les joindre de nouveau et réciter les invocations de *Kunu*t. Ensuite, aller en inclinaison.

Après avoir apporté cette précision, voyons maintenant l'accomplissement de la prière du Vitir :

Première *rek'at* :

- Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière du vitir de cette nuit."*

- Faire le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"* et joindre les mains.

- En station debout, réciter dans l'ordre : *Sübhâneke*,
- *Eûzü*, la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm"*.
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner pour la deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

- En position debout : réciter la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm"*.
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.
- En position assise, réciter *"Ettehiyyatü"*.
- Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

- En position debout : réciter la *Besmele*, la Fatiha et une sourate.
- Lever les mains en disant *"Allâhü Ekber"* et les joindre de nouveau.
- Réciter les invocations de *Kunut*. (Ceux qui ne connaissent pas les invocations de *Kunut*, récitent à la place : *"Rabbenâ âtinâ fiddünyâ haseneten ve fil'âhireti haseneten ve kinâ azabennâr".)*
- Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm"*.
- Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"*, une fois debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*.
- Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.
- Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir.
- Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.
- S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.
- En position assise, réciter *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî*, *Allâhumme bârik*, *Rabbenâ âtina...*
- Tourner d'abord la tête sur la droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche en disant "*Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah*".

LA PRIÈRE DE TERAVIH

La prière de *teravih* se compose de 20 *rek'at*. C'est une *Sünnet-i muekkede* aussi bien pour les hommes que les femmes. Elle s'accomplit durant le mois de *Ramazan*. Il est également *sünnet* d'accomplir la prière de *teravih* pour les personnes qui ne peuvent pas jeûner à cause d'une maladie ou d'un voyage. Il est *sünnet* d'accomplir la prière de *teravih* à la mosquée, car elle sera davantage récompensée. Il est aussi possible

de l'accomplir à la maison, seul ou en assemblée. Seulement il est plus vertueux de prier à la mosquée. Notre Prophète a dit :

"Celui qui observe la prière de Teravih avec foi et une dévotion totales durant les nuits du mois de Ramazan, uniquement pour l'agrément d'Allâh, aura tous ses précédents péchés pardonnés par Allâh."[1]

L'accomplissement de la prière de *teravih* :

La prière du *teravih* s'accomplit après la prière de la nuit. Il n'est pas permis de la faire avant la nuit. Durant le mois de *Ramazan*, la prière du *vitir* se fait après la prière de *teravih*. Il est aussi possible de la faire avant le *teravih*.

La prière du *teravih*, qui est de vingt *rek'at*, peut être accomplie en faisant le "*selâm*" au bout de deux *rek'at*, comme elle peut être accomplie en faisant le "*selâm*" au bout de quatre *rek'at*. Dans les deux cas, continuer la prière jusqu'à compléter les vingt *rek'at*.

L'accomplissement en assemblée du *teravih* en faisant le *selâm* toutes les deux *rek'at* :

Après avoir prié le *farz* et le dernier *sünnet* de la nuit, on commence la prière du *teravih*.

L'imam qui dirigera la prière formule son intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière du teravih, en tant qu'imam pour ceux qui me suivent"*, puis prononce le *tekbir* de l'ouverture et joint les mains.

L'assemblée qui prie derrière l'imam prononce son intention en disant : *"Je fais l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière du teravih, je me joins à l'imam"*, puis, après que l'imam ait prononcé son *tekbir*, l'assemblée prononce à son tour le *tekbir* en disant *"Allâhu Ekber"* et joint les mains.

Ensuite, l'imam et l'assemblée récitent "*Sübhâneke*" en silence. Quand la récitation de *Sübhâneke* est terminée (l'assemblée ne lit rien d'autre en station debout), l'imam prononce *Eûzü* et la *Besmele* silen-

1 Riyazü's-Salihin, t.2, p.467.

cieusement, puis récite à haute voix la Fatiha et une sourate. Après avoir accompli l'inclinaison et les prosternations avec l'assemblée, se mettre debout pour la deuxième *rek'at*.

A ce stade, l'imam fait la *Besmele* silencieusement et récite à haute voix la Fatiha et une sourate; faire l'inclinaison et les prosternations avec l'assemblée et s'asseoir.

Lors de cette station assise, l'imam et l'assemblée récitent les invocations : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina*... puis font le "*selâm*". Ainsi, s'achèvent les deux *rek'at*.

Se remettre debout, et continuer à prière par deux unités de *rek'at* tel qu'il a été expliqué. En priant dix fois deux *rek'at*, on terminera la prière du *teravih* de vingt *rek'at*. Après cela, la prière de *vitir* de trois *rek'at* est aussi accomplie en assemblée.

L'accomplissement seul du *teravih* en faisant le *selâm* toutes les deux *rek'at*:

Formuler l'intention en disant *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière de teravih"* et prier de la même façon que le *sünnet* de la prière de l'aube.

On continue à prier par *rek'at* de deux unités jusqu'à ce que l'on complète les vingt *rek'at*; une fois le *teravih* terminé, prier le *vitir*.

L'accomplissement en assemblée du *teravih* en faisant le *selâm* toutes les quatre *rek'at* :

L'imam qui dirigera la prière ainsi que l'assemblée formulent leur intention de prier, prononcent le *tekbir* d'ouverture et joignent les mains comme il est expliqué plus haut. Après que l'imam et l'assemblée aient récité en silence *Sübhâneke* (l'assemblée ne lit rien d'autre), l'imam dit *Eûzü* et la *Besmele* en silence, puis récite à haute voix la Fatiha et une sourate; accomplir ensuite l'inclinaison et les prosternations, puis se relever pour la deuxième *rek'at*.

Là, l'imam fait la *Besmele* à voix basse, récite à haute voix la Fatiha et une sourate ; ils accomplissent l'inclinaison ainsi que les prosterna-

tions puis s'assoient. A la fin de la deuxième *rek'at*, à cette première station assise, l'imam et l'assemblée récitent : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme salli, Allâhumme bârik* et se mettent debout pour la troisième *rek'at*.

Au début de la troisième *rek'at*, l'imam comme l'assemblée récitent à voix basse *Sübhâneke*. Ensuite, l'imam prononce *Eûzü* et fait la *Besmele*, puis récite à voix haute la Fatiha et une sourate. Ensuite, après avoir fait l'inclinaison et les prosternations, se relever pour la quatrième *rek'at*.

L'imam prononce la *Besmele* à voix basse et récite à haute voix la Fatiha et une sourate, s'asseoir une fois l'inclinaison et les prosternations accomplies.

Lors de cette station assise l'imam et l'assemblée récitent, également : *Ettehiyyatü*, *Allâhumme salli, Allâhumme bârik* puis font le *selâm*. Ainsi sont accomplies les quatre premières *rek'at* du *teravih*.

Puis, se mettre debout, et continuer à accomplir les prières de quatre unités telle qu'expliqué plus haut. En accomplissant cinq fois quatre *rek'at*, on termine la prière du *teravih*.

Ensuite, la prière du *vitir* est faite avec l'assemblée.

L'accomplissement seul du *teravih* en faisant le *selâm* toutes les quatre *rek'at*:

Formuler l'intention en disant *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière de teravih"* et prier de la même façon que le *sünnet* de la prière de l'après-midi. La distinction entre les deux est que l'intention est différente. En accomplissant quatre *rek'at* de cette façon on complète les vingt *rek'at*. A la suite, accomplir la prière du *vitir*.

LES INVOCATIONS ET TESBIH RÉCITÉS APRÈS LA PRIÈRE

Après avoir accomplit les prières *farz* :

اَللّٰهُمَّ أَنْتَ السَّلَامُ وَمِنْكَ السَّلَامُ تَبَارَكْتَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Il faut dire : **"Allâhumme entesselâmü ve minkesselâm. Tebârekte yâ ze'l-celâli vel'ikrâm."**

Si après le *farz*, il n'y a pas de prière *sünnet*, (comme les prières de l'aube et de l'après-midi) :

اَللّٰهُمَّ صَلِّ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ وَعَلَى اٰلِ سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ

Faire la prière et le salut *"salât ve selâm"* sur notre Prophète en disant : **"Allâhumme salli âlâ seyyidinâ Muhammedin ve âlâ âli seyyidinâ Muhammed"**. Si après le *farz*, il y a une prière *sünnet* (comme pour les prières de midi, du soir et de la nuit), la *Salât* et *Selâm* se fait après avoir accompli le *sünnet*.

Après la *Salât* et *Selâm* :

سُبْحَانَ اللّٰهِ وَالْحَمْدُ لِلّٰهِ وَلَٓا إِلٰهَ إِلَّا اللّٰهُ وَاللّٰهُ أَكْبَرُ وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللّٰهِ الْعَلِيِّ الْعَظِيمِ

Dire : **"Sübhânellâhi vel'hamdü lillâhi ve lâ ilâhe illellâhü vellâhü ekber ve lâ havle ve lâ kuvvete illâ billâhil'aliyyi'azim."**

Après cela : prononcer *Eûzü* et la *Besmele* et réciter *"Âyetü'l Kürsî"*.

Âyetü'l Kürsî :

اَللّٰهُ لَٓا إِلٰهَ إِلَّا هُوَۚ اَلْحَيُّ الْقَيُّومُۚ لَا تَأْخُذُهُ سِنَةٌ وَلَا نَوْمٌۜ لَهُ مَا فِي السَّمٰوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِۜ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۜ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْۚ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِنْ عِلْمِهِٓ إِلَّا بِمَا شَٓاءَۚ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمٰوَاتِ وَالْأَرْضَۚ وَلَا يَؤُدُهُ حِفْظُهُمَاۚ وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ

Sa phonétique :

"Allâhu lâ ilâhe illâ huve'l-hayyü-l-Kayyuûm. Lâ te'huzühû sinatün ve lâ nevm. Lehû mâ fi's-semâvâti ve mâ fi-l'ard. Men zellezî yeşfau indehû illâ biiznih. Ya'lemu mâ beyne eydihim ve mâ helfehum. Ve lâ yuhîtûne bişey-in min ilmihî illâ bimâ şâe. Vasia kürsîyyuhü's-semâvâti ve'l-ard. Ve lâ yeûdühû hifzuhumâ. Ve huve'l-aliyyü'l-azîm."

Sa signification :

"Allah ! Point de divinité à part Lui, Le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même Al-Kayyûm'. Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son trône 'Kursî' déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand."

Puis, dire dans l'ordre :

33 fois	سُبْحانَ اللهِ	**"Sübhânellâh"**
33 fois	اَلْحَمْدُ لِلهِ	**"Elhamdü lillâh"**
33 fois	اَللهُ أَكْبَرُ	**"Allâhü Ekber"**

Puis, à la suite de ceux-là :

لَٓا إِلٰهَ إِلَّا اللهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

Dire : **"Lâ ilâhe illellâhü vahdehû lâ şerike leh, lehül'mülkü ve lehül'hamdü ve huve âlâ külli şey'in kadir"**, puis faire des invocations en levant les mains à hauteur de la poitrine.

Réciter cette invocation conseillée par notre Prophète dont nous partageons ici la signification :

"Louange à Allah, Seigneur des mondes. Que la prière et le salut soient sur notre Prophète Muhammed Aleyhisselâm, sur ceux qui l'ont suivi et sur ses compagnons.

"**Ô Allâh !** Nous nous réfugions auprès de Toi contre le poids des difficultés que nous ne pourrions supporter, de l'ignominie de ce monde-ci et du châtiment dans l'autre, contre les peines des épreuves, et la joie de mes ennemis face à mon malheur.

Ô Allâh ! Pardonne nos péchés et protège-nous, accorde-nous Ta satisfaction, accepte nos adorations, accorde-nous Ton paradis, préserve-nous du feu de l'Enfer, accorde-nous une belle part ici-bas, et une

belle part dans l'Au-delà. Aide-nous, ô Allâh, à T'invoquer, à Te remercier et à améliorer nos adorations !

Ô Allâh ! Fais en sorte que les conséquences de toutes nos affaires soient parfaites et protège-nous de l'ignominie dans ce monde-ci et du châtiment dans l'autre...

Ô Allâh ! Nous te demandons des actes qui nous vaudront Ta miséricorde, Ton pardon, et de nous tenir loin de tous les péchés, fais que les conséquences de toutes nos affaires soient parfaites et enfin fais nous entrer au Paradis et libère-nous de l'Enfer.

Ô Allâh ! Ne laisse aucun de nos péchés sans pardon, ne laisse aucun de nos soucis, réjouis-nous, accorde-nous la force et la capacité de régler nos dettes, accorde-nous tout ce dont on a besoin sur terre et dans l'autre-monde selon Ton agrément. Ô Le plus miséricordieux des miséricordieux !

Ô Allâh ! Accorde-nous une belle part ici-bas, une belle part dans l'Au-delà, et accorde-nous Ta miséricorde, préserve-nous du châtiment de l'Enfer. Ô Le plus miséricordieux des miséricordieux !

Ô Allâh ! Accorde Ta miséricorde le Jour des Comptes à moi, à ma mère, mon père et à tous les croyants. Ô Le plus miséricordieux des miséricordieux !

Le *selâm* est sur tous les prophètes, tandis que la louange est uniquement pour Allâh, le Seigneur des mondes."

Terminer l'invocation avec le verset suivant :

سُبْحَانَ رَبِّكَ رَبِّ الْعِزَّةِ عَمَّا يَصِفُونَۚ وَسَلَامٌ عَلَى الْمُرْسَل۪ينَۚ وَالْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَم۪ينَ

"Sübhâne rabbike rabbil'izzeti ammâ yesifûn ve selâmün alel'murselîn. Vel'hamdü lillâhi rabbil'âlemin" et passer les mains sur le visage.

LA PROSTERNATION DE DISTRACTION "SEHIV SECDESI"

Les situations qui nécessitent la prosternation de distraction:

Durant la prière :

a) Retarder l'un des *farz* par oubli,

b) Retarder ou ne pas accomplir l'un des *vacib* par oubli.

Afin de remédier à ce manque, il est obligatoire "*vacib*" d'accomplir à la fin de la prière les prosternations de distraction. Lorsqu'un *farz* est délaissé par oubli ou sciemment, la prière n'étant pas valide, elle ne peut pas être complétée par les prosternations de distraction ; la prière doit être refaite. Lorsque l'un des *vacib* est abandonné volontairement, il n'y a pas lieu de faire les prosternations de distraction, la prière doit être refaite.

Quand et comment accomplir la prosternation de distraction ?

Si lors de la prière, l'un des *farz* ou des *vacib* est retardé par oubli, ou alors lorsque l'un des *vacib* est abandonné, à la dernière station assise, réciter seulement *Ettehiyyatü*, faire le *selâm* à droite.

Puis, aller en prosternation en disant : *"Allâhü Ekber"*. Là, dire trois fois : *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*. Puis, se relever et s'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*, puis retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*, ensuite se relever et s'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

Lors de cette station assise, réciter les invocations *Ettehiyyatü*, *Allâhümme salli, Allâhümme bârik et Rabbenâ âtina*... puis accomplir le *selâm* d'abord à droite et ensuite à gauche. C'est ce que l'on appelle "*Sehiv Secdesi*".

LES VERTUS DE LA PRIÈRE EN GROUPE

Notre religion accorde une grande importance à la prière accomplie en groupe. Les musulmans qui accomplissent la prière en groupe peuvent mieux se connaître, apprendre des autres ce qu'ils ne savent

pas, acquérir de bonnes habitudes, et abandonner avec le temps les mauvaises.

Fréquenter assidument les mosquées développera et renforcera des sentiments de fraternité et de solidarité entre musulmans ; les croyants qui prient en rang comme les anges seront, devant Allâh, davantage récompensés que ceux qui prient seuls.

A ce sujet, notre bien-aimé Prophète nous annonce ces bonnes nouvelles :

"Une prière accomplie en groupe est vingt-sept fois meilleure que de prier seul."[2]

"Quiconque prie la prière de la nuit en commun, c'est comme s'il a prié la moitié de la nuit. Et quiconque prie le Sünnet de l'aube en commun, c'est comme s'il a prié la nuit toute entièrement."[3]

"Quiconque fait soigneusement les ablutions, puis il sort dans l'intention unique d'aller prier à la mosquée, chaque pas qu'il fait augmentera son statut au Paradis d'un degré et expie l'un de ses péchés."[4]

Les prières *farz* peuvent aussi être accomplies seules. Mais la prière en groupe est un *Sünnet-i muekkede*. Il est très important de fréquenter la mosquée et cela joue un grand rôle dans la cohésion sociale.

Les prières *sünnet* et *nafile* ne se font pas en groupe. Seule la prière du *teravih*, alors que c'est un *sünnet*, se prie soit en groupe soit seule. La prière du *vitir,* qui est *vacib*, se prie en groupe uniquement durant le mois de *Ramazan*.

Les prières du vendredi et des fêtes religieuses s'accomplissent en groupe et ne peuvent être accomplies seule.

2 Et-Tergib ve't-Terhib, t.1, p.260.
3 Et-Tergib ve't-Terhib, t.1, p.260.
4 Et-Tergib ve't-Terhib, t.1, p.260.

LES PRINCIPES DE BONNE TENUE A LA MOSQUÉE ET AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DES CROYANTS

Les mosquées sont les lieux où les musulmans accomplissent leurs adorations pour Allâh. Les mosquées, qui sont les lieux les plus honorables de la terre, sont appelées "Maison d'Allâh". Le croyant qui se rend à la mosquée pour accomplir des adorations est dans la position du visiteur et de l'invité d'Allâh. De la même manière qu'un hôte reçoit ses convives, Allâh offre de grandes récompenses aux croyants qui se rendent à la mosquée.

Notre Prophète a dit à ce sujet : "*Quiconque fait soigneusement les ablutions, puis se rend à la mosquée, est l'invité d'Allâh. Allâh accordera de Ses bienfaits à Son visiteur.*"[5]

Il est du devoir de tout musulman d'être respectueux à l'égard des mosquées. Brièvement, ces devoirs sont :

1. Entrer à la mosquée en état de purification, avec des vêtements propres et des tenues correctes.

2. Entrer à la mosquée pied droit en premier tout en faisant l'invocation des bénédictions "*Salavat-ı şerif*" sur notre Prophète.

3. En sortant de la mosquée, mettre d'abord le pied gauche à l'extérieur.

4. Ne pas marcher sur les tapis et moquettes avec des pieds et des chaussettes sales.

5. Ne pas s'asseoir à la mosquée en allongeant ses pieds sans raison, ne pas crier, faire du bruit, parler de choses qui concernent ce monde et se préserver de comportement irrespectueux.

6. Ne pas aller à la mosquée après avoir mangé de l'oignon, de l'ail et importuner les autres par son odeur ; ne pas roter et se garder d'avoir des comportements répugnants.

5 Et-Tergib ve't-Terhib, t1, p.214.

Si à la mosquée, on lit le Coran ou on écoute un sermon, il faut le faire avec attention et respect, les retardataires s'assoient là où il y a de la place ; sans importuner l'assemblée en cherchant à se mettre tout devant.

APPRENONS A CONNAÎTRE LA MOSQUÉE

Les mosquées sont une partie inséparable de la société musulmane, c'est l'emblème du monde musulman. Tout au long de l'histoire, le peuple turc a toujours attaché beaucoup d'importance à la construction de mosquées, elle a formé des architectes de génie qui encore aujourd'hui n'ont pas pu être égalés et des mosquées, véritables chefs d'œuvre inégalables, ont été construites dans le monde entier.

Mosquée : Lieu où les musulmans accomplissent collectivement leur culte.

Mescid : Lieu où l'on fait la prière. On appelle *mescid* les petites mosquées.

En général, on accomplit dans les *mescid* les prières quotidiennes, sauf celles du vendredi et des fêtes religieuses qui se font ailleurs.

La présentation de la mosquée :

Mihrâb : C'est un creux dans le mur, orienté vers la *Kıble* où l'imam se tient lorsqu'il dirige la prière.

Minber : c'est un lieu dans les mosquées, muni d'escaliers, où l'imam prononce son prêche du vendredi et des fêtes du haut de sa chaire.

***Kürsü* :** c'est un lieu, en hauteur, dans les mosquées où l'on s'assied pour prononcer le prêche.

Minâre : bâtiment haut en forme de tour, accolé à la mosquée, construit pour faire l'appel à la prière.

Şerefe : lieu construit tout autour du minaret, en relief (forme de balcon) d'où est lancé l'appel à la prière. On y monte par des escaliers

situés à l'intérieur du minaret. En règle générale, dans les minarets il y a un seul şerefe. Mais il existe aussi des minarets qui en ont plusieurs.

Alem : Sommet en forme de croissant (lune) installé en haut du minaret.

L'ACCOMPLISSEMENT DE LA PRIÈRE EN GROUPE

Le cas de ceux qui se joignent à l'imam lors de la première *rek'at* :

Quiconque prie derrière un imam doit faire l'intention aussi bien pour la prière qu'il doit accomplir que pour le fait de se joindre à l'imam. A titre d'exemple, voyons comment prier le *farz* de la prière de midi:

1. Formule l'intention de cette manière : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh de prier le farz de la prière de midi d'aujourd'hui, je me joins à l'imam."*

Pour toutes les prières accomplies en groupe, la personne qui suit l'imam doit ajouter à la fin de son intention *"je me joins à l'imam"*.

2. Lorsque l'imam prononce le *tekbir*, tout de suite après lui, l'assemblée prononce aussi le *tekbir,* joint les mains, récite à voix basse *"Sübhâneke"* puis se tait. En station debout, l'assemblée ne récite rien d'autre en dehors de *"Sübhâneke"* pour chaque *rek'at*; elle dit seulement âmin à voix basse quand l'imam a terminé de réciter la Fatiha lorsque les prières se font à voix haute.

3. En inclinaison, l'assemblée dit trois fois : *"Sübhâne Rabbiyel'azim"*, quand l'imam se redresse en disant *"Samiallâhü limen hamideh"*, l'assemblée dit en position debout *"Rabbenâ Leke'l-hamd"*.

Lors des prosternations, elle dit trois fois *"Sübhâneke Rabbiye'l-âlâ"*.

4. Lors des stations assises, l'assemblée récite en même temps que l'imam *Ettehiyyatü*, *Allâhümme salli, Allâhümme bârik* et fait le *Selâm* en même temps que l'imam.

Celui qui prie en groupe derrière l'imam, doit suivre l'imam et ne doit pas le devancer lors des *tekbir*s, en allant à l'inclinaison, en se redressant de l'inclinaison, en allant en prosternation, en se relevant de la prosternation et en faisant le *Selâm*.

Si on rejoint la prière alors que l'imam est en position d'inclinaison et qu'il ne s'est pas encore redressé, on doit faire le *tekbir* en restant debout et rejoindre l'imam en station d'inclinaison, on est alors considéré comme étant arrivé à temps pour cette *rek'at*.

Le cas de ceux qui rejoignent l'imam lors de la deuxième *rek'at* :

Celui qui n'a pas pu arriver à temps pour la première *rek'at*, fait son intention là où il intègre (la prière) et continue la prière avec l'imam. A la dernière station assise, il récite *"Ettehiyyatü"* et attend que l'imam fasse le *Selâm*. Lorsque l'imam a salué à droite, il se lève sans faire le *Selâm*, en disant *"Allâhü Ekber"*, pour accomplir seule la *rek'at* qu'il n'a pu faire à temps, récite *Sübhâneke*, prononce *Eûzü* et la *Besmele*, récite la Fatiha et une sourate. Puis il s'assiéra après avoir fait l'inclinaison et les prosternations. Il récite les invocations *Ettehiyyatü*, *Allâhümme salli, Allâhümme bârik et Rabbenâ âtina*... et termine la prière en saluant d'abord à droite puis à gauche.

Le cas de ceux qui rejoignent l'imam lors de la troisième *rek'at* :

Une personne qui rejoint l'imam à la troisième *rek'at* d'une prière de quatre *rek'at*, récite *"Ettehiyyatü"* à la dernière station assise et attend que l'imam salue à droite. Lorsque l'imam a salué à droite, elle se relève sans faire le *Selâm*, en disant *"Allâhü Ekber"* et termine les deux *rek'at* qu'elle a manqué de la manière suivante :

Elle récite *"Sübhâneke"*, prononce *"Eûzü"* et la *"Besmele"* puis récite la Fatiha et une sourate; elle accomplit les *rukû* et prosternations comme d'habitude, et se relève en disant *"Allâhü Ekber"*. Après avoir récité la Fatiha et une sourate, elle s'assied après avoir accompli l'inclinaison et les prosternations. Elle récite les invocations *Ettehiyyatü*, *Allâhümme salli, Allâhümme bârik et Rabbenâ âtina*... Elle termine sa prière en saluant à droite et à gauche.

La personne qui rejoint l'imam à la troisième *rek'at* d'une prière de trois *rek'at* comme pour celles du soir et du *vitir*, accomplit avec l'imam la *rek'at*. Elle récite *"Ettehiyyatü"* et attend que l'imam fasse le *Selâm*. Lorsque l'imam a salué à droite, elle se lève sans faire le *Selâm*, en disant *"Allâhü Ekber"*. Elle récite *Sübhâneke*, elle prononce *Eûzü* et la *Besmele* pour réciter la Fatiha et une sourate, puis elle s'assied après avoir fait l'inclinaison et les prosternations. Là, elle ne récite qu'*Ettehiyyatü* et se relève en disant *"Allâhü Ekber"*. Après avoir prononcé *Eûzü* et la *Besmele*, elle récite la Fatiha et une sourate, puis s'assied après avoir fait l'inclinaison et les prosternations. Elle récite *Ettehiyyatü*, *Allâhümme salli, Allâhümme bârik et Rabbenâ âtina*... et termine la prière en saluant à droite et à gauche.

Le cas de ceux qui rejoignent l'imam lors de la quatrième *rek'at* d'une prière de quatre *rek'at* :

Encore une fois, elle accomplit cette *rek'at* avec l'imam et à la dernière station assise, elle récite *"Ettehiyyatü"* et attend. Lorsque l'imam salue à droite, elle se lève sans faire le *Selâm*, en disant *"Allâhü Ekber"*. Là, elle récite *Sübhâneke*, elle prononce *Eûzü* et la *Besmele*, récite la Fatiha et une sourate. Puis, après avoir fait l'inclinaison et les prosternations elle s'assied et se relève après avoir récité seulement *Ettehiyyatü*. En station debout, elle récite la *Besmele*, la Fatiha et une sourate, puis accomplit l'inclinaison et les prosternations comme il se doit et se relève sans s'asseoir. Elle fait la *Besmele* et récite seulement la Fatiha puis s'assied après avoir fait l'inclination et les prosternations. Elle récite *Ettehiyyatü*, *Allâhümme salli, Allâhümme bârik et Rabbenâ âtina*... Elle termine la prière en saluant à droite et à gauche.

La personne qui a rejoint l'imam au moment où il se redresse de l'inclinaison de la dernière *rek'at*, lorsque l'imam salue à droite, elle se relève en disant "*Allâhü Ekber*" et termine sa prière en accomplissant toutes les *rek'at* du début jusqu'à la fin.

LA PRIÈRE DU VENDREDI (CUMA NAMAZI)

Le vendredi est le jour saint des musulmans. C'est pour cette raison que les musulmans doivent accueillir ce jour avec joie et se rendre à la mosquée après avoir pris un bain et mis leurs plus beaux habits. Notre Prophète (a.s.) a dit :

"Celui qui fait ses ablutions de la meilleure manière possible, puis se rend le vendredi à la mosquée et écoute attentivement les sermons, Dieu lui pardonne les fautes commises entre les deux vendredi auxquelles s'ajoutent celles commises durant trois jours."[6]

Celui pour qui la prière du vendredi est *farz*

Pour que la prière du vendredi soit une obligation pour une personne, en plus d'être musulmane, d'être saine d'esprit et pubère, il y a six autres conditions.

Les conditions pour que la prière du vendredi soit une obligation :

1. Être un homme (elle n'est pas obligatoire pour les femmes),
2. Être libre et autonome,
3. Être résident. C'est-à-dire ne pas être hôte chez d'autres personnes.
4. Etre en bonne santé.
5. Ne pas être aveugle.
6. Avoir les jambes valides.

La prière du vendredi n'est pas une obligation pour la personne qui ne remplit pas ces conditions. Dans ce cas, si la personne se rend à la mosquée et accomplit la prière du vendredi, elle lui sera comptée comme pour la prière de midi.

Pour que la prière du vendredi soit valide, il faut les six conditions suivantes :

6 Riyasü's-Salihin, t.2, p.440.

Les six conditions pour que le “*cuma*” soit valide :

1. Que la prière du vendredi soit accomplie à l’heure de la prière de midi,

2. Qu’il y ait un sermon (*hutbe*) avant la prière,

3. Que le lieu où la prière du vendredi est accomplie soit ouvert à tous,

4. Qu’il y ait une assemblée d’au moins trois hommes en plus de l’imam,

5. Que celui qui dirige la prière soit une personne nommée ou autorisée par l’état,

6. Que le lieu où la prière du vendredi est accomplie soit dans la ville ou dans son agglomération.

La prière du vendredi est composée de dix *rek’at*, dont quatre premiers *sünnet*, deux *farz* et quatre derniers *sünnet*. Elle se fait le vendredi à l’heure de la prière de midi et remplace celle du jour. Le *farz* de la prière du vendredi est accompli en groupe et non seul.

L’accomplissement du “*cuma*” :

Lorsque l’appel à la prière pour la prière de midi du vendredi est lancé, accomplir le premier *sünnet* qui est composée de quatre *rek’at*. Son intention est formulée ainsi : *“J’ai l’intention pour l’agrément d’Allâh d’accomplir le premier sünnet du cuma.”*

Le premier *sünnet* du *cuma* s’accomplit de la même manière que les quatre *rek’at sünnet* de midi. Après l’accomplissement du *sünnet*, un deuxième appel à la prière se fait à l’intérieur de la mosquée, puis l’imam monte sur la *minber* et prononce son prêche. Une fois le prêche terminé, l’*ikamet* est prononcé, puis les deux *rek’at farz* du vendredi sont accomplies en groupe. L’assemblée qui se joint à l’imam formule son intention de cette manière : *“J’ai l’intention pour l’agrément d’Allâh d’accomplir le farz du cuma, je me joins à l’imam.”*

Après le *farz*, accomplir les quatre dernières *rek'at sünnet* de la prière du vendredi qui se font de la même manière que le premier *sünnet* du *cuma*. Son intention est faite ainsi : *"Je fais l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir le dernier sünnet du cuma."*

Ainsi s'achève la prière du vendredi.

Après cela, celui qui le souhaite peut accomplir quatre *rek'at "Zuhri Âhir=Dernière prière de midi"* et deux *rek'at* de *sünnet* du moment.

Pour la dernière prière de midi, faire l'intention de cette manière : *"Je fais l'intention pour l'agrément d'Allâh, d'accomplir la dernière prière de midi dont j'ai atteint son temps, que je n'ai pas pu encore accomplir."* Cette dernière prière de midi est accomplie de la même manière que les quatre *rek'at farz* de midi, de plus, il est encore mieux, comme pour les *Sünnet*, de réciter une sourate après la Fatiha à chaque *rek'at*.

L'intention du *sünnet* du moment, qui est de deux *rek'at*, se fait ainsi : *"Je fais l'intention pour l'agrément d'Allâh, d'accomplir le sünnet du moment."* Cette prière s'accomplit de la même façon que le *sünnet* de la prière de l'aube.

LA PRIÈRE DES FÊTES RELIGIEUSES

Le musulman a deux fêtes religieuses dans l'année :

1. *Ramazan Bayramı* (La Fête du mois de Ramadan).
2. *Kurban Bayramı* (La Fête du Sacrifice).

Pour celui à qui la prière du vendredi est *farz*, l'accomplissement des prières de Fêtes lui est aussi obligatoire. La prière de *Bayram* est de deux *rek'at* et s'accomplit en groupe. Il n'y a pas d'appel à la prière ni d'*ikamet* pour les prières de *Bayram*. Le prêche de Fête est *sünnet* et se prononce après la prière. Tandis que le prêche du vendredi est *farz* et se prononce avant la prière.

La différence avec les autres prières, c'est que lors des prières des deux Fêtes, on prononce six *tekbir* en plus : trois *tekbir* à la première

rek'at et trois autres à la deuxième. On les appelle les *tekbir* supplémentaires *"Zevaid Tekbirleri"*.

L'ACCOMPLISSEMENT DES PRIÈRES DES FÊTES RELIGIEUSES

La prière de *Ramazan Bayramı* :

Première *rek'at* :

1. L'assemblée se met en rang ordonné derrière l'imam puis fait l'intention *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière de Ramazan Bayramı, je me joins à l'imam."*

2. Lorsque l'imam dit *"Allâhü Ekber"* et lève les mains, l'assemblée, à son tour, lève les mains après l'imam en disant *"Allâhü Ekber"* et les joint en-dessous du nombril.

3. L'imam comme l'assemblée lisent à voix basse *"Sübhâneke"*. Puis, prononcer le *tekbir* à trois reprises. Les *tekbir* se font de la manière suivante :

Premier *tekbir* : L'imam à haute voix et l'assemblée juste après lui, disent *"Allâhü Ekber"* (comme dans le *tekbir* de l'ouverture), lever les mains puis les relâcher sur les côtés. S'immobiliser ainsi un court instant.

Deuxième *tekbir* : Pour la deuxième fois, dire *"Allâhü Ekber"*, lever les mains puis les relâcher sur les côtés et, comme pour la première fois, s'immobiliser un temps égal à la première fois.

Troisième *tekbir* : Puis dire encore *"Allâhü Ekber"*, lever les mains et les joindre sans les relâcher sur les côtés.

1. Après cela, l'imam prononce à voix basse *"Eûzü"* et la *"Besmele"*, puis il récite à haute voix la Fatiha et une sourate. (L'assemblée ne dit rien, elle écoute l'imam.)

2. Une fois accomplies l'inclinaison et les prosternations, se relever (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

1. L'imam prononce la *"Besmele"* à voix basse, puis récite à haute voix la Fatiha et une sourate. Quand la sourate est terminée, l'imam à haute voix et l'assemblée à voix basse (comme lors de la première *rek'at*) prononcent trois fois le *tekbir*, après le troisième *tekbir* ; sans joindre les mains, aller en inclinaison au quatrième *tekbir*, puis accomplir les prosternations et s'asseoir.

2. Lors de la station assise, l'imam ainsi que l'assemblée récitent les invocations : *Ettehiyyatü, Allâhümme salli, Allâhümme bârik et Rabbenâ âtina*... Ils terminent la prière en saluant d'abord à droite puis à gauche. Le prêche est prononcé après la prière.

La Prière de *Kurban Bayramı* :

1. Formuler l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir la prière de Kurban Bayramı, je me joins à l'imam."*

2. Quand l'imam prononce le *tekbir* d'ouverture en disant *"Allâhü Ekber"*, après lui, l'assemblée lève les mains en disant *"Allâhü Ekber"* puis joint les mains sous le nombril.

En dehors de l'intention, le reste s'accomplit de la même façon que pour la prière de *Ramazan Bayramı*. Une fois la prière terminée, le prêche est prononcé.

Les *tekbir* de *Teşrik* :

A partir de la prière de l'aube du jour de *"Arefe"* -c'est-à-dire la veille de *Kurban Bayramı*- jusqu'à la prière de l'après-midi du quatrième jour de la Fête, à la suite du *Selâm* de vingt-trois temps de prières *farz*, il est *vacib* de proclamer le *tekbir* en disant une fois :

"Allâhü Ekber ! Allâhü Ekber ! Lâ ilâhe illellâhü vellâhü ekber. Allâhü ekber ve lillâhil'hamd." On appelle cela *"Teşrik tekbiri"*.

Ce *tekbir* est *vacib* aussi bien à celui qui prie en groupe, qu'à celui qui prie seul, au voyageur, au résident, à l'homme et à la femme.

Les prières des jours de *teşrik* qui ne sont pas accomplies (en leur temps) et rattrapées durant les jours de *teşrik* nécessitent de proclamer les *tekbir* de *teşrik*. Si elles sont rattrapées après les jours de *teşrik*, il n'y a pas besoin de proclamer le *tekbir*.

Nos devoirs durant la Fête :

Se lever de bonne heure le matin de *Bayram*, se laver, se brosser les dents, mettre ses plus beaux vêtements et se parfumer pour se rendre à la mosquée, sourire aux personnes que l'on croise, venir en aide aux nécessiteux, souhaiter une bonne fête à nos frères en religion, rendre visite aux ainés, donner l'aumône pour nos défunts, visiter leur tombe, lire le Coran et réciter des invocations, oublier les rancœurs, réconcilier ceux qui sont en froid, offrir des cadeaux aux enfants, sont les principaux devoirs à faire durant la Fête.

PRIER ASSIS OU PAR SIMULATION

Il n'y a pas de contrainte en Islâm. Les adorations dépendent des capacités et possibilités de chacun. Celui qui ne peut pas prier debout peut prier assis.

Dans ce cas, il accomplira assis les actes normalement accomplis debout. Il se penchera pour l'inclinaison, puis, après s'être redressé, il ira en prosternation sur le tapis et terminera sa prière en continuant ainsi.

S'il n'a pas la force de se prosterner en posant la tête sur le tapis, il priera en simulant avec la tête. On appelle cela *Prier par Simulation* car on incline la tête en guise d'inclinaison et de prosternation. Une personne se trouvant dans ce cas incline la tête en avant pour le *rukû* et l'incline un peu plus que le *rukû* pour la prosternation. Au cas où elle n'inclinerait pas plus la tête pour la prosternation que le *rukû*, alors sa prière n'est pas valide.

Si le malade n'est pas en mesure de s'asseoir, alors il se couche de la façon qui lui convient et prie en simulant avec la tête. Ceux qui ne peuvent prier en simulant avec leur tête, reportent la prière à plus tard.

LA PRIÈRE DU VOYAGEUR

On considère comme voyageur, celui qui quitte son village ou sa ville pour se rendre en un lieu à 18 heures de marches de chez lui (environ 90 kilomètres).

Celui qui a quitté son village ou sa ville est appelé voyageur jusqu'à ce qu'il arrive là où il doit se rendre, et de même qu'il est considéré voyageur s'il a décidé de demeurer à cet endroit moins de quinze jours. S'il a l'intention de rester quinze jours ou plus là où il s'est rendu, il n'est plus considéré comme voyageur.

Notre religion a accordé aux voyageurs certaines facilités :

Le voyageur prie deux *rek'at* les prières *farz* de quatre *rek'at*. Il prie normalement le *farz* de deux *rek'at* de la prière de l'aube, ainsi que les trois *rek'at farz* de la prière du soir et intégralement la prière du *vitir*. Pendant du voyage, si le temps le permet, les *sünnet* doivent être priés intégralement sans être diminués.

Le voyageur qui prie derrière un imam résidant, accomplit avec lui les quatre *rek'at* du *farz*. Si Le voyageur dirige la prière de personnes qui ne sont pas en voyage, dans ce cas l'imam fait le *selâm* à la fin des deux *rek'at* et l'assemblée, qui n'est pas voyageur, termine seule les quatre *rek'at*. Le voyageur qui a manqué des prières de quatre *rek'at* durant son voyage, les rattrape en priant deux *rek'at* même après le voyage. Le voyageur peut procéder à l'essuyage des chaussons, qu'il a enfilés en état de pureté, durant trois jours et trois nuits.

Durant le mois du *Ramazan*, le voyageur peut jeûner s'il le souhaite ou peut le faire une fois de retour chez lui. S'il n'a pas de difficultés particulières à le faire, alors il vaut mieux jeûner. Le voyageur peut ne pas faire les prières du vendredi et des Fêtes. Par contre, s'il le peut, ses prières seront valides. S'il ne peut pas faire la prière du vendredi, il priera celle de midi.

Ce sont là des facilités accordées au voyageur par notre religion en tenant compte des contraintes du voyage.

LE RATTRAPAGE DES PRIÈRES PASSÉES

On appelle *“Eda”* le fait d’effectuer une prière en son temps et *“Kaza”* le fait d’effectuer une prière une fois son temps passé. C’est un grand péché que de laisser passer volontairement le temps d’une prière. La prière effectuée en *kaza* est considérée comme accomplie. Il faut juste demander pardon à Allâh ta’âlâ de ne pas l’avoir faite dans les temps.

Les *farz* des cinq prières quotidiennes ainsi que le *vitir* sont rattrapés mais les *sünnet* ne peuvent pas être rattrapés après. Exceptè la prière de l’aube, celui qui n’a pu l’accomplir à temps, peut rattraper le *sünnet* avec le *farz* jusqu’en fin de matinée. Il n’y a pas de moment précis pour effectuer les prières *kaza*. Elles peuvent être priées de nuit comme de jour. On ne peut pas prier durant les trois temps *mekruh*, c’est-à-dire quand le soleil se lève, quand le soleil est au zénith et quand le soleil se couche.

En rattrapant les prières passées, si on ne se souvient pas exactement de quelle prière, de quel jour il s’agit, alors on formule son intention de la façon suivante : *“J’ai l’intention pour l’agrément d’Allâh de rattraper le farz de la première prière de l’aube”*, et pour les autres prières, avoir l’intention de rattraper la première prière de midi… la première de l’après-midi… la première du soir… la première de la nuit… la première du *vitir*.

PROSTERNATION DE LECTURE (TILÂVET SECDESI)

La prosternation de lecture est un respect pour Allâh. Dans quatorze sourates du *Kur’ân-i Kerim*, il y a un verset de prosternation. Il est *vacib* à celui qui lit ou en entend un de se prosterner.

Si le verset de la prosternation est récité durant la prière, la prosternation de lecture se fait pendant la prière. A savoir : si l’on doit continuer à réciter le Coran après le verset de la prosternation, il faut accomplir la prosternation de lecture juste après le verset de prosternation puis se relever et reprendre sa lecture là où on l’avait arrêtée.

Si après le verset de prosternation, on n'a pas l'intention de poursuivre la lecture ou de réciter au maximum encore trois versets ; lire un, deux, ou trois versets puis faire l'inclination et se prosterner. Il n'y a pas pas besoin de faire en plus la prosternation de lecture.

Si une personne n'est pas en prière mais entend le verset de prosternation, elle devra effectuer la prosternation de lecture. Une personne en prière qui entend une personne qui n'est pas en prière lire un verset de prosternation, devra effectuer la prosternation de lecture après sa prière.

Celui qui lit un verset de prosternation en prière devra effectuer la prosternation de lecture durant la prière, et non en dehors de la prière. Si l'imam récite un verset de prosternation durant la prière, lui comme l'assemblée, devra effectuer la prosternation de lecture. La prosternation de lecture est *vacib* à tous ceux qui sont aptes à faire (*mükellef*) la prière. Elle n'est pas *vacib* pour les femmes en état de menstrues et de lochies.

L'accomplissement de la prosternation de lecture en dehors de la prière :

S'orienter vers la *Kıble* en état de pureté. Se prosterner en disant *"Allâhü Ekber"* sans lever les mains avec l'intention de faire la prosternation de lecture. Ensuite, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiyel'âlâ"* puis se relever en disant *"Allahü Ekber"*. En se relevant, il est préférable (*müstehab*) de dire *"Gufrâneke Rabbenâ ve ileykel masîr"*. La prosternation se fait une fois et il n'y a pas de *Selâm* après la prosternation.

Les quatorze sourates du *Kur'ân-i Kerim* comportant la prosternation de lecture :

1. Sourate Al-Araf (verset 206)
2. Sourate Le Tonnerre (verset 15)
3. Sourate Les Abeilles (verset 48)
4. Sourate Le Voyage Nocturne (verset 107)
5. Sourate Marie (verset 58)

6. Sourate Le Pèlerinage (verset 18)
7. Sourate Le Discernement (verset 60)
8. Sourate Les Fourmis (verset 25)
9. Sourate La Prosternation (verset 15)
10. Sourate Sâd (verset 24)
11. Sourate Les Versets Détaillés (verset 37)
12. Sourate L'Etoile (verset 62)
13. Sourate La Déchirure (verset 21)
14. Sourate L'Adhérence (verset 19)

LA PRIÈRE MORTUAIRE

La prière mortuaire est un *Farz-i kifâye*. C'est une invocation pour le défunt. C'est demander à Allâh le pardon des péchés et des erreurs de son frère en religion, c'est le dernier devoir à lui rendre.

Ceux sur qui on effectue la prière mortuaire :

Pour accomplir la prière sur un défunt, six conditions doivent être réunies. Ce sont les suivantes :

– Que le défunt soit musulman,

– Qu'il soit propre (c'est-à-dire qu'il soit lavé et mis dans un linceul),

– Que cela se fasse devant l'assemblée,

– Que le corps entier ou plus de la moitié du corps du défunt, ou alors que la tête et la moitié de son corps soient présents.

– Que celui qui va effectuer la prière mortuaire prie debout (s'il n'est pas handicapé).

– Que le défunt soit posé au sol et non sur les épaules ou sur le dos d'un animal.

Un enfant soit né vivant, soit dont la majorité du corps est en vie à la naissance, doit être lavé et la prière mortuaire doit être effectuée sur lui.

Un fœtus (dans le cas d'une fausse-couche) qui a tous les organes ou certains de ses organes développés, est lavé, enveloppé dans un linge et enterré, sans prière mortuaire. Un fœtus dont aucun organe n'est développé n'est ni lavé ni la prière mortuaire n'est effectuée sur lui.

Comme la prière mortuaire est un *Farz-i kifaye*, il n'est pas nécessaire que tous les croyants l'accomplissent. De même, qu'il n'est pas obligatoire qu'il y ait une assemblée pour accomplir la prière mortuaire. Si un homme et une femme effectuent la prière mortuaire, alors le devoir est accompli. Tout ce qui annule les autres prières, annule également la prière mortuaire. La prière mortuaire peut être accomplie à n'importe quel moment en dehors des trois temps où il est *mekruh* de prier.

Les piliers de la prière mortuaire sont les quatre *tekbir* et le *kıyam* (être debout). Il est *vacib* de faire le *Selâm*. La prière mortuaire ne comporte ni inclinaison ni prosternation.

Les *sünnet* de la prière mortuaire :

1. L'imam qui dirigera la prière doit se trouver à la hauteur du buste du défunt.
2. Réciter *“Sübhâneke”* après le premier *tekbir*.
3. Réciter *“Allâhümme salli et Allâhümme bârik”* après le deuxième *tekbir*.
4. Réciter des invocations après le troisième *tekbir*.

L'accomplissement de la prière mortuaire :

Le défunt, lavé et enveloppé dans un linceul, est posé sur la *“Musalla”* à l'endroit où la prière sera effectuée. Le défunt est installé devant l'assemblée. L'imam qui dirigera la prière se positionne à la hauteur du buste du défunt. L'assemblée, debout et face à la *Kıble*, se met en rangs. Il est préférable (*müstehab*) que l'assemblée forme trois rangs.

Lors de la formulation de l'intention, il faut préciser si le défunt est un homme ou une femme, un garçon ou une fille.

L'imam qui dirige la prière formule l'intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'effectuer la prière mortuaire sur le défunt ici présent* (si le défunt est un homme), *d'invoquer pour cet homme."* Si :

- le défunt est une femme, dire : *" d'invoquer pour cette femme."*
- le défunt est un garçon, dire : *" d'invoquer pour ce garçon."*
- le défunt est une fille, dire : *" d'invoquer pour cette fille."*

L'assemblée qui est derrière l'imam formule son intention en disant : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'effectuer la prière mortuaire sur le défunt ici présent* (si le défunt est un homme), *d'invoquer pour cet homme, je me joins à l'imam."* Si :

- le défunt est une femme, dire : *" d'invoquer pour cette femme."*
- le défunt est un garçon, dire : *" d'invoquer pour ce garçon."*
- le défunt est une fille, dire : *" d'invoquer pour cette fille."*

Si, une personne de l'assemblée ne sait pas si le défunt est un homme ou une femme, alors elle formule son intention ainsi : *"J'ai l'intention pour l'agrément d'Allâh d'accomplir cette prière mortuaire que l'imam va effectuer, d'invoquer pour ce défunt, je me joins à l'imam."*

Après la formulation de l'intention, l'imam à haute voix, et après lui, l'assemblée à voix basse, proclament le premier *tekbir* en disant "*Allâhü Ekber*", et comme pour les autres prières, ils lèvent les mains à hauteur des oreilles et joignent les mains sous le nombril.

L'imam et l'assemblée récitent à voix basse "*Sübhâneke*". La phrase *"ve celle senâük"*, qui n'est pas récitée dans la récitation de *Sübhâneke* lors des autres prières, est aussi récitée cette fois-ci.

Une fois "*Sübhâneke*" récitée, sans lever les mains, d'abord l'imam à voix haute, puis l'assemblée à voix basse proclament le deuxième *tekbir* en disant *"Allâhü Ekber"*. L'imam comme l'assemblée récitent à voix basse *"Allâhümme salli et Allâhümme bârik."*

Puis, sans lever les mains, proclamer le troisième *tekbir* en disant *"Allâhü Ekber"* et réciter l'invocation du défunt. Celui qui ne connait pas l'invocation du défunt peut réciter à la place l'invocation du *kunût*. Et celui qui ne connait pas l'invocation du *kunût* peut réciter le verset *"Rabbenâ âtina fid-dünyâ haseneten ve fil'ahirati haseneten ve kinâ azâbennâr"*.

Puis, sans lever les mains, proclamer le quatrième *tekbir* en disant *"Allâhü Ekber"* et sans réciter quoi que ce soit d'autre, tourner la tête d'abord à droite en disant *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*. Puis tourner la tête à gauche et dire *"Esselâmü aleyküm ve rahmetüllah"*.

Ainsi s'achève la prière mortuaire.

Les invocations récitées après le troisième *tekbir* lors de la prière mortuaire :

Pour tout défunt, réciter d'abord cette invocation :

اَللّٰهُمَّ اغْفِرْ لِحَيِّنَا وَمَيِّتِنَا وَشَاهِدِنَا وَغَائِبِنَا وَذَكَرِنَا وَاُنْثَانَا وَصَغِيرِنَا وَكَبِيرِنَا

اَللّٰهُمَّ مَنْ أَحْيَيْتَهُ مِنَّا فَأَحْيِهِ عَلٰى الْإِسْلَامِ وَمَنْ تَوَفَّيْتَهُ مِنَّا فَتَوَفَّهُ عَلٰى الْإِيمَانِ

Sa phonétique : **"Allâhümmeğfir li hayyinâ ve meyyintinâ, ve şâhidinâ, ve gâîbinâ, ve zekirinâ ve ünsânâ, ve sağîrinâ, ve kebîrinâ.**

Allâhümme men ahyeytehû minnâ fe ehyihi alel'islâmi ve men teveffeytehû minnâ fe teveffahû alel' iman."

Sa signification : *"Ô Seigneur ! Pardonne à nos vivants et à nos morts, aux présents et aux absents, aux hommes et aux femmes, aux jeunes et aux vieux.*

Ô Seigneur ! Fais vivre sur la voie de l'Islâm les générations qui viendront après nous.!... Fais mourir dans la foi ceux d'entre nous dont tu as repris l'âme."

Après cette invocation, selon le cas du défunt, l'une des invocations qui suit sera également récitée. A savoir:

1. Si le défunt est un homme, faire cette invocation :

وَخُصَّ هٰذَا الْمَيِّتَ بِالرَّوْحِ وَالرَّاحَةِ وَالرَّحْمَةِ وَالْمَغْفِرَةِ وَالرِّضْوَانِ اَللّٰهُمَّ إِنْ كَانَ مُحْسِنًا فَزِدْ فِي إِحْسَانِهِ وَإِنْ كَانَ مُسِيئًا فَتَجَاوَزْ عَنْهُ وَلَقِّهِ الْأَمْنَ وَالْبُشْرٰى وَالْكَرَامَةَ وَالزُّلْفٰى بِرَحْمَتِكَ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ

Sa phonétique : "Ve hussa hâzel'meyyite birravhi verraheti vel'mağfireti verrıdvân. Allâhümme in kâne muhsinen fezid fî ihsânihi ve in kâne musîen fetecâvez anhü ve lakkıhil'emne vel'büşrâ vel'kerâmete vez-zülfâ birahmetike yâ erhamerrâhimîn."

Sa signification : *"Seigneur ! Accorde à ce défunt Ta miséricorde. Accorde-lui le salut et le pardon. Assure-lui une noble demeure.*

Allâhümme ! S'il était bienfaiteur, augmente-lui le nombre de ses bonnes actions et s'il était pécheur alors pardonne-lui.

Montre-Toi indulgent à l'égard de ce défunt, accueille-le avec bienveillance. Place-le parmi ceux qui ont été guidés et à un rang élevé.

Ô Le plus miséricordieux des miséricordieux, Allâh!"

2. Si le défunt est une femme, réciter cette invocation :

وَخُصَّ هٰذِهِ الْمَيِّتَةَ بِالرَّوْحِ وَالرَّاحَةِ وَالْمَغْفِرَةِ وَالرِّضْوَانِ اَللّٰهُمَّ إِنْ كَانَتْ مُحْسِنَةً فَزِدْ فِي إِحْسَانِهَا وَ إِنْ كَانَتْ مُسِيئَةً فَتَجَاوَزْ عَنْهَا وَلَقِّهَا الْأَمْنَ وَالْبُشْرَى وَالْكَرَامَةَ وَالزُّلْفَى بِرَحْمَتِكَ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ

Sa prononciation : "Ve hussa hâzel'meyyite birravhi verraheti vel'mağfireti verrıdvân. Allâhümme in kâne muhsineten fezid fî ihsânihâ ve in kânet musîeten fetecâvez anhâ ve lakkıhil'emne vel'büşrâ vel'kerâmete vezzülfâ bi rahmetike yâ erhamerrâhimîn."

Sa signification : *"Seigneur ! Accorde à cette défunte Ta miséricorde. Accorde-lui le salut et le pardon. Assure-lui une noble demeure.*

Allâhümme ! Si elle était bienfaitrice, augmente-lui le nombre de ses bonnes actions et si elle était pécheresse alors pardonne-lui.

Montre-Toi indulgent à l'égard de cette défunte, accueille-la avec bienveillance. Place-la parmi ceux qui ont été guidés et à un rang élevé.

Ô Le plus miséricordieux des miséricordieux, Allâh !"

3. Si le défunt est un garçon, réciter cette invocation :

اَللّٰهُمَّ اجْعَلْهُ لَنَا فَرَطًا وَاجْعَلْهُ لَنَا أَجْرًا وَذُخْرًا وَجْعَلْهُ لَنَا شَافِعًا وَمُشَفَّعًا

Sa phonétique : "Allâhümmec'alhu lenâ feretan vec'alhu lenâ ecren ve zühren vec'alhu lenâ şâfien ve müşeffeâ."

Sa signification : *"Ô Seigneur ! Fais de ce garçon pour nous un prédécesseur au Paradis et une rétribution le jour de la Rétribution...*

Ô Seigneur ! Fais de ce garçon pour nous un intercesseur et accepte son intercession."

4. Si le défunt est une fille, réciter cette invocation :

اَللّٰهُمَّ اجْعَلْهَا لَنَا فَرَطًا وَاجْعَلْهَا لَنَا أَجْرًا وَذُخْرًا وَجْعَلْهَا لَنَا شَافِعَةً وَمُشَفَّعَةً

Sa phonétique : "Allâhümmec'alhâ lenâ feretan vec'alhâ lenâ ecren ve zühren vec'alhâ lenâ şâfiaten ve müşeffeâh."

Sa signification : *"Ô Seigneur ! Fais de cette fille pour nous un prédécesseur au Paradis et une rétribution le jour de la Rétribution...*

Ô Seigneur ! Fais de cette fille pour nous un intercesseur et accepte son intercession."

Les personnes qui ne connaissent pas les invocations mortuaires peuvent réciter ce verset en guise d'invocations :

رَبَّنَا اٰتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْاٰخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ النَّارِ

Sa prononciation : "Rabbenâ âtina fiddünyâ haseneten ve fil'âhireti haseneten ve kınâ azâbennâr".

Sa signification : *"Seigneur ! Donne-nous une belle part dans ce monde et une belle part dans l'Autre, et préserve-nous du châtiment du feu !"*

Le martyr "*Şehid*"

Le martyr a un degré très élevé auprès d'Allâh. Allâh pardonne au martyr tous ses péchés en dehors des droits qu'ont les gens sur lui. Le martyr qui atteint ce haut degré, est enterré sans être lavé avec ses vêtements et le sang qu'il a sur lui. Le linceul du martyr est le vêtement qu'il porte.

Le martyr est un musulman tué lors d'une guerre par des infidèles, des rebelles ou des bandits. Une personne tuée injustement par un autre musulman est aussi un martyr.

Le martyr qui meurt tout de suite après avoir été tué est enterré après la prière mortuaire avec ses vêtements, sans être lavé. Celui qui est blessé à la guerre mais ne meurt pas sur le coup, mange et boit quelque chose, parle longuement ou alors subit des traitements, dort ou alors s'il est transféré du champ de bataille ou meurt après qu'un temps de prière se soit écoulé alors qu'il est conscient, dans ce cas, il sera lavé, mis dans un linceul et enterré après avoir effectué la prière mortuaire.

Ceux qui meurent par noyade, par le feu, coincés sous les décombres, ceux qui meurent alors qu'ils travaillaient pour nourrir licitement leur famille et leurs enfants ainsi que ceux qui meurent sur le chemin de la science sont également martyrs. Par contre, bien qu'ils soient considérés comme martyrs au regard des lois de la Résurrection, ils seront, tout de même, lavés, enveloppés d'un linceul comme les autres musulmans et enterrés après avoir effectué la prière mortuaire.

Les martyrs qui auront perdu leur vie sur le Sentier d'Allâh, pour leur patrie et leur peuple, accéderont à la grande bienveillance d'Allâh.

Notre Prophète a dit :

"Personne d'autre qui entre au paradis ne voudra jamais retourner dans ce monde même s'il se voit offrir tout ce qui est possible et imaginable comme

récompense. Seul le martyr voudra revenir dans ce monde et être tué dix fois pour l'honneur qui lui a été accordé."[7]

La visite des tombes

Visiter les tombes est méritoire (*mandup*).

Notre Prophète a dit : *"Visitez les tombes, cela vous rappellera l'Au-delà."*[8]

Un jour, notre vie aussi s'achevera, nous allons nous retrouver dans la tombe en laissant tout ce qui nous appartient derrière nous. La visite des tombes nous rappelle la mort, nous prépare au voyage vers l'Au-delà et nous aide à adoucir notre cœur.

Celui qui rend visite aux tombes, saluera debout les morts par les paroles suivantes :

"Esselâmü aleyküm ô habitants de la patrie de la communauté des croyants ! Nous aussi, si Dieu le veut, nous allons vous rejoindre. Je demande à Allâh, pour nous et pour vous, de nous libérer des difficultés de l'Au-delà."

Puis, faire des invocations pour les morts, lire le Coran et demander que le bénéfice aille aux âmes des défunts. Il est préférable (*müstehab*) de lire la sourate Yasin. Notre Prophète a dit : *"Quiconque lit la sourate Yasin au cimetière, Allâh Te'âlâ diminue les châtiments de ce jour des gens du cimetière, et accorde la récompense à celui qui lit l'équivalent du nombre de ceux qui s'y trouvent."*[9]

Anas (r.a.) a demandé à notre Prophète :

"Ô Rasûlellâh ! Nous donnons l'aumône pour nos morts, nous accomplissons le pèlerinage et faisons des invocations pour eux. Est-ce que tout ceci parvient-il à nos morts ?"

7 Riyazü's-Salihin, t.2, p.548.
8 Keşfü'l-hafa, t.1, p.441
9 Merakı'l-Felâh.

Ce à quoi le Prophète a répondu :

"Oui, ce que vous faites parvient à vos morts. De la même manière que l'un de vous se réjouit lorsque qu'on lui envoie une assiette de mets, les morts se réjouissent de la même manière pour les actes qui leur parviennent."[10]

Comme visiter les tombes et lire le Coran sont bénéfiques aux défunts cela est aussi un moyen pour les vivants qui les honorent de gagner des récompenses.

Notre Prophète (a.s.) a dit : *"Quiconque se rend à un cimetière et récite onze fois la sourate* ***"Ihlâs"*** *et qu'il attribue la récompense aux morts, il lui sera attribué autant de récompense que le nombre de morts."*[11]

Les comportements dont il faut se préserver :

Marcher sur les tombes est irrespectueux et blâmable (mekruh) vis-à-vis des morts. On ne peut s'asseoir sur la tombe que pour lire le Coran.

Il est blâmable de prier au cimetière, d'embrasser les tombes, de se frotter la main dessus ou de les salir, ainsi que de couper les arbres verts qui sont au cimetière. Il faut se garder de ce type de comportements. Il n'y a pas de mal à arracher les herbes sèches ou couper les arbres morts.

10 Merakı'l-Felâh.

11 Merakı'l-Felâh.

QUATRIÈME PARTIE : LE JEÛNE

Le troisième pilier des cinq piliers de l'Islâm est de jeûner le mois du *Ramazan*.

Le jeûne consiste, en ayant formulé l'intention, à ne pas boire et manger, ni avoir de relation conjugale, depuis le crépuscule jusqu'au coucher du soleil.

Le mois du *Ramazan* est, selon les années, soit de 29 jours, soit de 30 jours. Même si le mois de *Ramazan* est de 29 jours, le jeûne est complet. Car ce qui est obligatoire, c'est de jeûner le mois complet. Par exemple, le Prophète a jeûné neuf mois de *Ramazan*. Quatre de ces *Ramazan* étaient de 29 jours, et cinq de 30 jours.

Le mois de *Ramazan* est pour les musulmans un mois sacré et béni. Le soleil de l'Islâm est né en ce mois, la révélation de notre Livre Sacré, le *Kur'ân-i Kerim* qui illumine le monde, a aussi commencé en ce mois. La Nuit du Destin, qui est encore plus bénéfique que mille mois, se trouve dans ce mois. Le jeûne, qui purifie intérieurement de nos mauvaises pensées et de nos mauvaises conduites, s'effectue pendant ce mois.

Allâh Te'âlâ dit : *"Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété."*[1]

Le jeûne est une importante adoration qui nous préserve des mauvaises actions sur terre, nous protège de l'Enfer dans l'Au-delà et est un vecteur pour l'absolution de nos péchés. Notre bien-aimé Prophète annonce cette bonne nouvelle : *"Celui qui jeûne pendant le mois de Ramazan*

1 Sourate La Vache, 183.

avec une foi sincère et la volonté de gagner le pardon de Dieu, alors tous ses précédents péchés seront pardonnés.”[2]

LES AVANTAGES DU JEÛNE

a. Le jeûne embellit notre caractère :

Le jeûne nous rappelle Allâh continuellement et développe le sentiment de responsabilité. Il purifie notre cœur de mauvais sentiments et pensées, nous préserve de faire du mal aux autres. Le jeûne, en nous faisant gagner les bons comportements moraux, nous rend pour ainsi dire angélique. Le jeûne protège les yeux de l’interdit, la langue du mensonge et des paroles laides, les oreilles des choses interdites, l’estomac de manger *haram,* les mains d’accomplir de mauvaises choses, les pieds de se rendre dans de mauvais lieux.

La sagesse qui réside dans l’obligation du jeûne est d’accomplir notre rôle de serviteur d’Allâh et de nous préserver du mal.

b. Le jeûne développe les sentiments de compassion et d’entraide :

Celui qui n’a pas connu la faim dans sa vie ne comprendra pas, comme il se doit, la faim et les difficultés que vivent les pauvres. Par contre, si cette personne jeûne, elle comprendra ce qu’est la faim et pourra mieux ressentir dans son cœur les difficultés endurées par les pauvres, des sentiments de tendresse et de compassion s’éveilleront à leur égard. La conséquence en sera qu’il tendra la main aux démunis, œuvrera pour remédier à leurs difficultés.

c. Le jeûne enseigne à la personne la valeur des bienfaits :

L’homme comprend la valeur des bienfaits qu’il possède une fois qu’il les a perdus, seulement cela ne sert à rien puisqu’il est trop tard ! La valeur de la nourriture sera mieux comprise par la personne qui en a été tenue à l’écart un temps parce qu’elle jeûnait. Cette compréhension lui enseignera à protéger ces bienfaits et à remercier abondamment Celui qui les lui a donnés, c’est-à-dire Allâh.

2 Riyazü’s-Salihin, t.2, p.489.

d. Jeûner maintient la personne en bonne santé :

A ce sujet, notre Prophète a dit *: "Jeûnez, vous serez en bonne santé."*[3]

Le système digestif, fatigué tout au long des onze mois de l'année, se repose grâce au jeûne. Après le mois de *Ramazan*, il exerce ses fonctions avec encore plus d'énergie. Les scientifiques ont mis en exergue les nombreux bienfaits du point de vue de la santé du jeûne sur notre corps. Le célèbre scientifique français qui a reçu le prix Nobel de la médecine, le Docteur Alexis Carrel, a dit à propos du jeûne : *"Durant le jeûne, les substances alimentaires emmagasinées dans le corps sont dépensées et remplacées par la suite par de nouvelles, ainsi se produit un renouvellement dans le corps. Le jeûne est très bénéfique du point de vue de la santé."*[4]

e. Le jeûne enseigne la patience à la personne :

Celui qui s'habitue en jeûnant à ne pas boire ni manger pendant un temps donné, supportera plus facilement les difficultés de la vie, les souffrances et les épreuves. Le cas échéant, il ne baissera pas les bras face à l'adversité, et saura faire face aux difficultés qu'il rencontrera sur son chemin.

POUR QUI LE JEÛNE EST-IL OBLIGATOIRE

Pour que le jeûne soit obligatoire, les conditions sont les suivantes:

1. Être musulman,
2. Être sain d'esprit,
3. Être pubère.

Il est obligatoire pour tout musulman, homme ou femme, pubère et sain d'esprit de jeûner le mois de *Ramazan*. C'est l'ordre catégorique d'Allâh. Il n'est pas obligatoire de jeûner pour les enfants n'ayant pas atteint la puberté. En revanche, sans que cela ne nuise à leur corps, il est judicieux d'habituer progressivement les enfants au jeûne.

3 Keşfü'l-hafa, t.2, p.33.

4 Encyclopédie de la vie, Article sur le Jeûne.

Les femmes ne jeûnent, ni ne prient pendant les périodes de menstrues et de lochies. Une fois ces périodes passées, elles rattrapent les jours qu'elles n'ont pas pu jeûner, c'est-à-dire jeûner un jour pour un jour non jeûné. Par contre, elles ne rattrapent pas les prières non effectuées.

Invocation de rupture du jeûne :

Il est *Sünnet* de dire cette invocation à l'heure de la rupture :

"Allâhümme leke sumtü, ve bike âmantü, ve aleyke tevekkeltü, ve alâ rızkıke eftartü. Ve savmel'gadi min şehri ramazane neveytü. Fağfir lî ma kaddemtü ve mâ ah-hartü."

Sa signification : *"Ô Allâh ! Pour Toi j'ai jeûné, en Toi je crois, en Toi je place ma confiance, et avec Ta subsistance je romps* (le jeûne). *J'ai l'intention de jeûner le jour de jeûne de demain. Pardonne-moi donc* (mes péchés) *antérieurs et postérieurs !"*

Quand et comment formuler l'intention pour le jeûne ?

Pour que le jeûne soit valide, il est obligatoire de formuler l'intention. Un jeûne sans intention n'est pas accepté.

Pour le jeûne du mois de *Ramazan*, il est possible de formuler l'intention du soir jusqu'à l'heure de *Kuşluk* (avant midi). A savoir :

En règle générale, l'intention est formulée après avoir pris le repas du *sahur* (repas pris à la fin de la nuit). Cependant, celui qui n'a pas pu se réveiller pour le *sahur* mais s'est réveillé après l'heure d'*imsâk*, même si le soleil s'est levé, il peut formuler jusqu'en milieu de matinée son intention de jeûner ce jour. Il suffit qu'il ne fasse rien à partir de l'*imsâk* qui annule le jeûne. Il n'est pas possible de formuler l'intention après le temps de *Kuşluk*.

Celui qui ne souhaite pas se lever pour *sahur*, peut formuler son intention de jeûner le lendemain après la prière du soir; il n'est pas nécessaire de se lever la nuit pour reformuler son intention.

Se lever pour *sahur* dans le but de jeûner est aussi considéré comme une intention.

Si le jeûne n'a pas pu être effectué durant le mois de *Ramazan* et rattrapé durant d'autres jours, l'intention doit être formulée durant la nuit. C'est la même chose pour les jeûnes d'expiation "*keffaret*". Pour ces jeûnes, l'intention ne peut pas être formulée après l'*imsâk*.

En réalité, l'intention se fait avec le cœur. C'est-à-dire que celui qui, durant la nuit, a dans le cœur le fait de jeûner le lendemain, aura émis son intention. Celui qui se lève pour manger au *sahur* avec l'idée de jeûner, cette pensée est aussi une intention. Pour le jeûne, il est suffisant de formuler l'intention avec le cœur. Cependant, il est encore mieux de formuler avec la langue cette intention faite avec le cœur. C'est pourquoi, celui qui doit jeûner, devra faire l'intention en pensée et en parole : "*J'ai l'intention de jeûner demain*".

Les différents jeûnes

Il y a six jeûnes différents :

1. **Les jeûnes *farz* :** Jeûner durant le mois de *Ramazan*, rattraper les jours de jeûne du mois de *Ramazan* à un autre moment et tous les jeûnes d'expiation "*keffaret*".

2. **Les jeûnes *vacib*** : Ce sont les jeûnes de vœux pieux. Il est aussi *vacib* de rattraper les jeûnes surérogatoires "*nafile*" qui ont été annulés.

3. **Les jeûnes *sünnet*** : Il est *sünnet* de jeûner les neuvième et dixième jours ou alors dixième et onzième jours du mois de *Muharrem*.

4. **Les jeûnes fortement recommandés "*Müstehab*"** : Il est fortement recommandé de jeûner les treize, quatorze et quinze des mois lunaires, le lundi et jeudi de chaque semaine ainsi que six jours du mois de *Şevval* qui suit le mois de *Ramazan*.

5. **Les jeûnes déconseillés "*mekruh*"** : Il est déconseillé de jeûner uniquement le dixième jour du mois de *Muharrem* ainsi que de jeûner uniquement les jours du vendredi ou du samedi.

6. **Les jeûnes interdits "*Haram*"** : Il est interdit de jeûner le premier jour de *Ramazan Bayramı* et les quatre jours de *Kurban Bayramı*. Car les jours de fête sont un festin d'Allâh pour Ses serviteurs. Il n'est pas correct de se dérober au festin d'Allâh.

Les cas où il est *mübah* d'effectuer le jeûne du mois de *Ramazan* à un autre moment :

Ne pas jeûner sans avoir d'excuse durant le mois de *Ramazan* est et un péché et a aussi un châtiment. Cependant, une personne peut ne pas effectuer le jeûne du *Ramazan* ou interrompre un jeûne déjà commencé dans les cas suivants :

- **La maladie** : Un malade peut ne pas jeûner si en jeûnant sa maladie augmente ou s'il craint qu'elle se prolonge. Il rattrapera ses jours de jeûne une fois guéri.

- **Le voyage** : Celui qui entreprend un voyage d'au moins 90 kilomètres, peut ne pas jeûner. Une fois son voyage terminé, il rattrapera les jours manqués. S'il n'y a pas de difficulté à ce que le voyageur jeûne, alors il vaut mieux jeûner.

- **La contrainte :** Une personne peut rompre le jeûne si elle est menacée de mort ou de dommages corporels. Elle rattrapera plus tard le jeûne rompu.

- **Grossesse et allaitement** : Une femme enceinte ou qui allaite peut ne pas jeûner si en jeûnant elle craint pour sa santé et celle de son enfant. Une fois sa grossesse ou la période d'allaitement terminée, elle rattrapera les jours non jeûnés.

- **La faim et la soif intense** : Le jeûneur peut rompre son jeûne s'il craint de perdre la tête ou d'avoir de sérieux préjudices sur son corps à cause de la faim ou de la soif. Plus tard, il rattrapera, à un moment plus opportun, les jours qu'il n'a pas pu jeûner.

- **La vieillesse et la dépendance** : Celui dont le corps s'affaiblit de jour en jour ainsi que le vieillard, peuvent ne pas jeûner. Du fait qu'ils

ne pourront pas rattraper leurs jours, ils donneront une compensation "*fidye*" pour chaque jour non jeûné.

La compensation "*fidye*" :

Ceux qui n'ont pas la force de jeûner, le vieillard ou les malades dont la guérison est inespérée, donneront la *fidye* pour chaque jour du mois de *Ramazan*. Le montant de la *fidye* est le même que celui de l'aumône du "*fitre*". Ces compensations peuvent être données aussi bien au début, au milieu, qu'à la fin du *Ramazan*.

Les compensations peuvent être aussi bien données à un seul comme à plusieurs pauvres. Dans le cas où les personnes n'ont pas les capacités de donner la "*fidye*", elles demandent à Allâh de leur pardonner. Si les vieillards ainsi que les malades dont la guérison est improbable ont, par la suite, la force de jeûner, ils devront alors rattraper les jours où ils n'ont pas pu jeûner. Les compensations données auparavant n'auront plus de valeur, elles seront considérées comme un don surérogatoire.

Les cas qui annulent le jeûne et qui nécessitent le rattrapage et une *keffaret* :

En sachant qu'on est en état de jeûne :

1. Manger et boire (que ce soit un aliment ou un médicament).
2. Avoir des relations sexuelles.
3. Fumer.

Le rattrapage "*kaza*" : Rendre un jour de jeûne pour un jour de jeûne annulé.

La compensation "*keffaret*" : Jeûner deux mois ou soixante jours consécutifs en remplacement d'un jour de jeûne annulé.

Celui qui a commencé de jeûner en ayant formulé l'intention de jeûner durant le mois de *Ramazan*, s'il mange ou boit sans raison valable en toute conscience ou a des relations sexuelles, alors son jeûne est annulé. Il devra rendre un jour de jeûne pour un jour et en outre,

parce que son jeûne a été rompu volontairement et sans raison valable, effectuer l'expiation "*keffaret*".

Le châtiment terrestre pour avoir rompu volontairement un jeûne commencé est l'expiation. C'est-à-dire jeûner pendant soixante jours consécutifs. Si pour une raison quelconque le jeûne de *keffaret* est interrompu ou incomplet, il faudra recommencer et terminer les soixante jours sans interruption. Lorsque les femmes effectuent le jeûne de *keffaret*, elles ne jeûnent pas durant les périodes de menstrues et reprennent tout de suite après la fin de leurs règles, sans intervalle, pour compléter les soixante jours.

Les cas annulant le jeûne et nécessitant seulement un rattrapage :

– Avaler quelque chose qui ne se consomme pas habituellement et qui n'est pas utilisé comme médicament (tels que la terre, le papier, le coton).

– Inspirer par le nez une substance médicinale,

– Mettre de l'huile dans les oreilles,

– Avaler de l'eau sans le vouloir pendant les ablutions lorsqu'on porte l'eau à la bouche et au nez,

– Avaler la salive colorée par la teinture d'un fil pris à la bouche,

– Rompre le jeûne par contrainte,

– Lorsque quelqu'un verse de l'eau dans notre gorge pendant notre sommeil,

– Vomir (intentionnellement) en grande quantité,

– Rompre le jeûne pensant que c'est l'heure de la prière du soir alors qu'il n'est pas encore l'heure du coucher du soleil,

– Manger en pensant que ce n'est pas encore l'heure d'*imsâk*, alors que l'*imsâk* est déjà passé.

Les cas qui n'annulent pas le jeûne :

– Manger en oubliant que l'on jeûne (s'il l'on se souvient qu'on jeûne au moment où l'on mange, se rincer la bouche immédiatement et poursuivre son jeûne; si l'on avale quelque chose après s'être souvenu qu'on jeûne, alors le jeûne n'est pas valide.)

– Si de l'eau rentre dans l'oreille,

– Mettre des gouttes dans les yeux,

– Se laver le matin alors qu'on aurait dû le faire la nuit,

– Vomir involontairement,

– Avoir un *ihtilâm* (un rêve érotique),

– Faire une prise de sang,

– Avaler de la poussière ou de la fumée sans le faire exprès,

– Avaler sa salive.

Les choses qui sont *mekruh* (fortement déconseillées) pour le jeûneur :

- Goûter à quelque chose sans l'avaler. (Si le mari manque d'indulgence et provoque une dispute parce que le plat manque de sel, alors l'épouse peut goûter le plat sans l'avaler.)
- Accumuler sa salive et l'avaler. (S'il avale la salive accumulée après l'avoir sortie de la bouche, le jeûne est invalide.)
- Faire une prise de sang au point de s'affaiblir, faire des travaux éprouvants.

Les choses qui ne sont pas *mekruh* au jeûneur :

- Respirer quelque chose,
- Se brosser les dents,
- Se rincer la bouche,
- Inspirer de l'eau par le nez,
- Se laver.

LES DIFFÉRENTS SERMENTS "YEMIN" ET LEUR EXPIATION

Jurer, c'est citer le nom d'Allâh avec l'idée d'apporter de l'intensité à la parole.

Il y a trois sortes de serments :

1. **Le serment oiseux "*Yemin-i Lağv*"** : C'est jurer par erreur pour quelque chose de mensonger. Par exemple, c'est jurer en disant *"je jure que je n'ai pas d'argent"* pensant ne pas en avoir, alors qu'on en a. Ce type de serment ne nécessite pas d'expiation.

2. **Le faux serment "*Yemin-i Gamus*"** : C'est jurer volontairement tout en mentant. Comme par exemple jurer tout en sachant que c'est faux pour quelque chose qu'on n'a pas vu *"je jure que j'ai vu"* ou jurer d'avoir payer sa dette alors qu'on ne l'a pas payée *"je jure que je l'ai payée"*. Mentir ainsi est un grand péché. Pour en être pardonné, il faut se repentir et demander pardon à Allâh.

Si à cause d'un tel serment on porte préjudice à quelqu'un, alors il faut lui rendre son droit et lui demander pardon. Donner une expiation pour ce type de serment n'est pas utile car la *keffaret* ne suffit pas pour être absous de sa faute.

3. **Le serment valable "*Yemin-i Mun'akide*"** : C'est le fait de jurer que l'on fera ou que l'on ne fera pas une chose à venir. Comme : *"Je jure de payer ma dette demain"* ou *"Je jure que je ne parlerai plus à telle personne"*. Si l'on se conduit en adéquation avec le serment, alors il n'y a pas lieu d'expiation. En revanche, si l'on ne respecte pas sa parole, le serment est rompu et comme punition, il faudra donner une *keffaret*.

L'expiation du serment :

Celui qui rompt son serment de faire ou de ne pas faire quelque chose à venir devra en guise de *keffaret* soit habiller (acheter des vêtements) dix pauvres, soit leur donner l'équivalent d'une aumône "*fitre*". Ceux qui n'ont pas les moyens de le faire devront jeûner trois jours de suite.

Il est impératif de se conformer au serment fait pour accomplir un devoir religieux ou abandonner un interdit. Par exemple, celui qui jure de ne plus consommer d'alcool devra s'y conformer et ne pas rompre son serment.

Si l'on a juré pour quelque chose de mal, il est nécessaire de rompre ce serment et de faire une expiation. Par exemple, si une personne jure de ne pas payer sa dette ou alors de ne plus parler à son père, on ne se conforme pas à ce serment. Celui qui a juré, devra payer sa dette ou se réconcilier avec son père, puis faire une expiation.

CINQUIÈME PARTIE :
ZEKÂT ET L'AUMÔNE DE FITRE

Le quatrième des cinq piliers de l'Islâm est la *zekât* "l'aumône légale".

C'est l'adoration accomplie par les biens.

La *zekât* est le fait que les musulmans riches, selon des critères définis par la religion, donnent chaque année un quarantième de leurs biens et de leur argent aux musulmans pauvres. La *zekât* est mentionnée avec la prière à trente-sept reprises dans le *Kur'ân-i Kerim*. Le fait que la *zekât* soit citée autant de fois montre la grande importance qu'elle revêt dans notre religion.

La *zekât* est une adoration qui purifie le cœur de l'avarice, développe des sentiments de tendresse et de compassion chez les riches. Grâce à la *zekât* les sentiments d'envie et de jalousie disparaissent du cœur des pauvres. Ils ressentiront l'affection du respect à l'égard des riches qui les aident, et ainsi la solidarité et la fraternité se développeront dans la société.

La *zekât* permet de démultiplier les biens et leur abondance. Allâh augmente la richesse dont la *zekât* est donnée, et la protège contre son amoindrissement et du mal des mauvaises personnes. Notre bien-aimé Prophète a dit : *"Protégez vos biens par la zekât"*[1]

QUI DONNE LA ZEKÂT

Les personnes qui remplissent les conditions suivantes sont tenues de donner la *zekât* :

1 Et-Tergib ve't-Terhib, t.1, p.520.

1. Être musulman,
2. Être sain d'esprit,
3. Être pubère,
4. Être libre,
5. Être riche selon la religion (c'est-à-dire qu'en dehors des besoins de base et des traites à honorer, avoir l'équivalent d'un *"nisab"* de bien ou disposer d'une certaine somme d'argent).
6. L'argent ou le bien nécessitant la *zekât* doit :

a) Atteindre la somme du *nisab* (c'est-à-dire l'équivalent de 80,18 grammes d'or).

b) Être en possession du propriétaire pendant exactement une année lunaire.

c) Pouvoir croître ou fructifier.

LE NISAB (seuil minimal) :

Le *nisab* est le critère de richesse fixé par notre religion. Est considéré comme riche selon la religion celui qui possède, en dehors de ses besoins essentiels et de ses dettes, l'équivalent ou plus de cette valeur évaluée en bien ou en argent.

Pour donner l'aumône ou alors faire un *kurban*, il faut aussi posséder un bien ou de l'argent d'au moins l'équivalent du *nisab*. Cependant, dans ce cas-là, il n'y a pas de condition qu'une durée d'un an se soit écoulée ou que le bien puisse accroître.

A QUI DONNER LA ZEKÂT

La *zekât* est destinée avant tout aux personnes suivantes :

- **Les pauvres** : Ceux qui ne sont pas considérés comme riches selon les normes religieuses, ceux qui ne possèdent pas un bien équivalant au *nisab*.
- **Les nécessiteux** : ceux qui ne possèdent rien.

- **Les endettés** : ceux qui ne possèdent pas plus de bien de l'équivalent du *nisab* que leur dette.

- **Le voyageur** : Ce sont ceux qui, bien qu'ils aient de l'argent dans leur pays, se retrouvent lors d'un voyage démunis, sans aucun bien. (Il peut leur être donné la *zekât* tant qu'ils n'ont pas rejoint leur pays).

- **Ceux qui sont sur la Voie d'Allâh** : Ce sont ceux qui ont pris la route pour le jihad ou le pèlerinage et qui se retrouvent sans argent, ainsi que ceux qui ont quitté leur travail pour se vouer à la science "*ilm*".

En donnant la *zekât*, veillez à respecter cet ordre :

En premier lieu la fratrie pauvre, les neveux et nièces, l'oncle et la tante du côté paternel, l'oncle et la tante du côté maternel, puis le reste de la famille et les voisins; ensuite seulement, les pauvres du quartier et du pays. Il est préférable de donner la *zekât* à quelqu'un qui s'en servira pour subvenir à ses besoins plutôt qu'à celui qui la dépensera en pêchant ou en la gaspillant.

A QUI NE PEUT-ON PAS DONNER LA ZEKÂT

On ne doit pas donner la *zekât* aux personnes suivantes :

- A ses parents et grands-parents,

- A son fils, à ses petits-enfants, sa fille et ses petits-enfants et aux enfants qui sont issus d'eux.

- Aux riches,

- Aux non-musulmans,

- A son conjoint.

Les biens qui ne nécessitent pas la *zekât* :

Il n'y a pas de *zekât* à donner pour ce qui sert à subvenir à ses propres besoins de et à ceux dont on est responsable. On les nomme *"Havaici Asliye"*. Comme :

La maison que l'on habite, le mobilier, les vêtements, les véhicules, les livres non commerciaux, les outils utilisés par les artistes, les den-

rées alimentaires, l'or, l'argent et les perles, ainsi que les objets de parure tels que les rubis et les émeraudes qui ne sont pas à vendre.

Les biens soumis à la *zekât* et les quantités de la *zekât* :

Le *nisab* des biens soumis à la *zekât* ainsi que la part à donner en *zekât* :

1. **L'or :** un quarantième si l'on possède un minimum de 80,18 grammes ou plus,

2. **L'argent :** un quarantième si l'on possède au moins 561 grammes ou plus,

3. **Liquidités :** un quarantième si l'on possède au moins l'équivalent du *nisab* ou plus, (le *nisab* des liquidités, c'est-à-dire le critère qui détermine la *zekât* sur l'argent est de posséder au moins l'équivalent de 80,18 grammes d'or).

4. **Les biens commerciaux** : un quarantième de tous biens commerciaux ayant au moins la valeur du *nisab* en argent ou plus.

5. **Les ovins et caprins** : Un mouton ou une chèvre pour quarante moutons ou chèvres.

6. **Les bovins ou buffles** : un veau qui a un an révolu pour trente bovins ou buffles.

7. **Les camélidés** : Un mouton ou une chèvre pour cinq chameaux.

Plus le nombre d'animaux augmente et plus la somme de la *zekât* varie. La *zekât* des produits de la terre est encore différente.

La *zekât* des biens cités plus haut peut être acquittée aussi bien par un animal de la même race que par l'équivalent en argent.

Pour que la *zekât* soit valide, l'intention est primordiale. Un riche qui donne la *zekât* à un musulman pauvre devra formuler l'intention dans son cœur, il n'est pas obligatoire qu'il le dise avec la langue.

L'AUMÔNE DU FITRE

La *fitre*

Il est obligatoire "*vacib*" pour un musulman de s'acquitter de l'aumône de la *fitre* s'il possède au moins, en dehors de ses dettes et de ses besoins de base, l'équivalent en argent du *nisab* ou plus. On appelle cela brièvement "*Fitre*". Pour que l'aumône de la *fitre* soit *vacib*, il n'est pas nécessaire qu'une année se soit écoulée sur un bien et qu'il ait le caractère de croître comme dans le cas de l'aumône légale "*zekât*".

La *fitre* est une aumône donnée aux pauvres durant le mois de *Ramazan*. Elle peut être donnée le jour de la Fête ou plus tard. Il est *vacib* que le riche selon les critères de la religion donne l'aumône de la *fitre* pour lui ainsi que pour ses enfants qui n'ont pas atteint la puberté.

La *fitre* se donne sous forme de quatre sortes de denrées, dans les quantités suivantes :

La variété :	**La quantité :**
1- Le blé	1460 grammes
2- L'orge	2920 grammes
3- Le raisin sec	2920 grammes
4- Les dattes	2920 grammes

On peut aussi bien donner ces denrées en nature ou l'équivalent en argent. Il est préférable de donner ce qui convient le mieux aux intérêts du pauvre. Une aumône est donnée à une seule personne et ne peut être partagée en deux. Il peut être donné plus d'une aumône à un même pauvre. L'aumône de la *fitre* se donne en ayant formulé l'intention. Cependant, il n'est pas utile de dire au pauvre qu'il s'agit d'une aumône. Il suffit de formuler l'intention en son for intérieur.

L'aumône de la *fitre* est donnée aux mêmes personnes qui peuvent recevoir la *zekât*. Ceux qui n'ont pas pu jeûner durant le *Ramazan* pour une raison ou pour une autre ont également l'obligation de donner l'aumône de la *fitre* s'ils possèdent l'équivalent du *nisab* en bien ou en argent.

En donnant l'aumône aux pauvres, les musulmans fortunés leur procurent le plaisir de la Fête. Ainsi, ils auront, et payé leur dette et gagné des récompenses "*sevap*". Donner l'aumône de la *fitre* est un moyen de l'acceptation du jeûne, de se préserver d'une mort difficile et du châtiment de la tombe.

SIXIÈME PARTIE :
LE PÈLERINAGE ET LE KURBAN

Le cinquième pilier de l'Islâm est le pèlerinage "*Hac*". Le pèlerinage est la visite de certains lieux faite à un moment donné et d'une façon bien précise.

Le *hac* est une adoration faite à la fois avec les biens et avec le corps. Il est *farz* pour un musulman qui remplit des conditions précises d'effectuer le pèlerinage une fois dans sa vie. Comme dans tous les commandements d'Allâh, il y a aussi plusieurs sagesses et avantages à ce que le *hac* soit *farz*.

Le fait que des musulmans de différents pays, de différentes langues et couleurs viennent sur les terres sacrées, se réunissent autour d'un seul objectif et s'adressent tous ensemble à Allâh fortifie la fraternité musulmane. Cela permet aux musulmans de se connaitre ainsi que de s'entraider mutuellement pour trouver des solutions à leurs soucis et problèmes.

Le fait que des musulmans de n'importe quel niveau, riches ou pauvres, soient vêtus de la même tenue en portant l'*ihram* inculque aux personnes le sentiment d'égalité et rappelle le Jour du Jugement. Le voyage du pèlerinage enrichit la connaissance et l'expérience ainsi que l'acquisition de la résistance face aux difficultés. Il développe les sentiments de compassion et d'entraide envers les pauvres et nécessiteux en diminuant l'attachement aux biens.

Voir les lieux saints où est né et a grandi notre bien-aimé Prophète, à partir d'où l'Islâm a commencé à se propager dans le monde entier, procure un enthousiasme spirituel aux âmes et consolide les sentiments religieux. La personne se sent plus proche d'Allâh dans les

lieux saints, ses adorations sont encore plus récompensées. Un grand nombre de péchés de celui qui accomplit le pèlerinage pour Allâh, tout en se préservant de faire du mal aux autres (excepté le droit des autres), seront pardonnés. Le Prophète a dit à ce sujet ceci :

"Celui qui accomplit le pèlerinage sans proférer des paroles obscènes, ni commettre des actes indécents, sort de son pèlerinage aussi innocent que le jour de sa naissance."[1]

LE HAC EST FARZ POUR QUI ET À QUEL MOMENT ?

Effectuer le pèlerinage devient *farz* pour ceux qui remplissent les conditions ci-dessous :

1. Être sain d'esprit,

2. Être pubère,

3. Être musulman,

4. Être libre,

5. Savoir que le pèlerinage est *farz*. (Ceci concerne ceux qui se convertissent à l'Islâm dans les pays non musulmans. Ne pas savoir que le *hac* est *farz* pour les musulmans qui vivent dans des pays musulmans n'est pas une raison valable.)

6. Avoir, en dehors du nécessaire obligatoire, de quoi subvenir à ses besoins personnels ainsi qu'à ceux des membres de la famille dont on est en charge, le temps d'aller et de revenir du pèlerinage.

7. Voyager avec un véhicule adapté à sa situation et avoir l'argent nécessaire pour pouvoir effectuer le voyage du *hac* et faire face à ses dépenses.

8. Arriver dans la période d'accomplissement du pèlerinage pour effectuer son pèlerinage.

1 Riyazü's-Salihin, t.2, p.521.

En dehors de ce que nous venons d'énumérer, il faut aussi remplir les conditions suivantes pour effectuer personnellement son devoir du *hac*. Ce sont les conditions d'exécution du *hac*.

Les conditions d'accomplissement du *hac* :

- Être en bonne santé physique : ne pas être aveugle, amputé, malade ou vieux au point de ne pas supporter le voyage du pèlerinage.
- Ne pas avoir d'empêchement pour aller au *hac* (comme être emprisonné).
- La sécurité du voyage doit être garantie.
- La femme doit être accompagnée par son mari ou un *mahrem*, c'est-à-dire un homme avec lequel il lui est interdit de se marier.[2]
- Pour les femmes veuves ou divorcées, leur délai de viduité doit être terminé.

Il devient *farz* à la personne qui remplit les conditions que nous avons citées d'effectuer le pèlerinage dans la première saison de *hac* à venir.

LES PILIERS DU HAC

Les piliers du *hac* sont au nombre de trois :

1. L'état de sacralisation "*ihram*",
2. La station d'Arafat (s'y arrêter),
3. La circumambulation (*Tavaf*) de salut.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PÈLERINAGE

Il existe trois sortes de pèlerinage de part leur pratique :

1. ***Ifrad haccı*** : Le pèlerinage effectué sans l'*Umre*.

2 Pour l'École Shafi'ite, la femme qui n'est pas accompagnée de son mari ou d'un mahram, peut accomplir son devoir de hac si elle est accompagnée d'au moins de deux femmes de confiance.

2. ***Temettü haccı*** : Effectuer le *hac* et l'*umre* séparément en distinguant les deux états d'*ihram*.

3. ***Kıran haccı*** : Effectuer l'*umre* et le *hac* avec le même état de sacralisation.

Celui qui souhaite accomplir le pèlerinage peut effectuer au choix l'un de ces trois *hac*. A partir du moment où il aura effectué l'un de ces pèlerinages en bonnes et dues formes, il aura accompli son devoir de *hac*.

Dans le cas d'un *hac Ifrad*, il n'est pas obligatoire de faire un *kurban*. Dans le cas des *hac Temettü* et *Kıran*, il est obligatoire de faire un sacrifice.

VOCABULAIRE EN LIEN AVEC LE PÈLERINAGE:

Ihram : C'est l'interdiction de certains actes et comportements pendant un temps donné, qui sont d'ordinaire permis à celui qui va accomplir le *hac* ou l'*umre*. On entre en état de sacralisation "*Ihram*" en formulant l'intention pour le *hac* ou l'*umre* et en prononçant la *telbiye*.

Telbiye **:** c'est la formule dite à haute voix en état de *ihram* : "*Lebbeyk, Allâhümme lebbeyk, lebbeyke lâ şerike leke lebbeyk innel'hamde ve'n ni'mete leke ve'l-mülk, lâ şerike lek.*". Les femmes récitent la *telbiye* à mi-voix.

Tavaf : C'est tourner autour de la *Kâbe* sept fois.

Sa'y : C'est aller et venir entre les monts *Safa* et *Merve* qui se situent dans les environs de la *Kâbe*. Ces va-et-vient se font quatre fois de *Safa* à *Merve* et trois fois de *Merve* à *Safa* ce qui fait sept au total.

Vakfe : Le fait de s'arrêter un temps donné à certains moments lors du pèlerinage aux lieux appelés Arafat et *Müzdelife*. La station d'Arafat est *farz* tandis que la station de *Müzdelife* est *vacib*.

L'ACCOMPLISSEMENT DU HAC

Ifrad haccı :

Celui qui a l'intention d'effectuer le *hac*, doit se procurer des moyens licites pour ce noble devoir. Avant de commencer le voyage, il doit, le cas échéant, payer ses dettes et demander à ceux qu'il connait de se pardonner mutuellement l'un l'autre. Il se repent de ses péchés et demande le pardon d'Allâh. S'il a manqué des adorations, il les rattrape le mieux possible. Avant de prendre la route, il effectue deux *rek'at* de prière. Il demande aux membres de sa famille et à ses amis de se pardonner mutuellement, avant de prendre la route. Pendant le voyage et toute la durée du pèlerinage, il se garde de blesser qui que ce soit par des actes ou des paroles désagréables.

Avant d'arriver à la limite du lieu appelé "*Mikat*", le pèlerin se coupe les ongles, se lave le corps, se rase les parties intimes et si possible fait les grandes ablutions "*gusül*", à défaut il fait les petites ablutions. Les hommes enlèvent tous leurs vêtements et s'enroulent de deux morceaux de tissus appelés "*Izar*" et "*Rida*". Tant qu'ils sont en état de sacralisation "*Ihram*", ils devront garder les pieds et la tête découverts. Les femmes gardent leur vêtement en état de sacralisation.

Après cela, à la limite du lieu "*Mikat*", le pèlerin accomplit deux *rek'at* de prière en formulant l'intention pour *"le sünnet du Ihram"*, puis il formule l'intention pour accomplir son pèlerinage et prononce la *telbiye*. Ainsi il entre en état d'*ihram*. Tant que l'état de sacralisation dure, celui qui est en état d'*ihram* doit se préserver de tout ce qui est interdit.

Une fois arrivé à la Mecque, le pèlerin fait le *gusül* ou les petites ablutions. Puis, il se rend à *Harem-i Şerife* pour effectuer le *tavaf* d'arrivée "*kudûm tavafi*" suivi de deux unités de prière de *tavaf* pour ensuite se rendre à *Safa* et *Merve* pour effectuer le *sa'y* selon le rite. A partir de là, le pèlerin résidera à la Mecque en tenue d'*Ihram*. Tant qu'il résidera à la Mecque, il est préférable qu'il accomplisse ses prières à Harem-i Şerife; et à chaque fois qu'il est possible, effectuer des *tavaf* surérogatoires "*nafile*" car cela a une grande récompense.

Le jour de *Terviye*, c'est-à-dire la veille du jour d'Arefe, le pèlerin se rend à Arafat. Il reste à Arafat jusqu'au coucher du soleil du jour d'Arefe. On débute cette journée par les adorations et invocations. Là, les prières de midi et l'après-midi sont effectuées ensemble, en groupe à l'heure de celle de midi. On appelle cela *"Cemi Takdim"*. L'après-midi, le pèlerin fait la station *"Vakfe"*. Après le coucher du soleil, il prend la route, sans accomplir la prière du soir, pour *"Müzdelife"*. A *Müzdelife*, les prières du soir et de la nuit sont effectuées ensemble, en groupe à l'heure de celle de la nuit. On appelle cela *"Cemi Takdim"*. Les pèlerins passent la nuit à *Müzdelife* et ils se muniront de cailloux qu'ils utiliseront pour lapider Şeytan.

Au matin du jour de *Bayram*, la prière de l'aube est effectuée de bonne heure et la station *"Müzdelife vakfesi"* est effectuée. Une fois que le jour s'est levé, les pèlerins prennent la route pour Mina.

Premier jour de la Fête ; dans l'ordre à Mina :

a) Lapider *Akabe Cemresi* avec sept cailloux.

b) Le pèlerin quitte l'*ihram* en se rasant les cheveux. (Etant donné qu'il n'est pas *vacib* de faire un *kurban* pour ceux qui accomplissent le *hac Ifrad*, ils quittent l'*ihram* en se rasant les cheveux après avoir lapidé *Akabe Cemresi*. Pour ceux qui accomplissent la *hac Temettü* ou *Kıran*, ils quittent l'état d'*ihram* en se rasant les cheveux après avoir lapidé *Akabe Cemresi* et font un sacrifice.)

c) Si on en a le temps et la possibilité, on se rend le même jour à la Mecque pour effectuer le *tavaf* de salut.

Deuxième jour de la Fête, dans l'ordre : Lapider avec sept cailloux les *Cemre* petite, moyenne et *Aqaba*. Ceux qui n'ont pas pu accomplir de *tavaf* de salut, le feront le deuxième jour.

Troisième jour de la Fête : De nouveau, lapider avec sept cailloux les *Cemre* petite, moyenne et *Aqaba*. Le même jour, au retour de Mina pour la Mecque, le pèlerin effectue la cir*cuma*mbulation d'adieu "*veda tavafi*", ainsi se termine le devoir du pèlerinage.

Il y a quelques différences entre le *hac Ifrad* que nous venons d'expliquer et les *hac Temettü* et *Kıran*.

Temettü haccı : Celui qui veut accomplir le *hac Temettü* entre en état d'*ihram* pour l'*Umre* au niveau du *Mikat*. Une fois arrivé à la Mecque, le pèlerin accomplit l'*umre* selon les rites, puis quitte l'état d'*ihram* après s'être rasé les cheveux. Il attend ainsi à la Mecque jusqu'au jour de terviye (c'est-à dire un jour avant le jour de Arefe). Le jour de terviye, il se met de nouveau en état d'*ihram* à la Mecque pour effectuer les rites du *hac* tel expliqué plus haut.

Cependant, les différences avec le *hac Ifrad* :

1. Le premier jour de la Fête, après avoir lapidé *Akabe Cemresi*, il immole son sacrifice, puis se rase et quitte l'état d'*ihram*.
2. Après le *tavaf* du salut, il effectue le *sa'y* du *hac*.

Kıran haccı : Celui qui souhaite accomplir le *hac Kıran*, formule son intention pour le *hac* et pour l'*umre* en même temps au niveau du *Mikat*, puis entre en état d'*ihram* pour les deux. Une fois arrivé à la Mecque, il effectue d'abord l'*umre* puis, une fois l'*umre* terminée, il accomplit le *tavaf udüm* du *hac*, suivi du *sa'y* du *hac*. Seulement, il ne quitte pas l'*ihram*. Il attend en état d'*ihram* jusqu'au jour de terviye pour se rendre à Arafat et accomplir les rites tels qu'il est expliqué. La différence entre le *hac Kıran* et le *hac Ifrad* : Après avoir lapidé *Akabe Cemresi*, il immole son sacrifice, puis se rase et quitte l'*ihram*.

L'UMRE

L'*umre* consiste, sans que cela soit lié à un moment précis, d'entrer en *ihram* selon le rite, puis d'accomplir le *tavaf*, le *sa'y* et de se raser (la tête).

L'*umre* est un *sünnet*. Il n'y a pas de moment particulier pour l'*umre*. En dehors du jour d'Arefe et des jours du *Kurban Bayramı* qui le suivent, l'*umre* peut être effectué à n'importe quel moment de l'année à l'exception de ces cinq jours.

L'accomplissement de l'*umre*

Celui qui souhaite effectuer l'*umre*, procède à la purification de rigueur en dehors des limites du "*Mikat*", puis formule son intention pour l'*umre*, fait la *telbiye* et entre en *ihram*. Une fois arrivé à la Mecque, il effectue autour de la *Kâbe* le *tavaf* de l'*umre* selon le rite. Une fois le *tavaf* terminé, il prie deux *rek'at* "*prière de tavaf*". Ensuite, il fait le *sa'y* de l'*umre* entre *Safa* et *Merve*. Une fois le *sa'y* terminé, il se rase et quitte l'*ihram*. Ainsi s'accomplit l'*umre*.

LE KURBAN

L'importance de l'immolation d'une bête

Le *kurban* est le fait d'immoler un animal à un moment donné avec l'intention d'accomplir une adoration.

Immoler une bête est une adoration accomplie avec l'argent. L'offrande est un sacrifice fait sur la Voie d'Allâh afin de montrer sa gratitude pour les bienfaits qu'Il accorde.

Le fait que les riches fassent profiter les pauvres de la viande de l'animal qu'ils ont immolé développe entre les musulmans des sentiments d'affection et de fraternité. Ainsi, les pauvres se réjouissent en même temps que les riches. Cette joie que procure le *kurban*, augmente le bien-être et le bonheur de la population.

Notre bien-aimé Prophète a dit : *"Celui qui a les moyens [de sacrifier] et qui ne le fait pas, qu'il n'approche pas nos lieux de prière."*[3] Il a souligné par-là l'importance de l'offrande accomplie par les riches.

Qui doit accomplir le sacrifice ?

Il est *vacib* d'effectuer une offrande pour tous ceux qui remplissent les conditions ci-dessous :

1. Être musulman,
2. Être sain d'esprit,

3 Et-Tergib ve't-Terhib, t. 2, p.155.

3. Être pubère,

4. Être libre,

5. Être résident (C'est-à-dire ne pas être voyageur),

6. Posséder l'équivalent en bien ou en argent du *nisab*. (Pour le *nisab* du sacrifice, il n'est pas impératif qu'un an se soit écoulé.)

Celui qui est pauvre avant la Fête, et qui pendant les jours de *Bayram* possède, en dehors de ses dettes, l'équivalent du *nisab* en bien ou en argent, c'est-a-dire considéré comme riche selon les critères religieux, il lui est *vacib* de faire un sacrifice.

Faire une offrande n'est pas réservée aux seuls hommes, mais il est aussi *vacib* aux femmes qui sont considérées comme riches selon les règles religieuses. Pour cette raison, les femmes qui possèdent le *nisab* doivent aussi faire un sacrifice.

Comment et quand accomplir le *kurban* ?

La période de l'immolation du sacrifice est le premier, deuxième et troisième jour du *Kurban Bayramı*. On ne peut plus sacrifier un animal après la prière du soir du troisième jour. Pour que le caractère sacré du sacrifice soit respecté, l'animal doit être immolé pendant les jours de Fête. Il n'est pas permis de faire l'offrande de l'animal sans l'avoir immolé. Cependant, un animal acheté en vu d'être immolé pour sacrifice, si pour une quelconque raison il n'est pas immolé pendant les jours de fête et s'il est toujours en notre possession, il peut être donné vivant en aumône aux pauvres, sinon son équivalent en argent. On ne le reporte pas à l'année d'après. Si l'animal est donné vivant à un pauvre, celui qui l'a donné ne peut pas manger de cette viande.

Lorsqu'on amène l'animal pour être immolé, il faut bien le traiter et ne pas le bousculer. Pour ne pas faire subir de souffrances à l'animal, le couteau doit être bien aiguisé ; s'il en est capable, l'immolation doit être faite par le propriétaire du sacrifice. Celui qui n'en est pas capable, le fait faire par quelqu'un d'autre.

L'animal à immoler doit être couché sur son côté gauche, en direction de la *Kıble*.

L'animal est immolé accompagné de *tekbir "Allâhü Ekber, Allâhü Ekber, lâ ilâhe illellâhü ve-llâhü Ekber, Allâhü Ekber ve Lillâhil-hamd"* et celui qui doit immoler l'animal dit personnellement *"Bismillâhi Allâhü Ekber"*, puis il tranche, sous la mâchoire de l'animal, la trachée-artère, l'œsophage ainsi que les deux veines jugulaires. Il est blâmable "*mekruh*" de séparer la tête du corps et de dépecer l'animal tant qu'il n'est pas complètement mort. Si, tout en immolant, la *Besmele* n'a pas été prononcée volontairement, la viande de l'animal n'est pas consommable, elle devient *Haram*.

CE QU'IL FAUT FAIRE AVEC LA VIANDE ET LA PEAU DU KURBAN

Celui qui immole l'animal peut manger la viande de cet animal sacrifié comme il peut en offrir aux autres.

La viande du sacrifice est partagée en trois parts : l'une est distribuée aux pauvres n'ayant pas fait de sacrifice, une autre est offerte aux proches et amis, et le reste doit être gardé pour soi et les membres de sa famille. Il n'est pas permis non plus de donner toute la viande du sacrifice. La viande et la peau du sacrifice ne peuvent être vendues, il n'y a pas, non plus, de frais de boucherie à payer. De même qu'il est possible d'utiliser la peau du sacrifice comme tapis de prière ou pour tout autre chose à la maison, il est aussi possible d'en faire don soit à un pauvre soit à un organisme caritatif.

LES ANIMAUX QUI PEUVENT ÊTRE IMMOLÉS OU NON POUR LE SACRIFICE :

Seuls les moutons, les chèvres, les bovins, les buffles et les chameaux peuvent être sacrifiés. Le mouton et la chèvre doivent être âgés d'un an, les bovins et buffles deux ans, les chameaux cinq ans révolus. Cependant, si le mouton a six mois révolus mais a l'apparence d'une bête de un an dans ce cas, il peut être sacrifié. Ce n'est pas la même chose pour la chèvre, il faut qu'elle ait un an révolu.

Le mouton ou la chèvre sont le sacrifice d'une personne. Les bovins, les buffles et les chameaux peuvent être partagés entre une à sept personnes. Cependant, il est impératif qu'ils aient tous l'intention de faire le sacrifice. Si l'un d'entre eux s'associe non pas dans le but de faire le sacrifice mais pour acheter de la viande ou en faire commerce, cela invalide également le sacrifice des autres.

Le fait que les animaux sélectionnés pour le sacrifice soient sans corne, que les cornes soient un peu cassées, qu'il leur manque des dents ou qu'ils soient boiteux n'empêche pas qu'ils puissent être sacrifiés.

Si l'animal a l'un de ces défauts, il ne peut pas être sacrifié :

1. Il est borgne ou aveugle,
2. L'une de ses cornes ou les deux sont amputées à la racine,
3. L'oreille ou la queue sont mutilées de plus de la moitié,
4. Il boite au point de ne pas pouvoir appuyer sur son pied,
5. Les oreilles ou la queue manquent dès la naissance,
6. Il n'a plus la majeure partie de ses dents, il n'est plus capable de se nourrir,
7. Il est malade,
8. Il est maigre au point de ne plus avoir de moelle osseuse.
9. Il a les mamelons mutilés,
10. Il n'a plus de lait dans l'un de ses mamelons concernant la brebis et la chèvre, et plus de lait dans les deux mamelons dans le cas des bovins.

De plus, les animaux tels que la poule, le coq ou les animaux sauvages dont la viande est comestible ne peuvent pas être sacrifiés.

LES ANIMAUX DONT LA VIANDE EST COMESTIBLE

Le mouton, la chèvre, les bovins, les buffles, le chameau, la poule, l'oie, le canard, la girafe, l'autruche, le palombe, le pigeon, la caille, le

paon, l'hirondelle, le hibou, le lapin, la grue, le moineau, et les animaux tel l'étourneau, peuvent être consommés si l'animal est immolé selon le rite. De plus, tous les poissons vivant dans l'eau sont comestibles.

LES ANIMAUX DONT LA VIANDE N'EST PAS COMESTIBLE

La viande des animaux qui chassent, déchiquettent et se défendent avec leurs molaires n'est pas comestible; tels que le loup, l'ours, le lion, le tigre, l'écureuil, la fouine, le singe, le porc, la hyène, le chat, le chien, l'éléphant, le lézard, le renard et la belette.

La viande du cheval, du mulet et de l'âne n'est non plus pas comestible. La viande des oiseaux qui chassent avec leurs griffes, qui mangent des saletés et des charognards n'est pas comestible non plus, tels que: l'aigle, le milan, le vautour, la cigogne, la corneille, l'épervier, le faucon, la chauve-souris et le corbeau.

Les animaux qui sont répugnants par nature tels que : la souris, le scorpion, le serpent, le lézard, la grenouille, les tortues de terre et de mer, la taupe, le hérisson, la limace, le vers de terre, les vers, toutes les variétés de mouches, les insectes, les rongeurs, les abeilles et les papillons ne sont pas comestibles.

Les animaux de mer qui n'ont pas l'apparence du poisson ainsi que les crabes, les moules, les huitres et le homard ne se consomment pas.

LE SACRIFICE DE VOEU PIEUX

Le voeu pieux est le fait qu'une personne se rende obligatoire "*vacib*" quelque chose qui ne l'est pas à la base.

Le voeu pieux se divise en deux :

- Les vœux pieux formulés sans être rattachés à quoi que ce soit:

Si une personne fait le voeu : *"Je vais immoler une offrande pour l'agrément d'Allâh"*, alors, il lui sera obligé "*vacib*" de faire un sacrifice et elle pourra l'accomplir au moment où elle le souhaitera.

- Les vœux pieux formulés en lien avec la réalisation ou pas de quelque chose :

Par exemple : Celui qui dit: “*Si telle personne guérit de sa maladie, j'immolerai une offrande pour l'agrément d'Allah.*”, et que la personne guérit, il lui sera alors obligatoire “*vacib*” d'immoler un sacrifice. S'il immole son sacrifice avant que ce qu'il a dit se soit réalisé, son offrande n'est pas valable.

Les vœux pieux ne peuvent être faits qu'avec les animaux qui sont désignés pour le sacrifice; un sacrifice ne peut pas être fait avec une poule ou un coq.

La viande du sacrifice de voeu pieux ne peut pas être mangée par celui qui a formulé le voeu mais aussi sa femme ou son mari, ses parents, ses grands-parents, ses enfants et ses petits enfants ainsi que tous ceux qui possèdent l'équivalent du *nisab* en bien ou en argent et qui sont considérés comme riches selon la religion. La viande du sacrifice de voeu pieux doit être distribuée intégralement aux pauvres.

Le statut juridique concernant le sacrifice pour un défunt :

Celui qui veut faire un sacrifice pour un défunt devra le faire les jours de *Kurban Bayramı*. La viande d'un tel sacrifice peut aussi bien être consommée par celui qui a fait le sacrifice que distribuée aux autres.

Si le sacrifice est le souhait de la personne défunte, celui qui l'immole ne pourra pas manger de cette viande, l'intégralité devra être distribuée aux pauvres.

Celui qui souhaite immoler un animal non pas en vue d'un sacrifice mais pour en distribuer la viande aux pauvres, peut le faire à n'importe quel moment de l'année.

SEPTIÈME PARTIE :
LES JOURS ET NUITS SAINTS



LE VENDREDI ET LES JOURS DE FÊTE

Le vendredi est le jour de fête des musulmans. La prière du vendredi s'effectue en groupe. Par ce biais, les musulmans ont la possibilité de se réunir, de se connaître et se retrouver. Le fait que chaque semaine les musulmans se retrouvent ainsi, fortifie l'amitié, l'unité et la cohésion.

Le vendredi est un jour béni et vertueux où de nombreux événements ont eu lieu. Notre Prophète a dit:

"Le meilleur jour sur lequel le soleil s'est levé est le jour de vendredi. C'est en ce jour que fut créé Adam (que la paix soit sur lui). Il fut admis au Paradis un vendredi et c'est aussi en ce jour qu'il en fut retiré".[1]

"Le jour du vendredi il y a une heure durant laquelle tout serviteur qui invoque Allâh, Il lui donnera ce qu'il demande."[2]

Il y a deux fêtes religieuses par an :

– *Ramazan Bayramı* (la Fête du Ramadan),

– *Kurban Bayramı* (la Fête du Sacrifice).

La fête est un jour de réjouissance. Ceux qui se conforment aux commandements d'Allâh en jeûnant le mois de *Ramazan*, ceux qui font preuve de dévouement sur la Voie d'Allâh en sacrifiant une offrande au moment du *Kurban Bayramı*, les musulmans qui exécutent en assemblée les prières de Fête vivent la joie et le bonheur d'avoir accompli leurs devoirs.

1 Riyazü's-Salihin, t.2, p.439.

2 a.g.e., t.2, p.444.

Par le biais de la *Zekât* et de l'aumône du *Fitre* durant le mois de *Ramazan*, par le partage de la viande de l'offrande durant le *Kurban Bayramı*, on vient en aide aux pauvres. Ainsi, se manifestent une réelle amitié et un respect entre riches et pauvres.

Pendant les Fêtes, on rend visite aux parents et aux ainés, les personnes qui sont en froid se réconcilient, on s'offre des cadeaux entre la famille et la belle-famille ce qui a pour effet de renforcer leurs liens. Cette joie partagée par la société fortifie les sentiments religieux et patriotiques. Cette sérénité apportée par les Fêtes évacue les fatigues et fait oublier les tristesses des Musulmans.

A l'occasion des Fêtes, les croyants se souhaitent la bonne fête et font part de leurs vœux à ceux qui sont éloignés afin de gagner leur cœur. On se rend dans les cimetières pour invoquer en faveur des défunts, on lit le Coran et donne l'aumône afin que les âmes se réjouissent.

Les Fêtes sont des jours de festin d'Allâh pour Ses serviteurs. Il faut tirer profit de ces jours en se conformant à la Volonté d'Allâh.

LA NAISSANCE DU PROPHÈTE "MEVLİD KANDİLİ"

Le dernier et le plus grand prophète envoyé pour le salut de l'humanité, notre Prophète Muhammed (a.s.) est né en 571 dans la douzième nuit du mois lunaire *Rabbiül'evvel*. On appelle cette nuit *"Mevlid Kandili"*.

A l'époque où il est né, l'ignorance, la cruauté et l'immoralité avaient envahi la terre entière, la foi en Dieu était oubliée, l'humanité était tombée dans un état sombre et effrayant, le monde était devenu invivable.

Avec la naissance de notre bien-aimé Prophète, le monde s'est illuminé, les cœurs se sont illuminés par une foi exclusive en Allâh. L'égalité, la justice et la fraternité sont apparues. Les peuples qui ont cru en lui ont accédé à la sérénité. La nuit de sa naissance est un début saint et très bénéfique pour la libération de l'humanité.

Depuis des siècles, cette nuit est célébrée par tous les musulmans avec un grand enthousiasme, notre bien-aimé Prophète est commémoré

avec un grand respect. Le livre sur le *mevlid* écrit par le grand savant Turc Süleyman Çelebi, intitulé *"Vesuletünnecat"* est une œuvre importante qui aborde de la meilleure manière sa naissance, sa grandeur et ses miracles.

Écouter avec respect le Coran récité pour l'anniversaire de notre Prophète, invoquer le salut et les bénédictions d'Allâh sur lui, sont sans équivoque l'expression d'un profond amour et attachement à notre Prophète de la part de notre grande nation.

De plus, connaître et prendre en exemple son caractère et sa vie remplie de bonté est l'un de nos premiers devoirs. C'est précisément à ce moment là que nous aurons gagné son amour et sa satisfaction.

LA NUIT DE RAGAİB

Connus sous le nom des trois mois, les mois de *Recep*, *Şaban* et *Ramazan* sont en termes de spiritualité beaucoup plus importants et plus abondants que les autres mois. Lorsque venait le mois de *Recep*, notre Prophète disait cette invocation :

"O Allâh ! Bénis-nous les mois de Ragaib et de Şaban et fais-nous parvenir au mois de Ramazan !"[3]

Le premier vendredi du mois de *Recep* est *"La Nuit de Ragaib"*. Cette nuit est une nuit bénie où la miséricorde et le pardon d'Allâh abondent, où les invocations sont acceptées. Notre Prophète a dit :

"Il y a cinq nuits pendant lesquelles les invocations ne sont pas rejetées. Ce sont :

– Le premier vendredi de Recep,

– La quinzième nuit de Şaban,

– Les nuits des vendredis,

– La nuit de la Fête du mois de Ramazan,

– La nuit de la Fête du Sacrifice."[4]

3 Câmiüs-Sagir, t.5, p.131.

4 a.g.e., t.3, p.454.

LA NUIT DE L'ASCENSION DU PROPHÈTE "LA NUIT DU Mİ'RAC"

Sur l'invitation d'Allâh, notre bien-aimé Prophète a été transporté de *Masjid al-Haram* à la Mecque à *Masjid al-Aqsâ* à Jérusalem, de là, il a été élevé en compagnie de *Cebrail* jusqu'au lieu appelé *"Sidretül'müntеha"*. Notre Prophète (a.s.) est allé plus loin que ce lieu et s'est entretenu sans intermédiaire avec Allâh Te'âlâ.

On nomme *Isra* la partie de ce voyage entre La Mecque et Jérusalem, et *Mi'rac* la partie qui continue à partir de Jérusalem. Notre Prophète a apporté la prière à sa communauté comme cadeau de *Mi'rac*.

L'événement de *Mi'rac* est l'un des plus grands miracles de notre Prophète. Cela a eu lieu un an et demi avant l'émigration, la 27ème nuit de *Recep*.

LA NUIT DE L'ABSOLUTION "BERAT GECESİ"

On nomme *"Berat Gecesi"* la quinzième nuit de *Şaban*. *Berat* qui signifie être libéré des dettes, des peines et des condamnations, est la nuit de l'absolution des péchés.

Cette nuit est une nuit où Allâh accorde l'absolution à Ses serviteurs qui s'adressent à Lui pour être pardonnés. Notre bien-aimé Prophète, qui souhaite que nous passions cette nuit à soumettre nos besoins à Allâh, dit ceci :

"Lorsqu'arrive la quinzième nuit de Şaban, passez-la alors en prière et jeûner de jour. Car Allâh Te'âlâ, en cette nuit jusqu'au lever du soleil, Se manifeste par Sa miséricorde et dit :

"N'y a-t-il pas de repentant pour que Je le pardonne ?

N'y a-t-il personne qui demande sa subsistance, pour que Je la lui accorde ?

N'y a-t-il personne dans la détresse, pour que Je le soulage ?

Qu'ils Me demandent tout ce qu'ils veulent pour que Je leur accorde."[5]

5 Et-Tergib ve't-Terhib, t.2, p.119.

Puisqu'il en est ainsi, nous devons être attentifs à ce que nous dit notre Seigneur et profiter de cette occasion qui nous est accordée.

LA NUIT DU DESTIN "KADİR GECESİ"

On nomme *"Kadir Gecesi"* la 27ème nuit du mois de *Ramazan*. La révélation à notre Prophète du Livre Saint de notre religion, le *Kur'ân-i Kerim*, qui enseigne aux hommes les voies du bonheur sur terre et dans l'Au-delà, a commencé durant le mois de *Ramazan* dans la Nuit du Destin. La mission de la prophétie a été donnée à Muhammed (s.a.) durant cette nuit et la lumière de l'Islâm est née cette nuit. Ce sont ces événements importants qui ont donné un grand honneur et une grande importance à la Nuit du Destin.

Le *Kur'ân-i Kerim* affirme clairement que la Nuit du Destin est meilleure que mille mois. Concernant l'importance de cette nuit, notre bien-aimé Prophète a dit :

"Quiconque reste debout à prier la Nuit du Destin avec foi et espoir de récompense divine, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés."[6]

La Nuit du Destin est un don d'Allâh Te'âlâ, l'œuvre de Sa miséricorde sans fin pour Ses serviteurs. Nous devons profiter de cette nuit en priant pour obtenir l'agrément d'Allâh, en lisant le Coran et en faisant des invocations.

Aïsha (r.a.) demanda au Prophète :

"Ya Resülellâh ! Comment dois-je prier la Nuit du Destin ?"

Le Prophète dit : *"Ô Allâh ! Tu es indulgent, Tu aimes le pardon, fais-moi grâce !"*[7]

Nous aussi disons lors de la Nuit du Destin cette invocation enseignée par notre Prophète.

Nous devons profiter des nuits saintes pour prier en vue d'obtenir l'agrément d'Allâh, lire le Coran, invoquer le salut et la bénédiction d'Al-

6 Riyazü's-Salihin, t.2, p.439.

7 a.g.e., t.2, p.467.

lâh sur notre Prophète, demander à Allâh l'absolution de nos péchés, invoquer pour nos demandes terrestres et de l'Au-delà et réjouir les pauvres par les aides que nous leur apportons.

LA PRIÈRE DE NUIT "TEHECCÜD NAMAZI"

C'est une prière de nuit accomplie soit après avoir fait la prière de la nuit sans s'être couché, soit après avoir dormi un temps et s'être réveillé pour l'accomplir; le Prophète accomplissait régulièrement cette prière qui a beaucoup de récompenses. La prière de nuit est recommandée.

Elle est composée au minimum de deux *rek'at* à huit *rek'at*. Il est préférable de faire le *Selâm* toutes les deux *rek'at*.

Notre Prophète (s.a.v.) a dit : *"Quiconque se lève de nuit pour prier, réveille son épouse et effectue deux rek'at, ils seront comptés parmi les hommes et les femmes qui invoquent abondamment Allâh."*

Allâh Te'âlâ dit dans le *Kur'ân-i Kerim* qu'Il a préparé pour les hommes et femmes qui invoquent souvent Allâh un pardon et une énorme récompense.[8]

LA PRIÈRE DE GLORIFICATION "TESBİH NAMAZI"

La prière de glorification se compose de quatre *rek'at*. On récite à chaque *rek'at* soixante-quinze fois:

"Sübhânellâhi ve'l-hamdü lillâhi ve lâ ilâhe illellâhü vellâhu ekber".

Ce qui fait trois cents fois à la fin des quatre *rek'at*.

Faire la prière de glorification procure beaucoup de récompenses. Notre bien-aimé Prophète a conseillé de prier la prière de glorification et il a annoncé que beaucoup des péchés de celui qui l'accomplit seront pardonnés.

La prière de glorification peut être effectuée n'importe quand. Une fois par mois, une fois par an ou au minimum une fois dans sa vie.

8 Sourate Al-Ahzab, 35.

L'accomplissement de la prière de glorification :

Première *rek'at* :

– Formuler l'intention en disant *: "Je fais l'intention de prier pour l'agrément d'Allâh"*.

– Faire le *tekbir* d'ouverture en disant : *"Allâhü Ekber"*, puis joindre les mains.

– En station debout, dire dans l'ordre : *Sübhâneke* **(15 fois tesbih)**, prononcer *Eûzü* et la *Besmele*, réciter la Fatiha et une sourate. **(10 fois tesbih)**.

– Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"*, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."* **(10 fois tesbih)**

– Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"* et en position debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*. **(10 fois tesbih)**

– Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*. **(10 fois tesbih)**

– Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir. **(10 fois tesbih)**

– Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*. **(10 fois tesbih)**

– Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"*, se remettre debout (pour la deuxième *rek'at*) et joindre les mains.

Deuxième *rek'at* :

– En position debout, dans l'ordre : **(15 fois tesbih)** réciter la *Besmele*, la Fatiha, une sourate. **(10 fois tesbih)**

– Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"* et là, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."* **(10 fois tesbih)**

– Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"* et en position debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*. **(10 fois tesbih)**

– Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*. **(10 fois tesbih)**

– Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir. **(10 fois tesbih)**

– Retourner une deuxième fois en prosternation en redisant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*. **(10 fois tesbih)**

– S'asseoir en disant *"Allâhü Ekber"*.

– En position assise, réciter *Ettehiyyatü*.

– Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la troisième *rek'at*) et joindre les mains.

Troisième *rek'at* :

– En station debout : **(15 fois tesbih)**, faire la *Besmele*, réciter la Fatiha et une sourate. **(10 fois tesbih)**

– Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"*, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."* **(10 fois tesbih)**

– Se relever en disant *"Semiallâhü limen hamideh"* et en position debout dire *"Rabbenâ leke'l-hamd"*. **(10 fois tesbih)**

– Aller en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*. **(10 fois tesbih)**

– Se relever de la prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et s'asseoir. **(10 fois tesbih)**

– Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *"Allâhü Ekber"* et dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-âlâ"*. **(10 fois tesbih)**

– Se mettre debout en disant *"Allâhü Ekber"* (pour la quatrième *rek'at*) et joindre les mains.

Quatrième *rek'at* :

– En station debout : **(15 fois tesbih),** faire la *Besmele*, réciter la Fatiha et une sourate. **(10 fois tesbih)**

– Aller à l'inclinaison en disant *"Allâhü Ekber"*, dire trois fois *"Sübhâne Rabbiye'l-azîm."* **(10 fois tesbih)**

– Se relever en disant *“Semiallâhü limen hamideh”* et en position debout dire *“Rabbenâ leke’l-hamd”*. **(10 fois tesbih)**

– Aller en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*. **(10 fois tesbih)**

– Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et s’asseoir. **(10 fois tesbih)**

– Retourner une deuxième fois en prosternation en disant *“Allâhü Ekber”* et dire trois fois *“Sübhâne Rabbiye’l-âlâ”*. **(10 fois tesbih)**

– Se relever de la prosternation en disant *“Allâhü Ekber”*, et s’asseoir.

– En position assise, réciter dans l’ordre les invocations : *Ettehiyyatü, Allâhumme sallî, Allâhumme bârik, Rabbenâ âtina...*

– Terminer la prière en faisant le *selâm* d’abord à droite puis à gauche.

Ainsi on aura récité au total 300 fois *“Sübhânellâhi ve’l-hamdü lillâhi ve lâ ilâhe illellâhü vellâhu ekber”* au cours de quatre *rek’at*.

LA PRIÈRE DU BESOIN “HACET NAMAZI”

La prière du besoin est une prière recommandée. Celui qui a une nécessité en lien avec l’ici-bas ou l’Au-delà, prie deux *rek’at* après la prière de la nuit, puis loue Allâh et invoque le salut et la bénédiction d’Allâh sur notre Prophète avant de lire l’invocation du besoin et formuler sa demande.

Voici l’invocation du besoin que le Prophète (saws) a enseignée :

لَٓا إِلٰهَ إِلَّا اللّٰهُ الْحَلِيمُ الْكَرِيمُ، سُبْحَانَ اللّٰهِ رَبِّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ، اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ، أَسْأَلُكَ مُوجِبَاتِ رَحْمَتِكَ، وَعَزَائِمَ مَغْفِرَتِكَ، وَالْغَنِيمَةَ مِنْ كُلِّ بِرٍّ، وَالسَّلَامَةَ مِنْ كُلِّ إِثْمٍ، لَا تَدَعْ لِي ذَنْبًا إِلَّا غَفَرْتَهُ، وَلَا هَمًّا إِلَّا فَرَّجْتَهُ، وَلَا حَاجَةً هِيَ لَكَ رِضًا إِلَّا قَضَيْتَهَا يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ.

Sa phonétique : Lâ ilâhe illellâhu’l-halîmül-kerim. Sübhânellâhi Rabbil-arşil-azîm. Elhamdü lillâhi Rabbil-âlemîn. Es’elüke mûcibâti

rahmetike ve azâime mağfiretike. Ve'l-ğenîmete min külli birrin ve's-selâmete min külli ismin. Lâ teda'lî zenben illâ ğeferteh. Ve lâ hemmen illâ ferrecteh, ve lâ hâceten hiye leke riden illâ kadeytehâ yâ erhamer-râhimîn.

Sa signification : *"Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allâh, le Clément, le Noble. Gloire à Allâh, Maître du Trône immense. Louange à Allâh, le Maître de l'univers.*

Mon Seigneur ! Je te demande les œuvres qui me vaudront Ta Miséricorde ainsi que celles qui me vaudront Ton Pardon. Accorde-moi de saisir les occasions de faire le bien ainsi et préserve moi de tout péché.

Mon Seigneur ! Ne laisse aucun péché à mon actif que Tu ne me pardonnes. Ni de souci que tu ne dissipes. Ni de demande qui ait Ton agrément sans que Tu ne l'exauces.

Ô Toi, le plus Miséricordieux des miséricordieux !"

Puis, après cette invocation, il demande à Allâh ses besoins en lien avec le monde ou l'Au-delà.

LA PRIÈRE DE CONSULTATION "İSTİHARE NAMAZI"

La prière de consultation est recommandée. C'est une prière de deux *rek'at* qu'accomplit - avant de se coucher dans l'objectif d'être orienté en rêve par Allâh- celui qui souhaite savoir si un projet qu'il va entreprendre sera un bien ou pas.

Lors de la première *rek'at*, réciter la Fatiha suivie de la sourate "*Kâfirûn*"; à la deuxième *rek'at*, réciter la Fatiha suivie de la sourate "*Ihlas*". Après la prière, lire l'invocation de "*istihare*", puis se mettre au lit en ayant fait ses ablutions, tourné en direction de la *Kıble*. Si dans le rêve on voit du blanc ou du vert, cela signifie que le projet à entreprendre est un bien, si l'on rêve de noir ou de rouge, cela signifie que ce n'est pas un bien pour soi. La prière de consultation se fait durant sept nuits.

S'il n'est pas possible d'accomplir la prière de consultation, alors on se contente de lire uniquement l'invocation.

Voici l'invocation de l'*istihare* rapportée de notre Prophète :

اَللّٰهُمَّ إِنِّي أَسْتَخِيرُكَ بِعِلْمِكَ وَأَسْتَقْدِرُكَ بِقُدْرَتِكَ وَأَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ الْعَظِيمِ، فَإِنَّكَ تَقْدِرُ وَلَا أَقْدِرُ، وَتَعْلَمُ وَلَا أَعْلَمُ، وَأَنْتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ، اَللّٰهُمَّ إِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هٰذَا الْأَمْرَ خَيْرٌ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي وَعَاجِلِ أَمْرِي وَآجِلِهِ فَاقْدُرْهُ لِي وَيَسِّرْهُ لِي ثُمَّ بَارِكْ فِيهِ، وَإِنْ كُنْتَ تَعْلَمُ أَنَّ هٰذَا الْأَمْرَ شَرٌّ لِي فِي دِينِي وَمَعَاشِي وَعَاقِبَةِ أَمْرِي وَعَاجِلِ أَمْرِي وَآجِلِهِ فَاصْرِفْهُ عَنِّي وَاصْرِفْنِي عَنْهُ، فَاقْدُرْ لِيَ الْخَيْرَ حَيْثُ كَانَ، ثُمَّ أَرْضِنِي بِهِ.

Sa phonétique : "Allâhümme innî estehîruke bi ilmike veestakdiruke bikudretike ve es'elüke min fadlikel'azim. Feinneke takdiru ve lâ akdiru ve ta'lemu ve lâ a'lemu ve ente allâmülğuyûb.

Allâhümme ! In künte ta'lemü enne hâze'l-emre hayrûn lî fî dînî ve meâşi ve âkibeti emrî, ve âcili emri ve acilihî fakdürhu lî ve yessirhü lî sümme barik fîhî.

Ve in künte ta'lemü enne hâzel'emre şerrûn lî fî dinî ve meâşî ve âkibeti emrî ve acili emrî ve âcilihî fasrifhü annî vesfifnî anhü fakdür liyel' hayre haysü kâne sümme ardinî bihi."

Sa signification : *"Ô Seigneur ! Je cherche conseil auprès de Ta science, et la capacité (d'entreprendre mon projet) auprès de Ta toute puissance. Je T'implore de me combler de Ton immense grâce. Car Tu es certes capable et je suis incapable, Tu sais tout tandis que moi je ne sais pas, et c'est Toi le Grand Connaisseur de tout ce qui est inconnu.*

Ô Seigneur ! Si Tu sais que cette chose – et il nomme clairement la chose en question – est une source de bien pour moi dans ma religion, dans ma vie présente et dans ma vie future destine-la-moi et facilite-la-moi puis bénis-la-moi.

Et si Tu sais que cette chose est pour moi une source de mal dans ma religion, dans ma vie présente et dans ma vie future détourne-la de moi et détourne-moi d'elle et prédestine-moi le bien là où il se trouve puis rends-moi satisfait de cette décision."

LA PRIÈRE DU REPENTIR "TEVBE NAMAZI"

Lorsqu'un musulman commet un péché, il doit immédiatement le regretter et s'en repentir. Il est recommandé de faire ses ablutions et de prier deux *rek'at* pour se repentir du péché commis.

Notre Prophète a dit : *"Quiconque ayant commis un péché, fait ses ablutions et effectue une prière de deux rek'at et implore le pardon d'Allâh, Allâh le lui accorde."*

L'homme, de part sa création, peut commettre de temps en temps des péchés. Dans ces cas-là, il doit immédiatement regretter ce qu'il a fait et mettre un terme à ce péché; il doit se repentir sincèrement et implorer le pardon d'Allâh. La voie pour être libéré du péché est le repentir et le pardon. Notre bien-aimé Prophète a dit : *"Celui qui se repent sincèrement de ses péchés, voit ses péchés entièrement pardonnés."*[9]

Le pardon et la repentance peuvent être faits à n'importe quel moment. Cependant, se repentir abondamment à l'heure de l'aube (pour être pardonné de ses péchés) est préférable. Allâh Te'âlâ vante dans le *Kur'ân-i Kerim* le mérite de ceux qui se repentent à l'heure de l'aube.

La première et meilleure des invocations de pardon et de repentance est celle que notre Prophète nous a enseignée, l'invocation "*Seyyidü'l-Istiğfar*".

"Seyyidü'l-Istiğfar" est :

اَللّٰهُمَّ أَنْتَ رَبِّي لَآ إِلٰهَ إِلَّا أَنْتَ، خَلَقْتَنِي وَأَنَا عَبْدُكَ، وَأَنَا عَلَى عَهْدِكَ وَوَعْدِكَ مَا اسْتَطَعْتُ، أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ مَا صَنَعْتُ، أَبُوءُ بِنِعْمَتِكَ، وَأَبُوءُ بِذَنْبِي فَاغْفِرْ لِي، فَإِنَّهُ لَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّآ أَنْتَ.

Sa phonétique : "Allâhümme ente rabbî lâ ilâhe illâ ente halaktenî ve ene abdüke ve ene alâ ahdike ve va'dike mesteta'tü eûzü bike min şerri mâ sane'tü ebûu leke bini'metike aleyye ve ebûu bizenbî fağfirlî feinnehû lâ yeğfirü'z-zünûbe illâ ente."

9 Câmiüs-Sagir

Sa signification : *"Ô Allâh ! Tu es mon Seigneur, il n'y a de dieu que Toi. Tu m'as créé, je suis Ton serviteur et je demeurerai attaché à Ton pacte et à Ta promesse autant que je le pourrai. Je Te demande de me préserver des méfaits que j'ai commis. Je reconnais les bienfaits dont tu m'as gratifié, et je reconnais mes péchés. Aussi pardonne-moi car nul autre que Toi ne pardonne les péchés !"*

Notre Prophète a dit :

"Celui qui prononce dans la journée cette formule avec conviction puis mourra avant la nuit, sera au nombre des gens du Paradis (c'est-à-dire qu'il fera partie de ceux qui iront au Paradis). Celui qui la prononcera la nuit avec conviction puis mourra avant l'aube sera (aussi) au nombre des gens du Paradis."[10]

10 Sahih-i Buhari, Tercid-i Sarih Tercumesi ve şerhi, t.12, p.332.

HUITIÈME PARTIE : LES INVOCATIONS ET LES SOURATES

LES INVOCATIONS DES ABLUTIONS

1. En commençant les ablutions, après avoir prononcé ***Eûzü*** et fait la ***Besmele***, réciter cette invocation :

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ الَّذِي جَعَلَ الْمَاءَ طَهُورًا وَجَعَلَ الْإِسْلَامَ نُورًا

Sa phonétique : El-hamdü lillâhillezî cealel'mâe tâhuren ve cealel'islâme nûrâ.

Sa signification : *"Louange à Allâh qui purifie l'eau et illumine l'Islâm."*

2. En se rinçant la bouche :

اَللّٰهُمَّ اسْقِنِي مِنْ حَوْضِ نَبِيِّكَ كَأْسًا لَا أَظْمَأُ بَعْدَهُ

Sa phonétique : Allâhümme'skınî min havzi nebiyyike ke'sen lâ ezmeu ba'dehû ebedâ.

Sa signification : *"Ô Allâh ! Accorde-moi de boire une gorgée de l'eau du Bassin du Prophète pour ne plus jamais avoir soif."*

3. En se lavant le nez :

اَللّٰهُمَّ لَا تَحْرِمْنِي رَايِحَةَ نَعِيمِكَ وَجَنَّاتِكَ

Sa phonétique : "Allâhümme lâ tahrimni rayihate naî-mike ve cennâtik.

Sa signification : *"Ô Allâh ! Ne me prive pas de Tes bienfaits et du parfum du Paradis."*

4. En lavant le visage :

اَللّٰهُمَّ بَيِّضْ وَجْهِي بِنُورِك يَوْمَ تَبْيَضُّ وُجُوهٌ وَ تَسْوَدُّ وُجُوهٌ

Sa phonétique : “Allâhümme beyyid vechi binûrike yevme tebyeddu vucûhun ve tesveddü vucûh.

Sa signification : *“Ô Allâh ! Illumine mon visage le jour où certains visages seront blancs et d'autres seront noirs !”*

5. En lavant le bras droit :

اَللّٰهُمَّ اَعْطِنِي كِتَابِي بِيَمِينِي وَحَاسِبْنِي حِسَابًا يَسِيرًا

Sa phonétique : “Allâhümme a'tini kitâbî biyemînî ve hâsibnî hisâben yesîrâ.

Sa signification : *“Ô Allâh ! Donne-moi mon livre de compte par la main droite et rends mon compte très facile.”*

6. En lavant le bras gauche :

اَللّٰهُمَّ لَا تُعْطِ كِتَابِي بِشِمَالِي وَلَا مِنْ وَرَاءِ ظَهْرِى وَلَا تُحَاسِبْنِي حِسَابًا شَدِيدًا

Sa phonétique : “Allâhümme lâ tu'ti kitâbî bişimalî ve lâ min verâi zahri ve lâ tuhasibnî hisaben şedîdâ.

Sa signification : *“Ô Allâh ! Ne me donne pas mon livre de compte dans la main gauche ni par derrière mon dos et ne me confronte pas à compte difficile.”*

7. En faisant l'essuyage “*mesh*” de la tête :

اَللّٰهُمَّ غَشِّنِي بِرَحْمَتِكَ وَأَنْزِلْ عَلَيَّ مِنْ بَرَكَاتِكَ

Sa phonétique : “Allâhümme ğaşşinî birahmetike ve enzil aleyye min berekâtik.

Sa signification : *“Ô Allâh ! Couvre-moi de Ta miséricorde et accorde-moi tes bienfaits.”*

8. En essuyant les oreilles :

اَللّٰهُمَّ اجْعَلْنِي مِنَ الَّذِينَ يَسْتَمِعُونَ الْقَوْلَ فَيَتَّبِعُونَ أَحْسَنَهُ

Sa phonétique : "Allâhümmec'alnî minellezîne yestemiû-nel'kavle fe yettebiûne ahseneh."

Sa signification : *"Ô Allâh ! Fais que je sois du nombre de ceux qui écoutent attentivement et suivent la Parole Juste."*

9. En essuyant la nuque :

اَللّٰهُمَّ اَعْتِقْ رَقَبَتِي مِنَ النَّارِ

Sa phonétique : "Allâhümme a'tık rekabetî minennâr."

Sa signification : *"Ô Allâh ! Affranchis-mon corps du feu de l'enfer."*

10. En lavant les pieds :

اَللّٰهُمَّ ثَبِّتْ قَدَمَيَّ عَلَى الصِّرَاطِ يَوْمَ تَزِلُّ فِيهِ الْأَقْدَامُ

Sa phonétique : "Allâhümme sebbit kademeyye alessirâti yevme tezillü fîhilakdâm."

Sa signification : *"Ô Allâh ! Affermis mes pas sur le Pont Sirâte le jour où les pieds glisseront."*

LES INVOCATIONS DITES LORS DES PRIÈRES

Sübhâneke :

Cette invocation se récite dans les prières en station debout.

Les moments où elle est lue :

1. A la première *rek'at* de chaque prière, après le *tekbir* d'ouverture.

2. A la troisième *rek'at* de l'après-midi, avant la Fatiha.

3. A la troisième *rek'at* de le premier *sünnet* de la prière de nuit, avant la Fatiha,

4. A la troisième *rek'at* du *teravih*, avant la Fatiha, si la prière du *teravih* est accomplie en quatre rak'at.

5. Après le premier *tekbir* de la prière funéraire.

سُبْحَانَكَ اللّٰهُمَّ وَبِحَمْدِكَ وَتَبَارَكَ اسْمُكَ وَتَعَالٰى جَدُّكَ وَجَلَّ ثَنَاؤُكَ
وَلَآ اِلٰهَ غَيْرُكَ.

Sa phonétique : "*Sübhâneke*llâhümme ve bi hamdik ve tebârekes-mük ve teâlâ ceddük (ve celle senâük) ve lâ ilâhe ğayrük."

Sa signification : *"Gloire et louange à toi, mon Dieu. Que Ton nom soit béni, que Ta grandeur soit exaltée, il n'y a pas d'autre divinité que Toi."*

Note : La phrase entre parenthèse "ve celle senâük" se lit lors de la prière mortuaire.

***Ettehiyyatü* :**

Les moments où elle est lue :

Elle est lue à chaque station assise des prières.

اَلتَّحِيَّاتُ لِلّٰهِ وَالصَّلَوَاتُ وَالطَّيِّبَاتُ اَلسَّلَامُ عَلَيْكَ اَيُّهَا النَّبِيُّ وَرَحْمَةُ اللّٰهِ وَبَرَكَاتُهُ اَلسَّلَامُ عَلَيْنَا وَعَلٰى عِبَادِ اللّٰهِ الصَّالِحِينَ أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلٰهَ إِلَّا اللّٰهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ.

Sa phonétique : “Ettehiyyâtü lillâhi vessalevâtü vettayyibât. Esselâmü aleyke eyyühen-Nebiyyü ve rahmetüllâhi ve berekâtüh, Esselâmü aleynâ ve alâ ibadillaîhis-Sâlihin.

Eşhedü en lâ ilâhe illellâh ve eşhedü enne Muhammeden abdühû ve Resülüh.”

Sa signification : *“Toutes les adorations faites avec la langue, le corps et les biens sont pour Allâh. Salut à toi, ô Prophète! Ainsi que la grâce de Dieu et Sa bénédiction. Salut à nous et aux vertueux serviteurs de Dieu!*

J’atteste qu’il n’y a de dieu qu’Allâh et j’atteste que Muhammed est Son serviteur et Son messager.”

***Allâhümme salli et Allâhümme bârik* :**

Les moments où elles sont lues :

1. A la fin de toutes les prières après *Ettehiyyatü*,
2. A la première station assise du *Sünnet* de la prière de l’après-midi et le premier *Sünnet* de la prière de la nuit,
3. Après le deuxième *tekbir* de la prière funéraire.

اَللّٰهُمَّ صَلِّ عَلٰى مُحَمَّدٍ وَعَلٰٓى اٰلِ مُحَمَّدٍ كَمَا صَلَّيْتَ عَلٰٓى إِبْرٰهِيمَ وَعَلٰٓى اٰلِ إِبْرٰهِيمَ إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ.

Sa phonétique : “Allâhümme salli alâ Muhammedin ve alâ âli Muhammed. Kemâ salleyte alâ Ibrahime ve alâ âli Ibrahim. Inneke hamidün mecid.”

Sa signification : *"Ô Allâh ! Accorde Ta miséricorde à Muhammed et à sa famille comme Tu l'as accordée à Ibrâhîm et à sa famille. Tu es certainement digne de louange et de gloire."*

اَللّٰهُمَّ بَارِكْ عَلٰى مُحَمَّدٍ وَعَلٰٓى اٰلِ مُحَمَّدٍ كَمَا بَارَكْتَ عَلٰٓى إِبْرٰهِيمَ وَعَلٰى اٰلِ إِبْرٰهِيمَ إِنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ

Sa phonétique : "Allâhümme bârik alâ Muhammedin ve alâ âli Muhammed. Kemâ bârekte alâ Ibrahime ve alâ âli Ibrahim. Inneke hamidün mecid."

Sa signification : *"Ô Allâh ! Accorde ta bénédiction à Muhammed et sa famille comme tu l'as accordée à Ibrâhîm et sa famille. En vérité, Tu es digne de louange et de gloire."*

Rabbenâ âtina et Rabbenâğfirli :

Les moments où elles sont lues :

1. Lors des stations assises des prières, après Allâhümme salli et Allâhümme bârik,

2. Celui qui ne connait pas l'invocation du *Kunut* peut lire à la place le verset "*Rabbenâ âtinâ*",

3. Lors de la prière funéraire, celui qui ne connait pas les invocations à réciter après le troisième *tekbir*, peut réciter à la place "*Rabbenâ âtinâ*" avec l'intention d'une invocation.

رَبَّنَا اٰتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْاٰخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ النَّارِ،

رَبَّنَا اغْفِرْ لِى وَلِوَالِدَىَّ وَلِلْمُؤْمِنِينَ يَوْمَ يَقُومُ الْحِسَابُ،

بِرَحْمَتِكَ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ.

Sa phonétique : "Rabbenâ âtinâ fid'dünyâ haseneten ve fil'âhireti haseneten ve kınâ azâbennâr. Rabbenââğfirlî ve li-vâlideyye ve lil-Mü'minine yevme yekumül'hisâb. Bi rahmetike yâ Erhamerrahimîn."

Sa signification : *"Ô Allâh ! Donne-nous une belle part dans ce monde et une belle part dans l'Autre, et préserve-nous du châtiment du feu!*

Ô Allâh! Pardonne-moi, ainsi qu'à mes parents (père et mère) et aux croyants, au jour du Jugement !"

Invocations du Kunut :

A la troisième *rek'at* de la prière du *vitir*, après avoir récité la Fatiha et une sourate, on lève les mains en prononçant le *tekbir* puis on joint les mains pour réciter les invocations du *kunut*.

اَللّٰهُمَّ إِنَّا نَسْتَعِينُكَ وَنَسْتَغْفِرُكَ وَنَسْتَهْدِيكَ، وَنُؤْمِنُ بِكَ وَنَتُوبُ إِلَيْكَ، وَنَتَوَكَّلُ عَلَيْكَ، وَنُثْنِى عَلَيْكَ الْخَيرَ كُلَّهُ نَشْكُرُكَ وَلَا نَكْفُرُكَ، وَنَخْلَعُ وَنَتْرُكُ مَنْ يَفْجُرُكَ.

Sa phonétique : "Allâhümme innâ nesteinüke ve nestaâğfirüke ve nestehdik ve nü'minü bike ve netûbü ileyk. Ve netevekkelü aleyke ve nüsni aleykel-hayra küllehü neşkürüke ve lâ nekfürüke ve nahleu ve netrükü men yefcürük.

Sa signification : *"Ô Allâh ! Nous implorons Ton aide et Ton pardon. Nous Te louons avec les plus belles formules, nous ne sommes pas ingrats envers Toi, nous croyons en Toi et nous nous soumettons à Toi. Et nous désavouons totalement ceux qui sont ingrats envers Toi.*

اَللّٰهُمَّ إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَلَكَ نُصَلِّي وَنَسْجُدُ وَإِلَيْكَ نَسْعٰى وَنَحْفِدُ، نَرْجُو رَحْمَتَكَ وَنَخْشٰى عَذَابَكَ، إِنَّ عَذَابَكَ بِالْكُفَّارِ مُلْحِقٌ.

Sa phonétique : Allâhümme iyyâke na'büdü ve leke nüsalli ve nescüdü ve ileyke nes'a ve nahfidü nercû rahmeteke ve nahşa azâbeke inne azâbeke bilküffâri mülhık."

Sa signification *: Ô Allâh ! C'est Toi seul que nous adorons, c'est Toi que nous prions, devant Toi que nous nous prosternons et c'est vers Toi que nous accourons. Nous espérons Ta miséricorde et nous craignons Ton châtiment car Ton châtiment atteindra sûrement les mécréants."*

CERTAINES SOURATES RÉCITÉES DANS LES PRIÈRES [1]

Sourate al-Fatiha :

Elle est récitée en station debout pendant la prière.

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ ﴿١﴾

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَم۪ينَۙ ﴿٢﴾ اَلرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِۙ ﴿٣﴾ مَالِكِ يَوْمِ الدّ۪ينِۜ ﴿٤﴾
اِيَّاكَ نَعْبُدُ وَاِيَّاكَ نَسْتَع۪ينُۜ ﴿٥﴾ اِهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَق۪يمَۙ ﴿٦﴾ صِرَاطَ الَّذ۪ينَ
اَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْۙ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّٓالّ۪ينَ ﴿٧﴾

Sa phonétique : "Elhamdü lillâhi rabbil'âlemin. Errahmânir-rahîm. Mâliki yevmiddîn. Iyyâke na'budü ve iyyâke neste'în. Ihdines-sırâ-tel müstakîm. Sırâtellezîne en'amte aleyhim ğayrilmağdûbi aleyhim ve leddâllîn."

Sa signification : "*Louange à Dieu, Seigneur des mondes. Le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution. C'est Toi que nous adorons, et c'est Toi dont nous implorons secours. Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de bienfaits, non pas de ceux qui ont encouru colère, ni de ceux qui s'égarent.*"

1 Important : Afin de faciliter l'apprentissage, les sourates et invocations ont été également écrites en phonétique. Cependant, comme il n'est pas évident d'apprendre correctement seul les sourates et invocations en phonétiques, il est impératif de les apprendre sans erreur par l'intermédiaire d'un enseignant. Réciter les sourates avec des erreurs pendant la prière, invalidera la prière. C'est pourquoi, il faut veiller à réciter sans erreur les sourates et invocations.

Sourate L'Éléphant :

Celle-ci et toutes les autres sourates qui vont suivre sont récitées en station debout lors des prières.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ فَعَلَ رَبُّكَ بِأَصْحَابِ الْفِيلِ ﴿١﴾ أَلَمْ يَجْعَلْ كَيْدَهُمْ فِي تَضْلِيلٍ
﴿٢﴾ وَأَرْسَلَ عَلَيْهِمْ طَيْرًا أَبَابِيلَ ﴿٣﴾ تَرْمِيهِمْ بِحِجَارَةٍ مِنْ سِجِّيلٍ ﴿٤﴾
فَجَعَلَهُمْ كَعَصْفٍ مَأْكُولٍ ﴿٥﴾

Sa phonétique : "Elem tere keyfe fe'ale rabbüke biashâbilfîl. Elem yec'al keydehüm fî tadlîl. Ve ersele aleyhim tayren ebâbîl. Termîhim bihicâretin min siccîl. Fece'alehüm ke'asfin me'kûl."

Sa signification : *"N-as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi envers les gens de l'Eléphant ? N'a-t-Il pas assigné à égarement leur ruse ? Et envoyé contre eux des oiseaux en volées, qui leur lançaient des pavés de glaise ? Puis Il a fait d'eux comme de la balle au grain mangé."*

Sourate Les Coraich :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

لِإِيلَافِ قُرَيْشٍ ﴿١﴾ إِيلَافِهِمْ رِحْلَةَ الشِّتَاءِ وَالصَّيْفِ ﴿٢﴾ فَلْيَعْبُدُوا رَبَّ هَٰذَا
الْبَيْتِ ﴿٣﴾ الَّذِي أَطْعَمَهُمْ مِنْ جُوعٍ وَآمَنَهُمْ مِنْ خَوْفٍ ﴿٤﴾

Sa phonétique : "Li'î lâfi Kureyş'in. Îlâfihim rihleteşşitâi vessayf. Fely'büdû rabbe hâzelbeyt. Ellezî et'amehüm min cû'in ve âmenehüm min havf."

Sa signification : *"A cause du pacte des Coraich, de leur pacte, le voyage d'hiver et d'été! Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison. Qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte !"*

Sourate el-Mâ'ûn :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

اَرَاَيْتَ الَّذ۪ي يُكَذِّبُ بِالدّ۪ينِۜ ﴿١﴾ فَذٰلِكَ الَّذ۪ي يَدُعُّ الْيَت۪يمَۙ ﴿٢﴾ وَلَا يَحُضُّ عَلٰى طَعَامِ الْمِسْك۪ينِۜ ﴿٣﴾ فَوَيْلٌ لِلْمُصَلّ۪ينَۙ ﴿٤﴾ اَلَّذ۪ينَ هُمْ عَنْ صَلَاتِهِمْ سَاهُونَۙ ﴿٥﴾ اَلَّذ۪ينَ هُمْ يُرَٓاؤُ۫نَۙ ﴿٦﴾ وَيَمْنَعُونَ الْمَاعُونَ ﴿٧﴾

Sa phonétique : **"Ere'eytellezî yükezzibü biddîn. Fezâlikellezî, yedu'ulyetîm ve lâ yehüddü alâ ta'âmilmiskîn. Feveylün lilmüsallîn. Ellezîne hüm an salâtihim sâhûn. Ellezîne hüm yürâûne. Ve yemne'ûnelmâ'ûn.**

Sa signification : *"Vois-tu celui qui traite de mensonge la Rétribution ? Or, c'est celui qui repousse l'orphelin, et qui n'incite point à nourrir le pauvre. Malheur, donc, aux célébrateurs d'Office qui sont négligents dans leur Office, ceux-là qui font ostentation, et jettent l'interdit sur la chose d'utilité courante."*

Sourate La Profusion :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

اِنَّٓا اَعْطَيْنَاكَ الْكَوْثَرَۜ ﴿١﴾ فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْۜ ﴿٢﴾ اِنَّ شَانِئَكَ هُوَ الْاَبْتَرُ ﴿٣﴾

Sa phonétique : "Innâ a'teynâkelkevser. Feselli lirabbike venhar. Inne şânieke hüvel'eber."

Sa signification : *"Oui, Nous t'avons accordé la Profusion. Pour ton Seigneur, donc, célèbre l'Office; et immole. Oui, celui qui te hait, le voilà, les sans-traces!"*

Sourate Les Mécréants :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

قُلْ يَٓا اَيُّهَا الْكَافِرُونَۙ ﴿١﴾ لَٓا اَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَۙ ﴿٢﴾ وَلَٓا اَنْتُمْ عَابِدُونَ مَٓا اَعْبُدُۚ
﴿٣﴾ وَلَٓا اَنَا۬ عَابِدٌ مَا عَبَدْتُمْۙ ﴿٤﴾ وَلَٓا اَنْتُمْ عَابِدُونَ مَٓا اَعْبُدُۜ ﴿٥﴾ لَكُمْ د۪ينُكُمْ
وَلِيَ د۪ينِ ﴿٦﴾

Sa phonétique : “Kul yâ eyyühelkâfirûn. L^a'büdû mâ ta'büdûn. Ve lâ entüm âbidûne mâ a'büd. Ve lâ ene âbidün mâ ebedtüm. Ve lâ entüm âbidûne mâ a'büd; Leküm dînüküm veliye dîn.”

Sa signification : *“Dis : “Ô mécréants! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Et je ne suis pas à adorer ce que vous avez adoré. Et vous n'en êtes pas à adorer ce que j'adore. A vous votre religion, et à moi ma religion”.*

Sourate Le Secours :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

اِذَا جَٓاءَ نَصْرُ اللّٰهِ وَالْفَتْحُۙ ﴿١﴾ وَرَاَيْتَ النَّاسَ يَدْخُلُونَ ف۪ي د۪ينِ اللّٰهِ اَفْوَاجاًۙ
﴿٢﴾ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُۜ اِنَّهُ كَانَ تَوَّاباً ﴿٣﴾

Sa phonétique : “Izâ câe nasrullahi velfeth. Ve reeytennâse yedhulûne fî dinillâhi efvâcâ. Fesebbih bihamdi rabbike vestağfirh, innehü kâne tevvâbâ.”

Sa signification : *“Lorsque vient le secours de Dieu ainsi que la victoire, et que tu vois les gens entrer par légions dans la religion de Dieu, alors par la louange, chante pureté de ton Seigneur et implore-Lui pardon. Oui, Il demeure grand accueillant au repentir.”*

Sourate Les Fibres :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

تَبَّتْ يَدَٓا اَب۪ي لَهَبٍ وَتَبَّۜ ﴿١﴾ مَٓا اَغْنٰى عَنْهُ مَالُهُ وَمَا كَسَبَۜ ﴿٢﴾ سَيَصْلٰى
نَارًا ذَاتَ لَهَبٍۚ ﴿٣﴾ وَامْرَاَتُهُۜ حَمَّالَةَ الْحَطَبِۚ ﴿٤﴾ ف۪ي ج۪يدِهَا حَبْلٌ مِنْ
مَسَدٍ ﴿٥﴾

Sa phonétique : “Tebbet yedâ ebî lehebin ve tebb. Mâ ağnâ anhü mâlühû ve mâ keseb. Seyeslâ nâren zâte leheb. Vemreetühû hammâletelhatab. Fî cî dihâ hablün min mesed.”

Sa signification : *“Périssent les deux mains d’Abu-Lahab, et que lui-même périsse. Sa fortune ne le met pas du tout à l’abri, ni ce qu’il s’acquiert. Il sera bientôt jeté dans un Feu plein de flammes, de même sa femme, porteuse de bois. A son cou, une corde de fibres.”*

Sourate Ihlas :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

قُلْ هُوَ اللّٰهُ اَحَدٌۚ ﴿١﴾ اَللّٰهُ الصَّمَدُۚ ﴿٢﴾ لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْۙ ﴿٣﴾ وَلَمْ يَكُنْ لَهُ
كُفُوًا اَحَدٌ ﴿٤﴾

Sa phonétique : “Kul hüvellâhü ehad. Allâhüssamed. Lem yelid ve lem yûled. Ve lem yekün lehû küfüven ehad.”

Sa signification : *“Dis : “Lui, Dieu, est Unique. Dieu, L’Absolu. Il n’a jamais engendré, n’a pas été engendré non plus. Et nul n’est égal à Lui.”*

Sourate La Fente :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

قُلْ اَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِۙ ﴿١﴾ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَۙ ﴿٢﴾ وَمِنْ شَرِّ غَاسِقٍ اِذَا وَقَبَۙ
﴿٣﴾ وَمِنْ شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِۙ ﴿٤﴾ وَمِنْ شَرِّ حَاسِدٍ اِذَا حَسَدَ ﴿٥﴾

Sa phonétique : “Kul e’ûzü birabbilfelak. Min şerri mâ halak. Ve min şerri ğasikın izâ vekab. Ve min şerrinneffâsâti fil’ukad. Ve min şerri hâsidin izâ hased.”

Sa signification : *“Dis : “Je cherche protection” auprès du Seigneur de la fente, contre le mal de ce qu’Il a créé, et contre le mal de l’obscurité quand elle s’étend, et contre le mal de celles qui soufflent sur les nœuds, et contre le mal de l’envieux quand il envie.”*

Sourate Les Hommes :

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّح۪يمِ

قُلْ اَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِۙ ﴿١﴾ مَلِكِ النَّاسِۙ ﴿٢﴾ اِلٰهِ النَّاسِۙ ﴿٣﴾ مِنْ شَرِّ
الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِۙ ﴿٤﴾ اَلَّذ۪ي يُوَسْوِسُ ف۪ي صُدُورِ النَّاسِۙ ﴿٥﴾ مِنَ الْجِنَّةِ
وَالنَّاسِ ﴿٦﴾

Sa phonétique : “Kul e’ûzü birabbinnâsi. Meliknnâsi. Ilâhinnâs. Min şerrilvesvâsilhannâs. Ellezî yüvesvisü fî sudûrinnâsi. Minelcinneti vennâs.”

Sa signification : *“Dis : “Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. Souverain des hommes, Dieu des hommes, contre le mal du mauvais conseiller, le furtif, celui-là qui souffle le conseil dans les poitrines des hommes, qu’il soit un djinn, ou des humain.”*